

UN GRAND CHRÉTIEN

Sir Joseph Dubuc

(1840 - 1914)

PAR

Le P. Édouard LECOMPTE, S.J.



MONTREAL

IMPRIMERIE DU MESSENGER

1300, rue Bordeaux, 1300

—
1923

Sir Joseph Dubuc



Sir Joseph DUBUC

UN GRAND CHRÉTIEN

Sir Joseph Dubuc

(1840 - 1914)

PAR

Le P. Édouard LECOMPTE, S. J.



MONTREAL

IMPRIMERIE DU MESSAGER

1300, rue Bordeaux, 1300

—
1923

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

Imprimi potest:

J.-M. FILION, S.J.,

Praep. Prov. Canadensis

Montréal, le 11 mai 1923

Nihil obstat:

Canon. Æmilius CHARTIER,

Censor librorum

Die 20a Maii 1923

Imprimatur:

† GEORGES, Arch. de Tarona,

Adm. Apost.

Le 21 mai 1923

30112-1112

PRÉFACE

NOUS voudrions dans ces pages montrer aux jeunes gens et aux hommes faits de notre temps ce que peut, pour le succès d'une carrière et l'honneur d'une vie, la constance dans le travail au service d'un sens droit, d'une claire intelligence, d'un cœur d'or, sans jamais perdre de vue le côté divin des choses.

Les hommes de cette trempe sont rares en tous pays. Pour ne parler que du Canada, ses annales dressent devant nous à diverses époques, sous les deux régimes français et anglais, des personnages laïcs d'une réelle beauté morale, d'une grandeur impressionnante, mais, pour la plupart, incomplets: ils ne se sont pas soutenus, leur vie de montées et de descentes est une ligne brisée.

La vie de Sir Joseph Dubuc est une ligne ascendante ininterrompue, le cours d'un astre qui part de l'horizon et monte droit au zénith, où il se perd dans la fulgurance de la lumière divine. C'est ce que nous aimerions à faire ressortir au cours de cet ouvrage.

S'il nous était donné d'y réussir un tant soit peu, nous verrions en Joseph Dubuc un modèle pour les quatre âges de l'homme: il nous mettrait au cœur, à mesure qu'il s'avancerait dans l'épanouissement magnifique de ses années, le désir de marcher à sa suite et de faire de la vie l'usage très noble qu'il en sut faire lui-même.

Ed. L., S. J.

NOTE. — La documentation est de première main: une autobiographie, un mémoire, une correspondance volumineuse, certains renseignements intimes puisés à bonne source, et pour les événements d'ordre public le témoignage des historiens de l'Ouest.

PREMIÈRE PARTIE

LES SEMAILLES

(1840-1872)

Sir Joseph Dubuc

CHAPITRE PREMIER

ENFANCE ET JEUNESSE

Sainte-Martine est un village que baigne de ses eaux limpides une rivière aux gracieux méandres et répondant au nom héroïque de « Châteauguay ». On sait que sur ses bords, à quelque dix milles en amont du village, se dresse le monument commémoratif de la « bataille de Châteauguay » (1813). Élevé par le Parlement canadien en 1895, il rappelle l'un des plus beaux faits d'armes de notre histoire, la victoire du colonel de Salaberry et de ses trois cents voltigeurs sur une armée d'invasion de sept mille Américains.

Sainte-Martine est le chef-lieu du comté de Châteauguay.

L'un des *rangs* de la paroisse s'appelle « Petite Côte Saint-Joseph. » C'est là que naquit, le 26 décembre 1840, Joseph Dubuc, premier fruit de l'union de Joseph Dubuc et de Marie-Euphémie Garand. Quatorze autres enfants, sept garçons et sept filles, — une de ces belles familles patriarcales qui sont, de

nos jours encore, l'honneur de bien des paroisses — devaient successivement apporter au foyer un surcroît de vie et de bonheur. La bénédiction promise à Abraham n'a jamais fait des malheureux. Et puis, on ne craignait pas les berceaux pleins en ce temps-là. Époux foncièrement chrétiens, ils se fiaient à la Providence pour tout conduire; et leur espoir en Dieu se trouva si admirablement justifié que, à la mort du père en 1889, sa femme et lui étaient sur le point de célébrer leurs noces d'or, entourés de onze enfants bien vivants et d'une multitude de petits-enfants et d'arrière-petits-enfants. La mère, elle, devait encore faire la joie de tout ce monde dix autres années.

L'un et l'autre de petite instruction mais d'une grande dignité naturelle, ils étaient remarquables par cette courtoisie de bon aloi qui met tout le monde à l'aise. On disait de la mère: « Comme elle reçoit bien! » Dans l'oraison funèbre de Sir Joseph Dubuc, Mgr Langevin fera cette observation: « Il semble qu'il s'élève de ce vieux sol de la province de Québec, sanctifié et fécondé par trois siècles de foi éclairée et généreuse, qui a suscité tant de héros et d'héroïnes, des émanations sacrées qui entourent le berceau de nos hommes vraiment dignes de ce nom et qui les préparent à leur noble carrière. »

La famille Dubuc était originaire de Normandie. On aimait à y chanter la délicieuse cantilène, si populaire au Canada: « J'irai revoir ma Normandie ». Nous verrons plus loin les recherches que Joseph fit à Rouen pour retrouver les traces de ses ancêtres.

Envoyé à l'école de la Petite Côte, à l'âge de six ans, il montra vite la vivacité de sa mémoire et sa belle intelligence. Au bout de cinq ou six mois, il lisait facilement dans ce merveilleux livre d'autrefois, terme de nos ambitions d'aspirants-lecteurs, les *Devoirs du Chrétien*.

Il allait bientôt quitter Sainte-Martine. Il en emporterait des souvenirs qu'il évoquerait plus tard à la manière d'un tableau de Millet. « Je me rappelle, écrivait-il, la maison rustique et propre que nous habitions, la laiterie blanchie à la chaux où ma mère tenait son lait et confectionnait d'excellent beurre, le four traditionnel des fermes du Bas-Canada, le jardin qui, sous la main industrielle de ma mère, produisait une foule d'excellentes choses, la petite rivière qui traversait notre terre à trois quarts de mille de la maison, coulant au milieu de taillis de frênes, d'ormes et de tilleuls, et où nous allions pêcher à la ligne de la carpe et de la barbotte. C'est là que je me livrai à mes premiers jeux enfantins, que j'acquis mes premières notions d'équitation

en enfourchant le vieux cheval que mon père ramenait des champs. » — Il n'aurait eu garde d'oublier sa première formation religieuse. Il continue donc : « Je me souviens aussi que depuis l'âge de deux ou trois ans, mes parents m'emmenaient à la messe tous les dimanches, et que ma pieuse mère me fit apprendre bien jeune toutes mes prières, à genoux, à ses pieds et appuyé sur elle. »

La famille grandissait, les enfants poussaient comme du bon blé : six déjà égayaient le foyer. Il se trouva que la terre de deux arpents sur trente devenait insuffisante à nourrir la maisonnée. M. Dubuc la vendit, en acheta une autre de trois arpents sur trente à Saint-Remi, comté de Napierville, et, à l'été de 1848, y conduisit sa famille. Madame Dubuc revenait par là dans sa paroisse natale.

La localité choisie, appelée « Les Terres noires », était à deux milles et demi du village.

M. Dubuc avait escompté l'aide de son aîné, Joseph. Elle ne lui fit pas défaut. L'enfant, il est vrai, n'avait que huit ans ; mais bien découplé, alerte, énergique, attentif aux directions données, il allait rendre à son père les services les plus appréciés. On le vit tout de suite manier le rateau et jouer de la faucille avec les douleurs de reins et les entailles cuisantes aux doigts que celle-ci donnait aux

travailleurs encore novices. Et combien ne fallait-il pas de ces coups de faucille pour mettre en javelles un arpent de blé! alors que les belles engerbeuses d'aujourd'hui vous abattent cet arpent le temps d'une chanson. La faux elle-même ne servait d'abord que pour couper les avoines courtes et peu fournies. Devenant plus en usage par la suite, on lui livra toutes les céréales, sauf le blé réservé à la faucille. Pour trancher le blé, il fallait d'abord en empoigner une gerbe, ce qui n'allait pas sans saisir du même coup les terribles chardons qui croissaient parmi les blés. Comme protection contre ces épines, on se munissait de mitaines en peau de mouton: protection pas toujours suffisante, paraît-il.

Il y avait aussi le *battage*. La batteuse mécanique n'existait encore évidemment que dans la région des possibles. Même la bonne vieille *machine à battre* avec ses deux chevaux forçant l'allure sans avancer, commençait seulement à se répandre. L'instrument ordinaire était le *fléau*: frappant en cadence le grain étendu sur l'aire, il devait pendant bien des années encore faire résonner de son bruit monotone les granges de nos campagnes. — Comme tous les cultivateurs laborieux, M. Dubuc était très matinal: que de fois, lorsque les premières lueurs de l'aube blanchissaient l'horizon, son fléau et celui de Joseph avaient

égrené plusieurs airées à la clarté douteuse d'une lanterne en ferblanc troué! Par surcroît, en dehors des heures de classe, il y avait bien souvent pour notre petit homme et son frère cadet le jeu du fléau: excellent exercice et, dans nos longs hivers canadiens, moyen fort économique de se réchauffer.

Joseph mettait tout son cœur à tout ce qu'il faisait, et ç'a été le secret de sa magnifique ascension. Actif à la maison, il l'était non moins en classe.

L'école de Saint-Remi s'élevait alors sur la terre même de M. Dubuc. L'instituteur était M. Ambroise Sanguinet, fils d'un patriote exécuté lors des troubles de 37. — Dès que la moisson de 1848 fut engrangée et les patates entassées dans la cave, l'enfant reprit ses livres. Il s'y jeta avec l'ambition de tenir la tête de sa classe, ambition parfaitement légitime dont il ne se départit jamais en aucune phase de sa vie. La grammaire, l'histoire, la géographie, l'arithmétique furent tour à tour et à la fois l'objet de ses études; l'arithmétique surtout, pour laquelle il se sentait un attrait particulier, ce qui déjà dénotait chez lui un esprit sérieux et pénétrant. Là par exemple où il s'avouait vaincu, en mauvaise compagnie, au fin fond de la classe, c'était la calligraphie; et, ma foi, à en juger

par sa correspondance, il ne s'en est jamais bien relevé.

Au printemps de 1849, l'écolier dut s'absenter de la classe pendant le temps des semailles. Son père labourait avec ses deux meilleurs chevaux, et lui, conduisant une vieille jument attelée à une herse triangulaire, hersait le pré à la suite de son père; avant longtemps, il tiendra même les *manchons* de la charrue.

En 1850, Joseph allait avoir ses dix ans. On le jugea mûr pour sa première communion. Comme cette âme si bonne, si pieuse, si pure, se serait délectée bien auparavant dans la réception du Corps sacré de Jésus! Mais le décret sauveur de Pie X ne viendrait que plus d'un demi-siècle plus tard.

Les explications du catéchisme par le vicaire de la paroisse, M. Dubé, tombaient dans une terre admirablement préparée. Dès son bas âge, la mère de Joseph le prenait sur ses genoux et peu à peu versait dans son esprit la connaissance des principaux mystères et des grandes vérités de la religion. Très vite et curieux, l'enfant la harcelait de questions sur Dieu, la sainte Trinité, Jésus-Christ, la sainte Vierge, le ciel, l'enfer. Par-dessus tout on lui inspirait la crainte et l'amour de Dieu avec une très grande horreur du péché. Cette

scène, sur laquelle se penche le ciel entier, ne se repète-t-elle pas encore dans nos familles vraiment chrétiennes ? Heureux les enfants à qui Dieu donne de telles mères ! Heureux les peuples où se multiplient de pareilles familles !

Le 29 juin avait été choisi pour le grand jour de la première communion des enfants de la paroisse.

La veille, Joseph fit une bonne confession générale ; et, le soir avant de se retirer, il alla se jeter aux pieds de ses parents émus jusqu'aux larmes, pour leur demander pardon de ses fautes de désobéissance ou autres et solliciter une bénédiction qu'ils lui donnèrent en l'étreignant sur leur cœur.

Le 29 au matin, la mère revêtit l'enfant de l'habit soigneusement confectionné par elle-même avec la redingote en drap noir qu'avait portée le papa le jour de son mariage. Elle lui attacha au bras le brassard en soie blanche, et tous trois partirent pour l'église. Il rappelait plus tard, non sans émotion, l'impression profonde, croissante, qui l'envahissait sur la route, et surtout au moment où, à la sainte Table, entre son père et sa mère, il reçut pour la première fois le Dieu de l'Eucharistie. — « J'aurais été heureux, ajoutait-il, si le divin Maître m'eût demandé, à cette minute précise, le sacrifice de ma vie, pour aller jouir immédiatement de sa vue au paradis. »

Déjà, en ce temps-là et même bien avant, je suppose, saint Pierre n'aurait pas voulu laisser passer sa fête, sans le tribut, parfois copieux, de ses larmes. La famille revint de l'église par une pluie torrentielle. Mais qu'importait le trouble des éléments? La joie, l'immense joie était au cœur, et, avec elle, le printemps et ses parfums, ses oiseaux, ses fleurs, et le soleil dans l'azur.

Messire Pierre Bédard était curé de la paroisse de Saint-Remi, de fait son fondateur en 1830; il devait la diriger jusqu'en 1863. Il fut un de ces admirables prêtres séculiers qui ont tant fait pour la haute éducation de la race canadienne. S'il ne put, comme les Curatteau, les Brassard, les Girouard, les Ducharme, d'autres encore, élever de toutes pièces un collège classique, il s'employa du moins avec le plus grand zèle à y diriger les enfants bien doués de sa paroisse. Il y poussait les fils des riches cultivateurs. Quant aux pauvres, où il remarquait d'heureuses dispositions de l'esprit et du cœur, il leur consacrait une forte partie de ses revenus. C'est ainsi que le clergé séculier et régulier, les professions libérales, comme encore des communautés de femmes, lui doivent des membres nombreux et utiles.

Rien d'étonnant donc si, à Saint-Remi, les dimanches des vacances, on voyait à la porte de l'église, après la grand'messe, tout un groupe de jeunes gens sur lequel s'arrêtaient complaisamment les regards des paroissiens, voire, au dire de Joseph, ceux des jeunes paroissiennes. C'étaient les collégiens. Leur costume les distinguait: habit bleu foncé ou noir, selon le collège, quelques-uns munis sur les coutures d'une ligne blanche, ceinture bleue ou verte, casquette de drap noir avec visière en cuir verni. La plupart fils de cultivateurs, ils apparaissaient à Joseph transformés, dégrossis, stylés, l'air distingué et même, chez ceux qui portaient la casquette légèrement renversée sur l'oreille, un peu crâne. Il se prit à les admirer, à les envier, et voilà que l'idée d'un cours classique, peu de semaines après sa première communion, s'empara de son âme. Elle n'en devait plus sortir. D'humble et pauvre fils d'habitant, il se métamorphoserait lui aussi en un de ces jeunes élèves bien tournés, élégants, la cible de maintes œillades, pour devenir un jour prêtre, avocat, que sait-on ? Le beau rêve se heurtait violemment à l'obstacle de la pauvreté. Pour renverser ce mur incommode, il ne lui faudra pas moins de dix années de travail, de démarches variées, et surtout de prières sans

cesse avivées par la plus inconfusable espérance, *in spem contra spem*.

Admis au sanctuaire après sa première communion, vêtu du blanc surplis et de la demi-soutane noire — encore d'usage en ce temps-là et qui, partant de la ceinture, allait battre les mollets, appelée pour cela *jupe* — il s'avavançait gravement et sentait les regards de tous, du moins il le croyait, se centraliser sur lui. Il put bientôt servir la messe; il en garda l'habitude bien au delà de ses vingt ans: ce que Notre-Seigneur récompensa par une dévotion très vive à la sainte Eucharistie.

Les deux années suivantes, son père, malgré l'extrême désir qu'il avait de l'envoyer à l'école, dut le garder à la maison pour les travaux de ferme. Dur sacrifice pour Joseph qui voyait le ciel de ses rêves se tendre de nuées sombres.

Mais voici que, au mois de décembre 1853, une éclaircie parmi les nuages vint raviver l'espérance de l'enfant. M. Dubuc avait à voyager une partie de l'hiver, pour charroyer le grain, aller vendre ce grain et autres produits à Montréal. Un soir de décembre, il dit à Joseph: « Je pense que tu vas pouvoir retourner à l'école. Mais pour cela il faudra te lever de bon matin et faire le travail ordinaire de chaque jour, soigner les animaux le matin, à midi et le soir, couper et rentrer le bois à la

maison. En te hâtant, tu pourras suivre la classe une couple d'heures le matin, autant l'après-midi. Quand je serai ici je t'aiderai. » — Pour qui fait chaque chose en son temps un jour en vaut trois. C'était tout de même chèrement acheter l'avantage de poursuivre ses études. Mais l'enfant ne demandait rien de plus et il en remercia Dieu comme d'une faveur exceptionnelle.

Ses deux années d'absence l'avaient mis en retard parmi ses anciens camarades d'école, et il n'avait que la soirée pour étudier. Mais il y mit une telle ardeur envahissante qu'au bout de deux ou trois semaines, il avait repris la tête de la classe et la gardait. Ce n'était pas sans de rudes privations. Bien des fois, racontait-il, lorsqu'il était occupé à scier ou à fendre du bois au souffle d'un vent glacial, il sentait le froid le mordre aux pieds. Il se gardait bien d'aller se chauffer au bon gros poêle de la cuisine, c'eût été perdre trop de temps. Pour rétablir la chaleur aux extrémités, il plantait là scie, hache et bûche, et s'élançait comme une flèche sur le chemin de ferme. Après une course effrénée de trois ou quatre cents verges, il revenait au bûcher, essoufflé, haletant, mais réchauffé à fond d'un bout à l'autre.

L'hiver de 1854 conduisit la mère de Joseph aux portes du tombeau. La naissance du

onzième enfant avait été laborieuse. Elle faiblit graduellement pendant quelques semaines; tous s'attendaient à sa mort prochaine. Elle-même en était convaincue. Un soir qu'elle remerciait une voisine de ses soins charitables, elle ajouta: « Ce ne sera pas long maintenant; je suis bien résignée à la volonté de Dieu, mais mes pauvres enfants!... » Et des larmes coulèrent sur ses joues amaigries.

Joseph, qui adorait sa mère, avait été témoin de cette scène. Suffoqué par la douleur, il se précipita hors de la chambre pour aller s'effondrer auprès de son lit, avec des sanglots et des supplications au Dieu de toute miséricorde. Il pria longtemps; le sommeil ne venait point; dans le silence de la nuit, la grande horloge sonnait les heures, comme le clocher de l'église le glas des morts. L'enfant s'adressait tantôt à Notre-Seigneur, tantôt à la sainte Vierge: il promit dix communions à l'un, à l'autre soixante chapelets.

L'épreuve avait assez duré. Au bout d'un jour ou deux, un mieux sensible se déclara chez la mère: elle était sauvée. On imagine la ferveur avec laquelle le fils accomplit sa double promesse.

Les deux beaux hivers d'études furent vite écoulés. Hélas! l'école ne devait pas revoir de longtemps celui qui brûlait de la fréquenter.

Joseph était devenu de plus en plus nécessaire à la maison. Les travaux de la ferme le reprirent tout entier. Il aimait plus tard à les rappeler à ses enfants, comme une leçon d'humilité en même temps que d'endurance.

« Tous ces ouvrages, disait-il, je les ai faits : labourer, herser, semer, faucher, couper à la faucille, engerber, battre, cribler, vanner, creuser des fossés souvent dans l'eau glacée, faire de la clôture, *érocher* un champ, le parcourir planche par planche pour en arracher cette gueuse de moutarde, abattre de gros arbres, les couper et les fendre en bois de corde, faire de la terre neuve, en arrachant les petites souches et en brûlant les grosses sur place. »

Parmi tous ces travaux il ne perdait pas de vue un seul instant l'idéal un jour entrevu : le collège et ses suites. Il avait un secret pressentiment que Dieu le lui réservait. Encouragé par sa mère qui, au commencement de chaque année, lui disait : « Prie bien le bon Dieu, cher enfant ; si nous pouvons avoir une bonne récolte, nous essaierons de te mettre au collège. » Il multipliait ses prières, les faisait chaque jour plus nombreuses et plus pressantes. « Que de *Pater* et d'*Ave*, avouait-il, n'ai-je pas répétés, que de chapelets n'ai-je pas dits sur mes doigts en travaillant seul au milieu des champs, et en revenant le soir à la maison ! »

Comme tous les enfants, il aimait le jeu. Mais il n'avait pas le temps de s'y livrer, sauf aux heures des repas et le dimanche.

Attentif à ne rien perdre de ce qu'il avait acquis à l'école, et craignant de laisser rouiller sa plume, il la faisait courir, le soir, sur le papier. Or le papier, même en ce temps-là, ne se donnait point. Pour l'économiser, l'enfant prenait un de ses vieux cahiers d'école, déjà chargés d'écritures, et, ouvrant un livre à une page quelconque, il la transcrivait d'abord entre les lignes, puis transversalement de haut en bas, puis de biais, jusqu'à ce que les feuillets, sillonnés en tous sens par la plume pesamment conduite, fussent devenus à peu près noirs.

Plus encore que l'écriture, la lecture l'attirait. Elle fut une passion de toute sa vie. Que ne l'est-elle d'un plus grand nombre de jeunes gens, voire d'hommes faits! Nous entendons sans doute la lecture sérieuse qui est pour l'âme l'huile dans la lampe. La bibliothèque de la maison n'était pas grosse. Les livres d'école, plus quelques volumes rouges et verts, dorés sur tranche, obtenus en prix par ses frères, ses sœurs et lui, *Geneviève de Brabant*, *Valentin et la croix de bois*, *Le bon Fridolin et le méchant Thierry*, etc. Passé l'âge des petits jeux, à quatorze ou quinze ans, Joseph lisait quelques instants après le repas de midi, le soir à la chandelle, le dimanche entre les

offices. Souvent il emportait son livre au champ, et pendant qu'il laissait souffler les chevaux, ou que son père et ses frères s'étendaient sous un arbre pour prendre quelques instants de repos, il saisissait le volume et en lisait avidement quelques pages.

Il était bien trop timide pour demander à qui que ce fût, surtout à M. le curé l'accès à leur bibliothèque. Une bonne voisine lui prêta un jour, *motu proprio*, une petite philosophie « à l'usage des jeunes demoiselles ». Il lut et relut l'opuscule et en apprit par cœur la plus grande partie. Trop pauvre pour s'abonner à un journal même hebdomadaire, s'il lui en tombait un par hasard sous la main, il le lisait d'un bout à l'autre, y compris les annonces.

Son goût pour l'étude n'avait pas échappé à ses parents. Dans leur pauvreté, ils souffraient de ne pouvoir y donner suite. Lui, avec cette exquise délicatesse qui lui était naturelle, évitait, pour ne pas les affliger davantage, d'amener la conversation sur ce sujet, dans leurs causeries au coin du feu.

Il estimait que ses père et mère lui léguaient en héritage mieux que des louis d'or, à savoir, une forte éducation chrétienne de l'esprit et du cœur.

Nous avons déjà dit quelque chose des soins de la mère pour élever ses enfants. Elle

en faisait son œuvre de prédilection, sachant bien que pour une mère chrétienne il n'en est pas de plus belle, de plus nécessaire, de plus méritoire devant Dieu et la société.

Elle leur parlait de Dieu, leur enseignait à l'aimer, à le craindre, à le prier, à aimer la vertu, haïr le vice, pardonner les injures, rendre le bien pour le mal. Il est une faute surtout qu'elle avait en abomination: le mensonge. Elle disait souvent: « J'aime mieux un voleur qu'un menteur. » Elle sut inspirer pour ce vice à Joseph une horreur qui ne fit que grandir avec les années. Ce sera l'homme de la vérité non moins que de la justice: « Juste et vrai » inscrira-t-il dans ses armes de chevalier. Quand il avait fait quelque fredaine, il se hâtait d'aller tout conter à sa mère. « D'abord, avouait-il plus tard ingénument, j'évitais une punition, ensuite j'étais fier de lui prouver que je mettais fidèlement ses leçons en pratique. » Sans doute, avec ses prédispositions pour la défense de la veuve et de l'orphelin, il plaidait les circonstances atténuantes et faisait valoir sa cause. Mais — ceci est à noter chez un disciple en herbe de Thémis — il relatait les faits avec exactitude, sans le moindre déguisement. Aussi pour sa mère sa parole était d'or. Il n'en abusa jamais.

L'exécution du code pénal dans la famille Dubuc n'allait pas au père mais à la mère.

Elle s'en acquittait avec poids et mesure. D'une tendresse de cœur qui n'avait d'égale que son dévouement, elle était en même temps énergique et savait châtier quand il le fallait. Elle ne punissait pas pour avoir accidentellement brisé une vitre, renversé une soupière, marché sur la queue du chat. Mais les désobéissances, les velléités de colère, les querelles entre frères et sœurs et autres infractions dont l'enfance est coutumière, étaient corrigées avec une parfaite impartialité. Pas de paroles inutiles, pas de cris, pas de ces menaces en l'air que ne suit aucune sanction. Un méfait était-il commis, elle appelait le délinquant et comme un bon préfet de discipline, avant d'appliquer la verge s'il y avait lieu, elle lui remontrait la gravité de sa faute. « Je t'aime trop, lui disait-elle, pour te laisser grandir avec des fautes qui deviendraient des vices et que tu déplorerais un jour. Dieu me punirait moi-même si j'étais trop indulgente et trop molle pour t'appliquer la peine que tu mérites. »

Elle était vraiment la femme forte dont les *Proverbes* disent: « Elle ceint de force ses reins et elle affermit ses bras. Elle est revêtue de force et de grâce. Elle ouvre la bouche avec sagesse. » — « Ma mère, disait le juge Dubuc, aurait pu conduire un bataillon. »

Joseph était né avec un tempérament vif, enclin à la colère. La maman l'admonestait souvent à ce sujet : « N'as-tu pas honte de te fâcher ainsi à la moindre contrariété ? Corrige-toi donc, demande au bon Dieu la douceur. » L'enfant comprenait parfaitement la justesse de ces exhortations. Il en fit si bien son profit que tous s'accorderont plus tard à admirer dans l'homme son extrême douceur. « Le bon M. Dubuc », diront-ils, « Le bon juge Dubuc ».

Le papa, lui, ne punissait que très rarement. En fait de correction, Joseph se rappelait n'avoir reçu de lui qu'un coup de mitaine. « Physiquement, disait-il, ce n'était rien ; moralement, ce fut pour moi immense. »

M. Dubuc évitait même de gronder ses fils. Il avait une manière infiniment délicate de procéder.

Un jour, Joseph labourait dans un terrain difficile, rempli de souches et de pierres, avec deux jeunes chevaux mal domptés. Ils allaient beaucoup trop vite, le museau en l'air, sans suivre le sillon. La charrue bondissait sur les cailloux, s'enfonçait dans les souches, et notre Joseph tout en sueurs, furieux, exaspéré, criait, tempêtait, frappait ; ce qui naturellement ne faisait qu'augmenter l'affolement des chevaux.

M. Dubuc travaillait pas très loin de là ; il avait entendu les cris. Il se dirige vers son

fil. En le voyant dans un état d'extrême surexcitation, il comprend que l'heure n'est pas aux remontrances: elles seraient mal venues, provoqueraient peut-être une discussion aigrette. Alors d'une voix très douce: « Les chevaux sont fatigués, dit-il, c'est pour cela qu'ils vont mal. Laisse-les reposer un peu. Et toi, mon Joseph, tu dois avoir soif: va donc boire à la *décharge*. » — C'était un petit ruisseau qui traversait leur terre. — La leçon était admirable. Il faut dire aussi qu'elle s'adressait à un esprit merveilleusement fait pour la comprendre, si délicat lui-même, si ouvert, si droit. Confus, apaisé, reconnaissant à son père pour son exquise bonté, sans dire un seul mot, il se dirigea vers la décharge. Il n'avait pas plus envie de boire que de se noyer, mais fidèle au principe d'obéissance jusqu'à un simple désir exprimé, il but une gorgée ou deux, et revint à son ouvrage. Il reprit la charrue et, de sa voix la plus caressante, commanda à ses chevaux. Tout alla comme un charme, le reste de l'après-midi.

Il aimait encore à raconter le trait suivant: Un jour, mon père nous envoya, l'un de mes frères et moi, faire une clôture à l'extrémité du champ. Tout près de là se trouvait une aunaie touffue. Nous nous lançâmes dans ce labyrinthe de verdure, comme deux lièvres courus par des chiens; jouant à cache-cache,

nous nous poursuivions éperdument, nous appelant, nous répondant, sortant d'un fourré pour aller nous blottir dans un autre plus épais. Vous pensez si l'idée de la clôture était loin; et le temps s'écoulait rapide.

Il y avait bien deux ou trois heures que nous gambadions de la sorte lorsque, tout à coup, à l'un de nos appels: « Où es-tu ? » Une voix d'homme répondit: « Ici ! » Celle de mon père... Elle tomba sur nous, sans comparaison, comme au paradis terrestre, là voix de Dieu sur Adam et Eve après leur faute. Nous sortîmes des broussailles penauds, accablés, portant bas l'oreille. La clôture pressait, nous nous attendions donc à une verte semonce, si parfaitement méritée. Au lieu de cela: « Allons, mes enfants, dit-il, vous voilà bien reposés, n'est-ce pas ? A l'ouvrage, maintenant ! » Ce cher papa nous enlevait une montagne de dessus le cœur. Nous nous serions jetés à son cou. Faute de quoi — car il était reparti aussitôt — nous nous précipitâmes sur la clôture comme un cyclone; les perches en volaient. Nous pûmes ainsi regagner à peu près le temps perdu.

Dans toute bonne famille canadienne on se fait un devoir d'aller à la grand'messe, le dimanche et les jours de fête. Les froids et les tempêtes de l'hiver, pas plus que les averses

des saisons pluvieuses, n'arrêtaient la famille Dubuc. Joseph assistait de plus aux vêpres. Il y tenait. Pour faciliter la chose, il ne retournait pas à la maison, le midi. Il dînait par cœur, et passait le temps entre la messe et les vêpres à jouer avec des petits amis et à faire quelques chemins de Croix. Quand il fut assez fort pour dompter de jeunes chevaux, il en prenait un, le maîtrisait, se rendait d'un trait à la messe, revenait au galop et retournait de même à vêpres.

Le dimanche soir, et quelquefois sur semaine, avaient lieu ces bonnes veillées d'autrefois, où jeunes gens et jeunes filles mêlés aux personnes plus mûres employaient aimablement la soirée à jouer aux cartes, à chanter, à dire de ces mille riens que le bon saint François de Sales appelait les joyeusetés de la conversation. On ne s'avisait pas encore de faire de toutes les soirées des soirées dansantes, au préjudice de l'art si délicat de la conversation, des bonnes manières et même de la vertu.

Joseph prit part un temps aux veillées du village, ce qui fit chômer ses livres et ses cahiers. Mais, avec la tournure sérieuse de son esprit et gardant toujours ses hautes aspirations, ennuyé du vide de tous ces amusements, il cessa tout à coup de s'y rendre.

Les années s'écoulèrent de la sorte, au milieu des travaux de la ferme, avec un œil sur l'avenir.

Survint le mois de novembre de l'an 1858. Joseph achevait sa dix-huitième année. Son père lui dit un jour : « Je n'aurai pas les moyens de t'établir sur une terre comme mon père l'a fait pour moi. Tu ne dois pas dépenser toute ta jeunesse à travailler avec nous sans espoir de rien recevoir. Il m'en coûtera beaucoup de me séparer de toi ; mais ton frère commence à grandir et nous nous arrangerons comme nous pourrons. Il est temps de penser à ton avenir. As-tu songé à ce que tu voulais faire ? » Le jeune homme demanda du temps pour réfléchir.

Le lendemain, il déclara que, à l'instar des autres garçons du voisinage qui se trouvaient dans sa position, il prendrait le chemin des États-Unis pour apprendre l'anglais, gagner de l'argent, et s'établir ensuite. « S'il en est ainsi, reprit le père, consacre le prochain hiver à apprendre l'anglais et reviens nous voir au printemps. Nous déciderons alors ce qu'il y aura de mieux à faire. »

Deux jeunes gens des environs, déjà forts en anglais, se préparaient à retourner aux États-Unis. Ils s'engagèrent à placer Joseph dans une famille américaine, où il pourrait gagner sa pension tout en allant à l'école.

Ce point étant réglé, la mère et les sœurs se mirent à préparer le trousseau du voyage. Les cœurs étaient gros. C'était la première absence. Et puis, les *États* semblaient bien loin; reviendrait-il jamais, ce fils, ce frère bien-aimé?... Le moment venu, le voyageur s'arracha aux embrassements et aux pleurs de sa famille, sanglotant lui-même, et, avec ses deux compagnons, prit le train de Platsburg. Au bout d'une heure ou deux, le lac Champlain était devant eux, soulevé, fouetté par une violente tempête de neige qui, jusqu'au lendemain, empêcha le bateau de traverser le lac. Ce retard occasionna des dépenses que Joseph dut solder, ses compagnons ne logeant plus que le diable dans leur bourse. Celle de Joseph avait douze dollars en partant, elle se trouva délestée de plusieurs pièces.

Une fois de l'autre côté du lac, à Burlington, il s'agissait de se rendre à Shelburne, à dix milles de là, où l'on trouverait la famille américaine promise par les deux jeunes gens. Pour éviter toute dépense inutile, on résolut de faire le trajet à pied. Joseph chargea sur ses épaules le *portemanteau en tapis* qui contenait ses hardes, et en route! On arriva enfin, à deux heures du matin, chez un ami des deux jeunes compagnons et, quelques jours après, Joseph était placé dans la famille d'un M. Blair, aux conditions suivantes: Prendre

soin de deux chevaux, d'une dizaine de bêtes à corne, rentrer le bois, faire différents autres petits ouvrages autour de la maison. Moyennant quoi il gagnait sa pension et allait à l'école.

Nous donnons tous ces détails afin de faire saisir sur le vif le courage solide et tenace de ce jeune homme, toujours en vue de l'idéal poursuivi.

Les débuts dans la famille Blair et à l'école ne furent pas roses: il ignorait totalement l'anglais, et personne autour de lui ne comprenait un seul mot de français. Il alla s'acheter un dictionnaire à Burlington. En cheminant dans la ville, des paroles françaises viennent frapper son oreille. Elles partent de l'autre côté de la rue, où deux bons vieux Canadiens sont à causer. « En deux bonds, disait-il, je me transporte auprès d'eux et les écoute parler. Oh! en ce moment que je la trouvais belle, douce, harmonieuse, cette langue que j'avais apprise sur les genoux de ma mère! »

Au bout d'un mois il pouvait comprendre passablement l'anglais et commençait à le parler. De ce moment les progrès furent rapides. Le soir, il étudiait avec le plus grand soin ses leçons et, avec l'aide du dictionnaire, lisait les journaux. A la fin de janvier, il était en mesure de converser facilement. Parmi les élèves se trouvaient deux compatriotes, un

garçon et une fille; mais il ne voulut pas les fréquenter, parce qu'ils se faisaient appeler *Poaria*, et c'étaient des ...*Poirier*! Le maître d'école, intelligent et bon, avait vite fait de le distinguer dans sa classe: il le donnait comme modèle aux autres élèves.

Shelburne, avons-nous dit, était à dix milles de Burlington. Joseph souffrait de cet éloignement, à cause de la messe, le dimanche, qu'il ne pouvait entendre que de fois à autre, étant obligé de s'y rendre à pied. Un dimanche, il se leva de meilleure heure que de coutume, soigna les animaux, rangea tout le reste et, malgré les instances de M. Blair qui voulait le faire déjeuner, partit sans lest pour Burlington. Jésus dans l'Eucharistie l'attirait là-bas. Il arriva avant l'office, put se confesser et, pendant la grand'messe, recevoir la sainte communion. Son action de grâces terminée, il reprit le chemin de Shelburne, où il parvint à trois heures de relevée, fourbu, les dents longues, mais tout le ciel dans le cœur.

Nous avons déjà dit le soin que la mère de Joseph avait pris de lui inculquer dès l'enfance, le respect de la justice et de la vérité. Voici un trait, puéril sans doute, mais qui montre sur ce point l'extrême délicatesse de conscience du jeune Dubuc, portée jusqu'au scrupule.

Un jour, M. Blair le charge de trier un baril de pommes, en séparant les plus saines de celles qui commencent à se gâter. Elles sont là devant lui, étalant leur beauté, leurs couleurs, celles-ci toutes rouges, celles-là d'un jaune tendre, d'autres striées de rouge et de rose sur fond vert pâle, et l'arome qui s'en exhale! L'eau à la bouche et les yeux pétillant de convoitise, il s'attaque au monceau de pommes. Il les examine, les sépare, les classe, toujours hanté par le désir violent de mordre dans l'une des plus succulentes, qu'il a placée à l'écart, hors de concours. A la fin, son héroïque résistance, sous la pression de l'attrait, de l'odeur exquise, de quelque diable aussi le poussant, s'écroule, et le voilà dévorant à belles dents le fruit défendu.

Il avait à peine englouti la dernière bouchée que le remords le saisit à la gorge, on pourrait dire à la pomme d'Adam. Le fait est qu'il se ressouvint encore une fois du paradis terrestre, et que tombé comme notre premier père, il voulut, sans tarder, se relever de sa chute. Tout vol demande impérieusement la restitution. Ne pouvant, et pour cause, restituer l'objet lui-même, *in re*, comme disent les casuistes, il fit ce qui s'en rapprochait le plus. On mettait assez souvent des pommes sur la table et on lui en offrait une. Mais elles étaient plus petites que celle qu'il avait

dérobée. Au bout d'une douzaine de jours on lui en présenta une qu'il estima l'égale de l'autre; il la saisit avec une satisfaction profonde et, adroitement, la fit glisser dans une de ses poches. Le soir même, elle était déposée dans la pièce témoin du crime. — Il garda toute sa vie, sur le point de la justice, une absolue délicatesse de conscience, en élaguant sans doute ce qu'il avait reconnu d'excessif en cette occurrence.

L'école qui s'était ouverte au commencement de décembre, se ferma dans les premiers jours de mars. Joseph n'avait plus qu'à revenir au Canada.

La famille Blair avait appris à l'estimer. Elle le vit partir avec regret. Notre voyageur fut vite rendu à la gare de Saint-Remi. Personne n'était là pour le recevoir; car on ne l'attendait pas si tôt. Il n'y avait que deux milles de la gare au toit paternel. Qu'était-ce pour lui? Il se recharge de son lourd portemanteau et, d'un pas allègre, très ému, prend le chemin du roi. « Les maisons, disait-il, les arbres, les pierres me semblaient de vieilles connaissances me saluant au passage, heureuses de me voir revenir. » Arrivé au seuil de la maison, il frappe et entre. Sa mère est là, seule. En l'apercevant, elle s'écrie: « Mon Dieu!

le voilà! » et elle tombe entre les bras de son Joseph.

C'était le mercredi des Cendres. Le père et les enfants étaient à l'église. A leur retour ce furent de nouvelles larmes et des cris de joie. Les voisins eux-mêmes s'empressèrent de venir féliciter les parents de l'heureux retour de leur fils. Et puis que de questions posées! Et quels longs récits de tous les incidents du voyage! Pour s'expliquer cet émoi, ces interrogations, il faut se reporter à cette époque où un premier voyage au delà des lignes était plus que, de nos jours, la traversée de l'océan.

Joseph avait appris l'anglais, mais n'avait guère amassé d'argent. Or il lui en fallait pour ses études futures.

Justement, au commencement d'avril, trois jeunes gens de Saint-Remi partaient pour Sandusky, État du Vermont, où une immense scierie promettait de l'ouvrage pour longtemps. Dubuc se joignit à eux. Ils furent acceptés par les propriétaires de l'établissement, à raison de quatorze piastres par mois — salaire qui, aujourd'hui, fait sourire.

Le premier travail de notre homme fut d'abattre dans la forêt des érables et des hêtres. Puis on le mit en charge d'une scie ronde, de minuit à midi. La besogne pressait: on offrit quelques piastres de plus aux ouvriers

qui travailleraient dix-huit heures par jour. Plusieurs acceptèrent. Joseph fut du nombre. Sa tâche le retint, dès lors, de minuit à six heures du soir. C'était trop pour son âge : dix-huit ans et quelques mois. Il lui fallait se mouvoir sans cesse pour ne pas dormir debout. Ajoutons que la nourriture était mauvaise ; des trois mets, pain, viande et mélasse, le deuxième était gâté ; il ne restait que le pain et la mélasse. C'était peu pour les rudes travaux de ces hommes. Mais il n'y avait pas de choix et Dubuc, saturé de mélasse, conçut pour ce nectar de nègres une haine qui ne s'éteignit jamais.

Ce qui affligeait bien davantage notre pieux jeune homme c'était, outre l'absence de tout office religieux, les mœurs et le langage des ouvriers ; les récréations n'étaient qu'un feu roulant de blasphèmes et d'obscénités. Aussi s'abstenait-il de frayer avec eux. Fidèle à ses prières du matin et du soir, il ajoutait, dans la matinée du dimanche, une lecture dans son livre de messe ; l'après-midi, il allait avec ses compagnons de Saint-Remi faire une marche sur les hautes montagnes des alentours.

Vers la mi-juin, le bruit se répandit que la scierie allait faire faillite. Pas un sou de salaire n'avait encore été reçu. Les ouvriers réclamèrent. Ils durent aller jusqu'aux me-

naces pour obtenir une partie de leurs gages. Dubuc en sortit avec vingt-trois dollars dans sa poche. Le lendemain, il décampaît avec le contingent de Saint-Remi.

Ici se place un incident qui démontre bien la fermeté de son caractère et de ses convictions. Ses compagnons et lui étaient sur la route, en quête d'ouvrage dans les fermes des environs. Ils s'étaient munis d'une bouteille d'eau de vie et de temps à autre en prenaient une rasade. Ils en offrirent à Dubuc. Dès son bas âge, il s'était engagé, à l'exemple de son père, à pratiquer la tempérance totale. Jamais une goutte même de vin ne lui était entrée dans la bouche. Donc, sans respect humain et très simplement, il refusa. Ils le tentèrent plusieurs fois, mais ce fut inutile.

Ne trouvant point d'ouvrage là-bas, ils prirent le chemin du retour. Rendus à Moor's Junction, il leur fallait attendre jusqu'au lendemain le train de Saint-Remi. Pour ménager leurs écus, ils résolurent de faire à pied les vingt-trois milles qui les séparaient de leur village. Le temps était lourd, la chaleur torride; au bout d'une douzaine de milles, leurs grosses bottes les tenaillaient aux pieds; ils les ôtèrent et firent pieds nus le reste du chemin.

Tout en étant pour lui une douce jouissance, le retour de Joseph ne l'avancait guère vers la terre promise du collègue.

Au milieu d'août, il voulut en finir et poser à Dieu, comme il disait, un ultimatum. Pendant trois semaines il multiplierait ses prières et ses instances, il communierait trois dimanches de suite, et si rien ne venait, il abandonnerait toute idée de cours classique et se vouerait sans plus à l'humble vie des champs.

Dès le dimanche suivant, il était de bonne heure à l'église, se confessait, communiait à la messe de sept heures et demie, puis allait s'agenouiller devant l'autel de la sainte Vierge. C'est là que, en attendant la grand'messe, pendant deux heures entières, il répandit son âme devant Dieu, il lui rappela ses faveurs passées, lui en exprima sa reconnaissance, mais lui demanda pourquoi, ayant déposé dans son âme cette soif d'instruction qui le tourmentait, il ne lui donnait pas en même temps les moyens de l'assouvir. Puis se tournant vers la sainte Vierge: « Vous êtes Reine, lui dit-il, mais vous êtes plus Mère que Reine, ô Mère de miséricorde! Ma mère selon la chair ne me refuserait rien de ce qu'elle pourrait m'accorder. Plus qu'elle encore vous êtes bonne et plus puissante: ô Mère, intercédez pour moi auprès de votre divin Fils. » Il récitait ensuite le *Souvenez-vous*, en insistant sur chaque mot avec une émotion profonde et des larmes.

Il revint de la grand'messe plein de confiance. La semaine se passa dans le travail et la prière. Le dimanche suivant, il fit la sainte communion le matin et une seconde station de deux heures aux pieds de la Madone.

Le troisième dimanche, ses prières à Dieu et à la Vierge furent encore plus pressantes. Il promit finalement, s'il avait le bonheur d'entrer au collège, de dire deux cents chapelets pour les âmes du purgatoire. Ce jour-là même, son père, ne sachant rien de l'ultimatum de Joseph au bon Dieu, apprit d'un cultivateur, qui envoyait son fils au collège commercial de Beauharnois, que, en fournissant la nourriture, on pouvait y avoir le logement et l'instruction pour une piastre par mois. Le lendemain, à l'insu de son fils, il s'y rendit et prenait les dispositions nécessaires. Mais la mère n'avait pu cacher plus longtemps la bonne nouvelle et Joseph s'était jeté à son cou en pleurant de joie, et, tout de suite, monté à sa chambre, il avait exprimé à Dieu sa plus vive, sa plus profonde reconnaissance. Le collège de Beauharnois ne lui offrait sans doute point l'entière réalisation de son rêve, les études classiques, mais, et il le pressentait au fond de son cœur, c'en était l'acheminement.

Joseph, toujours généreux, ne consentit à laisser son père que lorsque la plus grande partie des travaux de la moisson fut terminée.

Un bon matin de fin septembre, M. Dubuc et son fils montèrent en voiture et prirent le chemin de Beauharnois, à quelque vingt milles de Saint-Remi.

Il y avait dans la voiture — et voici un détail de mœurs anciennes qui ne manque pas de saveur et qui montre à quels sacrifices on savait se plier en ce temps-là pour acquérir une bonne éducation: car ce que nous signalons ici était le fait de nombre d'enfants de nos campagnes, — il y avait donc dans la voiture des provisions pour la nourriture de Joseph au collège (provisions qui se renouvelleraient au fur et à mesure de leur consommation), il y avait un sac de farine pour le pain, un pot en grès rempli de lard, quelques livres de beurre et un demi-minot de poids à soupe.

Vu son âge et sa taille, on le mit immédiatement dans la première classe. Il aurait à lutter contre plusieurs élèves déjà au collège depuis plusieurs années et qui ne manquaient pas de talent. Mais ses aptitudes et une saine ambition suppléeraient à tout. Une bonne partie des récréations et des congés fut employée à l'étude et à la lecture. Ces connaissances nouvelles, quotidiennes, tombaient dans son âme comme une douce pluie sur un sol altéré. En cinq ou six semaines, il

était un des forts de la classe, et bientôt, il en prit la tête.

Vers ce temps-là, le curé de la paroisse, M. Charland, alla visiter le collège. Pour stimuler les courages, il pria le directeur de lui envoyer, chaque lundi, le premier de la classe avec la liste des élèves et le chiffre de leurs points.

Le premier lundi, Dubuc se présenta. Complimenté par le curé, il reçut en outre un beau livre de messe. Le troisième lundi, nouvelle apparition et don d'une image. Le quatrième,

— Or ça, dit le curé, c'est toujours toi. As-tu envie de me ruiner en cadeaux à toi seul ? Que font donc les autres ?

— Le plaisir de vous apporter cette liste, M. le curé, est pour moi la plus belle récompense. Je ne désire rien de plus.

— C'est bien, mon garçon, continue.

Et il continua.

Il n'eut garde, entre temps, d'oublier sa promesse des deux cents chapelets pour les âmes du purgatoire. Encore une fois, Beauharnois n'était pas tout ce qu'il avait rêvé, mais c'était déjà si bien qu'il ne croyait pas devoir chicaner avec le bon Dieu, et chaque jour il disait plusieurs chapelets pour les âmes.

A la distribution des prix, il en remporta un grand nombre. Le dernier numéro du programme était un concours de déclamation devant le public qui en serait le juge. Un fort beau volume était l'enjeu. Il y avait trois concurrents outre Joseph. La grande majorité des voix se prononça pour lui. Seulement la famille de l'un des compétiteurs était haut cotée dans le village; un ami intervint et déclara avec force gestes et coups de voix, que cet élève avait aussi bien déclamé que Dubuc et qu'il fallait tirer au sort. De fait, on tira au sort par le procédé connu d'une épingle dans un livre. La malheureuse épingle amena pour Joseph une des dernières lettres de l'alphabet: le prix alla à son rival. Au sortir de la séance, plusieurs personnes s'empressèrent autour de lui pour le féliciter et regretter l'injustice dont il était victime. Il répondit par un mot historique: « J'aime mieux mériter le prix sans l'avoir, que de l'avoir sans le mériter. »

M. Bédard, curé de Saint-Remi, avait appris les succès de son jeune paroissien. Il le fit venir au presbytère dans le courant du mois d'août.

— Il paraît, dit-il, que tu t'es distingué au collège. Je suis fier de toi. Le bon Dieu

t'a donné des talents, il faut en profiter. Désires-tu faire un cours d'études classiques ?

— Oh ! oui, M. le curé. Depuis des années, je prie Dieu pour en arriver là. Et, pardonnez-moi, il me semble que je vais être exaucé !

— Tu crois cela, hein ! Veux-tu faire un prêtre ?

— Je ne puis le dire maintenant. Si Dieu m'appelle, je ne resterai pas sourd à sa voix.

— Oui, oui, je comprends. Mais te sens-tu des attraites pour l'état ecclésiastique ?

— Pas précisément M. le curé. Si Dieu pourtant me veut à son service, il m'y disposera sans doute.

— Très bien ; j'aime ta franchise. Tu feras du moins un bon citoyen sinon un prêtre. Voici ce que j'ai préparé pour toi : tu iras au collège de Montréal ; j'ai réglé l'affaire avec M. le directeur. Tes parents n'auront à fournir que le trousseau et les livres.

Joseph ne put retenir ses larmes et c'est avec une effusion facile à concevoir qu'il dit sa gratitude au généreux prêtre. Et tout de suite, au sortir du presbytère, il courut à l'église, s'agenouilla aux pieds de la sainte Vierge, à l'autel de l'ultimatum, et resta longtemps en prières. remerciant éperdument le bon Maître et sa très douce Mère.

La nouvelle, apportée au foyer, y répandit la joie. La maman, sans tarder, se mit à la

confection du costume. Il fallait économiser. Elle acheta d'un élève, qui venait de finir son collège, sa casquette, sa ceinture bleue et son habit. Celui-ci était un peu usagé. Elle vous le retourna proprement et en fit un neuf, ou à peu près. Seulement la taille n'était pas la même: de là des flottements ça et là, et en particulier un espace entre le collet en arrière et le faux col où, pensait Joseph, l'on pouvait bien introduire un pain de trois livres. Mais ce n'était qu'un détail, sur lequel il marchait résolument. Ne tenait-il pas l'essentiel, son collègue ?

CHAPITRE DEUXIÈME

AU COLLÈGE

Le collège de Montréal date de 1767. Fondé à la Longue-Pointe par M. Curatteau, prêtre de Saint-Sulpice, il y demeure jusqu'en 1773. Il s'établit cette année-là au Château-Vaudreuil. L'incendie du Château en 1803 le force à transporter ses pénates au Séminaire Notre-Dame. Trois ans après, il est solidement installé rue du Collège (prolongement ouest de la rue Saint-Paul).

C'est là que, sous la direction aussi éclairée que pieuse des Messieurs de Saint-Sulpice, Joseph Dubuc allait commencer, à vingt ans, ses études classiques si longtemps, si ardemment convoitées.

Il y entra le premier mardi de septembre 1860.

Il admire tout, l'immense corps de bâtiment et ses deux grandes ailes, la petite rivière Saint-Pierre, surnommée le Styx, longeant la cour des grands et passant plus loin sous celle des petits; autour de l'enclos, de grands peupliers d'Italie qui lui paraissent séculaires, le mur d'enceinte qui a bien dix pieds de haut et force les gens à regarder le ciel.

Il fut reçu par M. Charles Lenoir, directeur du collège. Il lui rendra un jour ce témoignage que les anciens ne manqueront pas de confirmer: « C'était un homme pieux, droit, bon et affable, très strict toutefois pour l'observance du règlement, mais juste et d'une impartialité absolue. »

A l'arrivée de Dubuc au collège, Louis Riel, célèbre plus tard au Manitoba, où nous le retrouverons, entra en Versification. Ils se lièrent d'une amitié qui se renouera en 1870, à la Rivière-Rouge.

La classe des Éléments latins comptait de quarante à cinquante élèves. Joseph crut remarquer dans l'attribution des places en classe que les mieux faits, les plus élégants, les mieux nippés étaient mis en avant, près de la tribune du professeur, jeune séminariste encore inexpérimenté: ce serait apparemment la tête de la classe. Quant à lui on le consigna au fond de la pièce, sur le dernier banc. Il trouva cela tout naturel, pour le moment. Mais il se disait à part lui, en regardant d'un œil rieur ces damerets tirés à quatre épingles. « Nous verrons bien dans quelques jours qui l'emportera, ou de nos jeunes muscadins ou du campagnard de Saint-Remi. »

L'attente ne fut pas longue. A la deuxième ou troisième lecture des notes et des places de composition, qui se fait en public dans la

grande salle chaque vendredi après-midi, à l'issue des classes, le premier aux Éléments latins était, selon la formule usitée, « Monsieur Joseph Dubuc ». Le lendemain, notre homme passait du fond de la classe au premier banc, près de la tribune. Il s'y incrusta. Sauf quatre fois, le nom du premier de la classe, jusqu'à la fin de l'année, fut toujours le même « Monsieur Joseph Dubuc ».

Vous pensez bien que l'amour du travail intense, que nous lui avons reconnu, le suivit au collège. D'une mémoire vive en même temps que tenace, il apprenait sans effort ses leçons et faisait avec une égale facilité ses devoirs; ce qui lui permettait de consacrer une bonne partie des études à la lecture. Lecteur déjà acharné, il dévorait tout — non point à la légère et pour tuer le temps, mais judicieusement, afin de se donner une culture intellectuelle soignée. C'est ainsi qu'il lut la grande *Histoire Ancienne* de Rollin en treize volumes ainsi que son *Histoire Romaine*, et plusieurs autres ouvrages de la bibliothèque du collège.

Il apprenait en classe les *Fables* de La Fontaine. Il en conçut une passion pour la poésie qui lui fit commettre hâtivement des vers. A l'occasion d'une blquette sur les beautés de la campagne, et lue par un humaniste, il apprit de lui avec stupeur que *vache* n'était

pas un mot poétique et devait être remplacé par *génisse*. Au reste, parvenu en Belles-Lettres, il s'assagira. Le précepte de Boileau : « C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur... » le fera descendre de Pégase, pour n'enfourcher plus que la monture sans ailes de la prose.

Les succès de Joseph firent concevoir au professeur de Méthode, la possibilité de l'avoir, l'année suivante, dans sa classe. Il s'offrit avec beaucoup de dévouement à lui faire faire sa Syntaxe dans les deux mois qui précédaient les vacances. Joseph continuant sa classe d'Éléments latins, tout se ferait privément à l'insu des élèves. Le projet fut agréé par M. le directeur. Leçons, devoirs, explications du maître se succédèrent chaque jour tant et si bien que, à l'examen subi par l'élève devant le directeur, la veille de la sortie, il fut jugé digne d'entrer en Méthode l'année suivante.

Sic vos non vobis. Le professeur de Méthode avait cru se préparer un élève. Il ne l'eut point. Au mois de septembre, Joseph était bien en Méthode, mais le professeur n'y était point. On l'avait fait descendre en Syntaxe.

Dubuc se demandait, non sans inquiétude, la place qu'il occuperait parmi ces élèves qui avaient fait dix mois de Syntaxe contre lui deux. A la première composition, il fut le

premier. Il le fut à la deuxième, à la troisième, et ainsi de suite, sauf trois ou quatre concours où il fut deuxième. Son amour du travail et son application venaient à bout de tout. On allait encore une fois les mettre à l'épreuve, mais ce ne serait plus dans le vieux collège.

Au début de la *Guerre de Sécession* aux États-Unis, en 1861, un conflit éclata entre les États du Nord et l'Angleterre. Celle-ci, redoutant une invasion du Canada, dépêcha cinq mille hommes de troupe à Montréal. Il fallait les loger. On jeta les yeux sur le collège. Une entente fut conclue: les élèves licenciés le 27 décembre furent remplacés par un régiment d'infanterie (Abbé O. MAURALT, P.S.S., *Le Petit Séminaire de Montréal*, p. 50).

Le 23 janvier 1862, les élèves reprirent leurs classes, cette fois au collège de la *Montagne*, rue Sherbrooke, où le Grand Séminaire était déjà établi. Il se tassa dans la partie occidentale du Séminaire, laissant le reste aux élèves.

Un beau dimanche de fin d'avril, M. le directeur fit mander Dubuc à sa chambre. C'était pour l'avertir de se préparer à monter en Versification au bout d'une semaine: il devait apprendre tout ce qu'il pourrait de cette classe, mais en secret, sans en rien dire même à son professeur. L'élève eut beau se récrier, prétexter l'énorme difficulté de l'en-

treprise. « C'est difficile sans doute, reprit le directeur, mais ce n'est pas impossible. Allez. »

Dubuc se jeta sur ses nouveaux manuels avec une frénésie qui manqua tout juste de lui casser la tête. Après une syncope, il s'y reprit mieux. Le dimanche suivant, M. le directeur l'examinait, le félicitait, et, le lendemain, l'introduisait en Versification. Aux deux compositions qui suivirent, il fut troisième puis deuxième; à la fin de l'année, il remportait le prix de vers latins et quatre autres prix. C'était brûler les étapes dare-dare.

La rentrée de septembre lui réservait une épreuve capable d'amener l'effondrement de ses rêves. M. Bédard, curé de Saint-Remi, était mort vers la fin des vacances, après trente-deux ans de ministère paroissial. Il avait pourvu jusque-là à la pension de son jeune paroissien au collège de Montréal. Le testament que l'on venait d'ouvrir, ne contenait rien pour la suite des études de Joseph. Le directeur le fit appeler, lui annonça la pénible nouvelle, et déclara que, les ressources manquant, Dubuc n'avait plus qu'à laisser là ses études et retourner dans sa famille. Ce coup imprévu était trop dur pour Joseph. Il éclata en sanglots, sans pouvoir articuler une syllabe. Mais le bon directeur s'empressa de

mettre fin à l'épreuve et lui dit que tout était déjà réglé avec les Supérieurs et que même ses livres et une partie de son habillement lui seraient fournis par lui le directeur et un autre prêtre du collège. C'étaient deux bienfaiteurs de plus dont Joseph gravait les noms dans son cœur si aimant. A ce moment-là, il ne put que dire: « Merci! Merci! » en saisissant la main du directeur. Et tout aussitôt il alla à la chapelle remercier Dieu de cette faveur, qui mettait une fois pour toutes en sûreté la suite de ses chères études.

Il s'y replongea avec un entrain nouveau. Il était en Belles-Lettres. Comme les années précédentes, sa place dans les concours de chaque semaine, sauf de rares exceptions, fut la première. Le prix d'excellence vint couronner ses généreux efforts.

L'année de Rhétorique ne fut pas moins heureuse: outre deux ou trois prix secondaires, il remporta neuf premiers prix.

Son retour au foyer paternel ne se fit pas à Saint-Remi, mais à la paroisse voisine, Saint-Michel-Archange, où son père, l'automne précédent, s'était établi avec sa famille sur une ferme à cinq milles du village.

Le curé de l'endroit était M. Jean-Baptiste Champeau, homme instruit, éloquent, d'une grande facilité de parole, mais préférant aux grands sermons qu'il faisait fort bien à cer-

taines fêtes, l'enseignement catéchétique. Il aimait à causer avec son nouveau et jeune paroissien dont il avait vite saisi les belles qualités. Il lui disait: « Une des choses qui m'impressionnent le plus dans le ministère des âmes, c'est d'être appelé au lit d'un mourant et de constater qu'il ignore les principales vérités de notre sainte religion. Et il y en a beaucoup de ce genre parmi nos paysans. Le peuple a plus besoin d'être instruit par les enseignements pratiques que d'être ébloui par des efforts d'éloquence. » Et le bon curé pratiquait ce qu'il disait: sauf aux grandes fêtes, sa prédication revêtait la forme d'un cours pratique de religion, que ses ouailles écoutaient avec le plus vif intérêt.

Après les vacances de 1864, Joseph aborda la philosophie. Jusque-là, lecteur toujours acharné, comme nous l'avons vu, il avait d'abord étudié l'histoire, sans broncher devant le nombre et l'épaisseur des tomes. En Belles-Lettres et en Rhétorique, il avait lu à peu près tous les traités et recueils de littérature et d'éloquence de la bibliothèque du collège. Cet esprit pénétrant, avide de savoir, s'était ainsi avancé dans les connaissances humaines, comme un explorateur en pays inconnus. C'avait été pour lui une jouissance de tous les jours, un émerveillement continu.

Voici maintenant qu'il se trouvait en face de la philosophie avec son histoire mouvementée, ses luttes séculaires, et dans cette mêlée des écoles et des systèmes, la philosophie catholique, toujours sûre d'elle-même, marquant d'une trainée de lumière la vraie voie à suivre.

D'un esprit plus fait pour ces spéculations que pour les études littéraires proprement dites, il s'y livra aussi avec encore plus de passion. Il dévorait tout ce qui lui tombait sous la main, de Bonald, de Maistre, Pascal, Leibnitz, outre son manuel de classe qu'il retournait sur toutes les coutures. Une égale ardeur le portait vers les sciences appliquées que les classes de l'après-midi passaient successivement en revue.

Ses deux années de philosophie, comme celles qui les avaient précédées, furent couronnées de succès. Il y eut ceci de particulier à la fin de la deuxième année, que sur les sept matières auxquelles on attribuait des couronnes, il remporta les sept premiers prix.

Nous avons tenu à signaler de la sorte, tout le long du cours, les succès remarquables de Joseph Dubuc: c'était pour faire toucher du doigt ce que peuvent l'amour du travail et une application constante au service de talents nullement extraordinaires. Il le reconnaissait lui-même le plus simplement du monde. N'y a-t-il pas là une merveilleuse leçon

d'énergie ? Pour tous sans doute ; mais d'abord pour les jeunes, pour les élèves de nos écoles et de nos collèges : est-on moins bien doué, on se traîne, on se décourage ; a-t-on, au contraire du talent, de la facilité, on en profite pour esquiver le labeur, effleurer du regard les leçons, courir sur les devoirs. Conduite lamentable dans les deux cas, et qui n'aboutit qu'à la médiocrité, sinon à la nullité.

N'allons pas croire au reste que cette vie si appliquée de Joseph le rendit sec, froid, insociable, et, comme on dit, un peu ours. Loin de là. C'était le plus gai, le plus charmant des compagnons. Sans être un Adonis, il était bien fait de sa personne, de taille moyenne, les yeux vifs sous un beau front, un sourire aimable qui venait spontanément aux lèvres ; il respirait l'intelligence, la force et la bonté.

Il aimait les jeux ; il excella à la balle au mur. Il fit même de la musique instrumentale, oh ! point transcendante. Déjà, au collège de Beauharnois, à l'instigation d'un Frère professeur de violon, il s'en était acheté un pour une piastre et demie, avait appris les rudiments et jouait quelques morceaux. Mais, ne voulant pas consacrer à cet art frivole un temps qu'il réservait à de plus hautes occupations, dès les vacances suivantes il passa son stradivarius à l'un de ses frères et lui montra tout

ce qu'il savait. Le disciple, en peu de semaines, dépassa le maître: il devint un de ces violoneux dont, à dix lieues à la ronde, on requiert les services pour toutes les noces et tous les *fricots* du jour de l'an et des Rois. — Au collège de Montréal, Joseph se laissa gagner à faire partie de la fanfare; il eut en partage la contrebasse. Sa force musculaire — qu'il renouvelait chaque année aux vacances en travaillant avec son père — lui permettait de s'attaquer à ce monstre.

Le collège est un petit monde. Il y a la plèbe, et il y a l'aristocratie. Celle du talent est surtout estimée; elle range ceux qui en font partie parmi les élèves que les jeunes admirent et vénèrent. Les succès hors de pair de Dubuc lui assignaient la première place. Son bon cœur lui inspira d'user de son prestige en faveur des souffre-douleurs: non pas de ces enfants malappris, niais ou vaniteux, qu'il faut ou mater ou déniaiser, qui ont besoin d'être secoués, frottés, roulés, pour acquérir ce poli, ce fini, que la vague donne aux cailloux qu'elle roule sur les grèves; mais de ces élèves bons et pieux, réservés et craintifs, dont la malice de certains jeunes matamores fait des pâtimas. Joseph surveillait les nouveaux, naturellement plus exposés à ces petites persécutions. Aussitôt qu'il en voyait un devenu la cible d'un groupe, il le prenait

sous sa protection. C'était fini. Car, outre sa dignité personnelle qui en imposait, il y avait aussi la fermeté de son regard et sa carrure d'épaules, et, ma foi, à le voir souffler dans sa contrebasse, frapper la balle au jeu de paume, on jugeait qu'il ne ferait pas bon se frotter à ce gaillard-là.

Au cours de sa dernière année de philosophie, les élèves instituèrent sous les arbres un tribunal en règle; rien n'y manquait: cause civile compliquée, avocats retors, témoins sournois, huissier solennel et têtue, et pour auditoire une foule intelligente, enjouée, houleuse, prompte à souligner bruyamment les attaques et les ripostes, les victoires comme les échecs d'un grand tournoi oratoire. Qui serait juge? La voix unanime du peuple écolier réclama Dubuc. Il n'y avait que Dubuc pour présider un pareil aréopage. Il le fit avec tant de distinction, d'esprit et de savoir, que longtemps après son départ du collège, on aimait à rappeler parmi bien d'autres « causes célèbres » de collège, celle qu'avait présidée Joseph Dubuc. C'était, en même temps qu'un hommage rendu au talent, un présage de l'avenir.

L'avenir! Joseph allait bientôt en préciser la nature pour lui-même par l'étude de sa vocation et le choix qui en résulterait. Mais

auparavant, Dieu, pour éprouver cette âme si droite, si croyante, permit que d'affreux doutes contre la foi vinssent l'étreindre, l'enténébrer, la torturer: elle entraît dans cet état que saint Ignace a pour ainsi dire graver au burin dans ses règles du discernement des esprits pour la première semaine des *Exercices*: ces ténèbres de l'âme, ce trouble, cette poussée vers les choses basses, une inquiétude vague qui porte à douter de tout, sans espérance, sans amour, l'âme enfin qui se trouve toute indolente, tiède, triste et — dernier trait d'une merveilleuse précision — comme séparée de son Créateur et Seigneur. C'était mot pour mot, trait pour trait, l'état d'âme de Joseph Dubuc. Il se désolait, priait, communiait, le ciel restait de plomb.

Ses notes ne nous disent pas s'il fit ce que recommande l'auteur des *Exercices* dans ces temps de désolation: courir à son directeur spirituel et suivre aveuglément ses conseils. Mais ce qu'elles disent, par exemple, c'est que, un jour, il fit réflexion que la Bible étant un livre inspiré par l'Esprit-Saint, la parole même de Dieu, il y trouverait la solution de ses doutes et le remède à ses peines. Justement, l'un de ses condisciples possédait une bible française, traduction de Genoude. Il s'y plongea tout d'une pièce.

Certains passages des premiers livres de l'Ancienne Loi, d'une crudité tout à fait inattendue, le scandalisèrent passablement, mais ne l'arrêtèrent point. Il allait toujours. Peu à peu la beauté des livres historiques, les *Rois*, *Tobie*, *Judith*, *Esther*, le ravit d'admiration. Le livre de Job le jeta dans un véritable transport. Il s'enivrait de l'incomparable poésie de ces pages où se déroulent les discours des amis de Job et ses réponses. Arrivé au chapitre trente-huitième il n'y tint plus: s'arrêtant à chaque verset, à chacune des harmonieuses et sublimes interrogations de Jéhovah:

« Où étais-tu quand je posais les fondements de la terre...

« Quand les astres du matin chantaient en chœur ?...

« Est-ce que les éclairs partent à ton ordre ?

« Te disent-ils: « Nous voici !... »

« Celui qui dispute avec Dieu peut-il répondre ? »...

Il sentit son âme monter, monter toujours et s'unir au Dieu si grand et si bon. Le texte lumineux avait balayé de son âme tous les nuages. Il était redevenu croyant. La puissance d'un livre ! La suite de ses lectures dans les *Psaumes*, les *Proverbes*, la *Sagesse*, les *Prophètes* ne fit que le confirmer dans ses ravissements.

A l'Ancien Testament succéda le Nouveau. Après les grands gestes de Dieu, les guerres des peuples, leurs transmigrations, la loi de crainte les conduisant avec sa verge de fer, on passait à la loi d'amour, à l'Incarnation du Verbe, à sa doctrine si pure, à son joug si doux. L'âme aimante de Joseph se fondait à la lecture de ces divines pages de l'Évangile : l'apaisement en elle était complet, la lumière radieuse. Jamais plus le doute ne devait l'effleurer de son aile sombre.

Joseph Dubuc était désormais en mesure de résoudre prudemment la grande affaire de sa vocation. Il n'avait pas attendu à sa dernière année de cours pour y songer. Avec cette maturité d'esprit qu'il mettait en toutes choses, il avait, dès son entrée au collège, posé la question de l'avenir en cas de succès dans ses études. Sa raison et plus encore son sens catholique lui faisaient parfaitement comprendre que Dieu, la Sagesse et la Bonté même, ne jetait pas les hommes sur la terre par masses, pêle-mêle, laissant à chacun le soin de s'en tirer comme il pourrait et de remonter à lui par la route qui lui plairait ; mais que, en suprême ordonnateur, il marquait à tout homme venant en ce monde la voie qui le conduirait plus sûrement à sa fin. Découvrir

cette vue de Dieu sur nous, c'est toute l'affaire de la vocation.

Dans cette recherche aussi délicate que grosse de conséquences, il est deux grâces nécessaires, l'une pour l'intelligence, voir, l'autre pour la volonté, vouloir; en d'autres termes, connaître la volonté de Dieu, puis, l'exécuter.

Puisqu'il s'agit de grâces, il y faut la prière. Joseph s'y adonna d'autant plus sérieusement qu'il était convaincu, avec raison, que du choix d'un état de vie bien ou mal fait dépend, règle générale, le bonheur ou le malheur non seulement de cette vie éphémère, mais de celle qui ne finira point. Nous avons déjà noté la piété du jeune Dubuc avant son entrée au collège. Ce n'est pas dans un établissement dirigé par les Messieurs de Saint-Sulpice qu'elle aurait pu disparaître ou faiblir ou seulement marquer le pas. Elle avait tout animé dans sa vie d'écolier: les longues prières, les visites au saint Sacrement, la communion fréquente, les offices de la Congrégation avaient jeté dans son âme leur lumière et leur force. Il la multiplia encore dans les mois qui précédèrent la retraite des finissants.

A la prière doit se joindre la réflexion: c'est la part de l'homme. La grâce est là avec ses mouvements intérieurs; la raison les étudie, les examine dans le passé et jusqu'à cette heure

même, elle recherche la direction qu'ils indiquent, comme aussi les suggestions de l'ennemi de Dieu et des âmes; les goûts, les aptitudes naturelles, la santé ont leur mot à dire.

Un point entre autres inquiétait Joseph Dubuc: si, au lieu du sacerdoce, il choisissait le monde, que diraient ses supérieurs à qui il devait à peu près toute son éducation et qui sans doute comptaient sur lui pour le sanctuaire. Que certains bienfaiteurs ecclésiastiques aient cette vue des choses et que parfois, s'interposant entre l'âme et Dieu ils aient exercé sur elle une pression indue, il n'y a pas à le contester. Mais que cette attitude étroite et imprudente ait cours à Saint-Sulpice, c'est ce que les anciens élèves seront unanimes à nier. Si Dubuc eut un temps et pour lui seul cette inquiétude, cela ne prouve qu'une chose: son extrême délicatesse de cœur, surtout lorsqu'il s'agissait, comme dans ce cas, du très beau, très noble — ajouterons-nous, très rare? — sentiment de la reconnaissance.

Restait, après la prière et la réflexion, l'action du confesseur. Combien surnaturelle, combien prudente, combien délicate doit être cette action, qui ne le comprend? Qui ne comprend que l'art suprême du directeur est de préparer l'âme à sa rencontre avec Dieu dans la retraite finale, et donc, d'écarter peu

à peu et de loin, les obstacles à la claire vue de la fin dernière et des moyens à cette fin, de l'établir solidement dans ce magnifique équilibre où, ne penchant ni à droite ni à gauche, elle ne veut que Dieu, son service, sa gloire, et enfin, dans la retraite elle-même, « laisser le Créateur, nous dit saint Ignace (15^e Annotation), agir sans intermédiaire avec sa créature et la créature avec son Créateur et Seigneur » ?

Joseph Dubuc avait encore, à la fin de ses études, le confesseur qu'il avait choisi au début, six ans plus tôt. Il en était parfaitement connu. C'était un grand avantage.

Sa piété, ses succès, sa conduite absolument et constamment irréprochable, pouvaient faire croire que seul le sanctuaire s'ouvrait devant lui. Le fait est que l'un de ses intimes, entre autres, l'ensoutanait bel et bien et irrévocablement. Joseph, lui, n'y sentait aucune inclination particulière. Son rêve était plutôt de pouvoir un jour, selon sa formule, « parler en public et écrire dans les journaux » ; avocat et journaliste, tel était dans l'avenir, comme une lumière flamboyante sur une montagne, le terme de ses aspirations. D'autre part, il avait une très haute idée de la vocation sacerdotale, et il se disait que si un jour Dieu l'y appelait il n'hésiterait pas un instant à marcher.

Il était dans ces heureuses dispositions, lorsque l'heure de la retraite sonna. Il en suivit les exercices avec le plus grand soin. Ses pensées ne changeaient guère. Quant à l'acte définitif du choix, il s'en remettait, peut-être avec un abandon excessif, à la décision de son confesseur. Celui-ci, par ailleurs, voyait la chose du même œil — ce qui, sans doute, n'est pas le fait de tous les directeurs — et comptait prononcer en dernier ressort. A la fin de la retraite, il annonça à son pénitent qu'il lui ferait connaître sa décision le lendemain, après la communion. Joseph passa la nuit dans une grande anxiété; quelle serait la sentence?... le monde?... la prêtrise ?...

A l'heure dite, le lendemain, il se rend à la chambre du confesseur. Il était profondément affecté. Le prêtre le fait asseoir bien en face de lui et, les yeux dans les yeux:

— Êtes-vous toujours disposé à suivre la volonté de Dieu, quelle qu'elle soit ?

— Oui, Monsieur, quelle qu'elle soit.

— Eh! bien, mon cher, Dieu vous appelle... à le servir... dans le monde.

Un immense soupir de soulagement s'échappa de la poitrine de Joseph. Les transes étaient finies: tous s'accordaient, le bon Dieu, son confesseur et lui.

L'année se termina avec les succès que nous avons dits plus haut. Après avoir exprimé encore une fois sa profonde estime et sa reconnaissance envers ses maîtres, son confesseur et le directeur de l'établissement, il s'achemina vers Saint-Michel, pressé de pourvoir le plus tôt possible aux exigences de la vie nouvelle qui s'ouvrait devant lui.

CHAPITRE TROISIÈME

A L'UNIVERSITÉ

Nous sommes en 1866. Joseph Dubuc a vingt-six ans. Il en a passé vingt dans les travaux de ferme, dans la culture du bon terroir québécois; il y a poussé de profondes racines, et dans leurs ramifications souterraines il a puisé, à la source même et dans son fond, les qualités solides de sa race, l'amour du sol, des traditions antiques, des aspirations nationales, de l'idiome de nos pères, et par-dessus tout et passant à travers tout le reste pour tout lier ensemble comme les fils d'or de la trame dans un tissu de pourpre, l'amour de Dieu, de l'auguste Vierge Mère, de la sainte Église de Jésus-Christ. Durant les six années de collège, l'âme ne perdit pas contact avec la terre. Tout en s'éclairant, s'affinant, s'élevant au commerce des livres et des maîtres, elle retrouvait, pendant les vacances, dans les travaux manuels, les doux et puissants arômes de la glèbe, les effluves toniques de nos campagnes.

La vie d'étudiant à Montréal ne devait point fausser ces heureuses dispositions. Il y arrivait armé de toutes pièces, décidé à ne

rien sacrifier de ce qu'il devait à Dieu, au prochain, à soi-même. Le difficile avait été de trouver un moyen de subsistance tout en suivant les cours de droit. Là encore la pauvreté lui barrait la route. Plusieurs tentatives infructueuses avaient été faites durant le mois d'août. On avait été jusqu'à lui proposer la chaire de philosophie au collège de l'Assomption, ses études légales devant se faire dans le bureau d'un avocat de l'endroit. L'obligation d'endosser la soutane pour cette classe au collège l'avait arrêté net.

Finalement, l'un de ses amis lui dit : « Pourquoi n'entres-tu pas à l'école militaire ? Tu peux en même temps commencer l'étude du droit. Au bout de trois mois, tu décroches un diplôme de seconde classe et reçois cinquante piastres, de quoi défrayer les premiers mois de pension. » Le projet sourit à Joseph. Il passa facilement l'examen d'admission, et le lendemain il revêtait le costume réglementaire de ce temps-là : le fameux habit rouge, le pantalon bleu foncé, galonné de rouge, le képi. Et tout de suite ce furent les premiers exercices militaires dans la grande salle du marché Bonsecours.

Le 1er septembre, admis à l'étude du droit, il entra dans un bureau d'avocat. Le matin il était à l'école militaire, l'après-midi chez son patron. Au bout de trois mois, il

passa l'examen militaire, reçut son diplôme plus un chèque de cinquante dollars. Cinquante dollars! Quelle somme! pensait-il; il ne s'était jamais trouvé possesseur d'un pareil trésor. Il courut payer ses trois mois de pension, trente piastres. Il lui en restait vingt et il s'acheta un habit de quatre piastres. Jusque-là il avait eu le courage de porter un vieil uniforme de collégien en drap bleu foncé, élimé, rendu à la corde. Il put aussi remplacer la casquette par un chapeau de feutre. « Ça prenait, disait-il, une tournure! »

Quelques jours plus tard, il entra chez un autre avocat avec un salaire de dix piastres par mois. Un cas de conscience se présenta alors.

Les cours de droit à Montréal se donnaient à cette époque, dans deux établissements différents: les uns à l'Université protestante McGill, les autres à l'Institut Canadien dirigé par les Doure. Ici on faisait profession d'impiété, là de neutralité. Dubuc opta pour McGill. Il lui était loisible d'y suivre les cours sans bourse délier. Ce ne serait qu'à la fin de la troisième année, après la réception de ses grades, qu'il aurait à payer. C'était on ne peut plus conforme à l'état présent de sa bourse.

La pauvreté l'étreignait toujours. Il gagna quelque argent à deux bureaux des sommités

légales de cette époque, d'abord chez l'hon J.-J.-C. Abbott puis chez MM. Jetté et Archambault. Sa pension lui arrachait dix dollars par mois; il crut qu'il pouvait faire mieux. Avec un étudiant de sa connaissance, ils louèrent une chambre dans une mansarde, rue Saint-Laurent. Elle leur revenait à trois piastres par mois. La propriétaire s'engageait à faire leur cuisine. Ce n'était pas compliqué: matin et soir, du pain et du beurre avec une tasse de thé sans sucre. A certains jours, ils apportaient quelques bouts de saucisses, ou bien une livre de saindoux ou de cretons. Les jours de fête, il y avait bombance, c'est-à-dire qu'ils ajoutaient un petit bifteck et une livre de cassonade pour le thé. Chacun avait sa tasse et une soucoupe, son assiette, un couteau et une fourchette. Pas de cuiller: pour la bonne raison que le menu ne comportait point l'emploi de cet ustensile.

C'est dire que Joseph ménageait sur tout. Il est cependant une dépense que son bon cœur ne voulut jamais omettre: celle d'aller voir tous les trois ou quatre mois ses vieux parents à Saint-Michel. Sa visite les comblait de joie. Ils étaient loin de soupçonner l'état de gêne où se débattait leur fils. Pour leur enlever tout soupçon, Joseph poussait la délicatesse jusqu'à leur apporter chaque fois quelques petits présents.

Les aspirations littéraires ne font pas toujours bon ménage avec la pauvreté; néanmoins elles y trouvent parfois un stimulant. L'opulence qui amollit leur est plus à craindre. Ce danger n'existait pas pour Dubuc. Comme la main lui démangeait d'écrire dans les gazettes, il risqua d'abord sous un pseudonyme quelques articles dans un petit journal humoristique qui s'appelait: *La Guêpe*. Les gamins la vendaient au coin des rues en criant: « *La Guêpe*, journal qui pique! »

Il éprouva un jour une agréable sensation d'auteur. Sortant du Palais de Justice, un samedi matin, il aperçut un groupe d'étudiants sur le palier du grand escalier en pierre. Ils s'amusaient en lisant une feuille imprimée, riaient aux éclats et se demandaient: « Qui a bien pu écrire cela? » Joseph s'approchait, il reconnut *la Guêpe*; et justement c'était son article qui désopilait ses camarades. Ému, nerveux, craignant de se trahir par la rougueur qu'il sentait monter jusqu'au bout des oreilles, il se hâta de prendre la tangente.

Après *la Guêpe*, ce fut la grave *Minerve* qui le reçut parmi ses collaborateurs. Les Duvernay en étaient les propriétaires et C.-A. Dansereau le rédacteur en chef. La collaboration, plutôt modeste, ne serait pas une sinécure: traduction des dépêches télégraphiques, correction d'épreuves, reportage et

ça et là un petit article. Après dîner, il se rendrait au bureau pour traduire les dépêches du matin. Il retournerait le soir à 7 heures pour demeurer là jusqu'à la clôture du service télégraphique de nuit, à savoir, vers 2 heures du matin et attendre encore que les dites dépêches fussent imprimées et corrigées. Pour toute cette besogne répétée six jours par semaine, parfois même le dimanche soir, et qui aurait exigé deux et trois hommes, il recevrait au bout du mois la somme de... vingt piastres! quatre fois ce montant aurait été à peine raisonnable. Mais les remplaçants pour ce prix étaient faciles à trouver: la jeunesse étudiante alors, comme un peu toujours, logeait dans sa bourse plus de beaux rêves d'avenir que d'écus. Et puis Joseph notait avec complaisance que son double rêve prenait corps: il était journaliste et bientôt serait avocat.

La première fois que Joseph toucha ses vingt dollars, il crut le temps venu de se payer un article de luxe. A son arrivée à Montréal en 1866, dans le logis où il prenait pension, il avait vu des enfants s'amuser avec une vieille montre d'argent. Il la couvait des yeux. Ce que remarquant le père des marmots, il lui dit que s'il croyait pouvoir en tirer quelque chose, il la lui cédait bien volontiers, un jouet de dix sous ferait tout

aussi bien l'affaire des enfants. Joseph l'accepta et la porta aussitôt chez un orfèvre qui lui demanda trois piastres pour la réparer. Inutile d'y songer dans le moment. Il la déposa dans sa valise, comptant pour l'utiliser sur des jours meilleurs. L'année suivante, à la fin de septembre, les vingt dollars de la *Minerve* le faisaient assez cossu pour revenir à son projet. Il reprit la montre, la reporta chez le bijoutier, y retourna au bout de quelques jours, paya les trois piastres, et, bien convaincu qu'il tenait en main un objet de prix, demanda à l'orfèvre: « Ainsi réparée, combien vaut-elle ? — Cinq piastres. » N'importe, il avait une montre, sa première montre! Il pouvait enfin, comme les heureux du siècle, à tout instant du jour et de la nuit, savoir l'heure! Ils seront fidèles l'un à l'autre. Elle marquera certaines heures mémorables: celles de sa réception dans le *docto corpore* des avocats, de son départ pour le Manitoba en 1870, de son mariage deux ans après. Ce n'est qu'en 1878 que, chargée d'années, haletante, poussée du doigt plusieurs fois par jour, elle fut mise à la retraite. Dubuc la conserva comme une relique, comme un témoin et une compagne de ces temps héroïques où la pauvreté l'avait si souvent éprouvé.

Les étudiants d'université ne font pas de politique — du moins les plus sages d'entre

eux — mais ils l'étudient. C'est ce que fit Joseph.

Une question se posait : de quel parti serait-il ? Car, en ce temps-là, l'idée ne venait à personne de se tenir, libre comme l'air, entre les deux vieux partis. Serait-il conservateur ? Son père l'était, son grand-père l'avait été. Ce n'était pas une raison suffisante, pensait-il. Serait-il libéral ? Ses fortes lectures d'histoire romaine, au collège, l'y portaient. Il s'était passionné alors pour ces fiers tribuns, ces héros populaires qui soulevaient le peuple contre ce qu'ils appelaient les tyrans couronnés. Et justement des journaux de l'opposition, comme *le Pays*, reprenaient les mêmes tirades et les jetaient à la tête des « hommes tarés du pouvoir qui s'engraissaient aux dépens du pauvre peuple ». Avec sa nature loyale, aidée d'un goût prononcé pour l'indépendance et la liberté, il prenait pour argent comptant ces pauvres rengaines et croyait vraiment que c'était arrivé.

Une chose néanmoins l'intriguait : le clergé en général était conservateur ; l'étaient aussi un grand nombre de laïques réputés intègres et parfaitement honorables. Où donc se trouvait la vérité, qu'il recherchait avant tout ? Il résolut d'étudier plus à fond la situation politique, de scruter les faits et les tendances des deux partis.

Pour ce faire, outre les discussions avec des amis qu'il avait dans les deux camps, il s'abonna à des journaux rouges et bleus. Les exagérations manifestes des uns et des autres n'étaient point de nature à l'éclairer. L'attitude des politiciens en notre pays — ce n'est peut-être pas spécial au Canada — a toujours été de considérer comme bien tout ce que fait son parti, même le mal, et mal tout ce que fait l'autre, même le bien. La première année se passa dans ces observations. Le premier juillet de l'année suivante (1867), la Confédération canadienne était établie, promulguée et célébrée par de grandes fêtes. Peu de temps après, avait lieu la première élection sous le nouveau régime.

Dans Montréal est, Médéric Lanctôt, libéral, se présenta contre Georges-Étienne Cartier qui dirigeait alors sous John A. Macdonald le gouvernement conservateur. Celui-ci travaillait son élection en petits comités, tandis que son adversaire convoquait de vastes assemblées où sa verve se donnait libre cours en des attaques enflammées contre le gouvernement. Dubuc ne manquait aucune de ces assemblées. Il trouvait à l'orateur de l'éloquence, mais « une éloquence populaire, démagogique, faisant appel aux plus mauvaises passions des masses ». Il lui sembla qu'une bonne cause devait pouvoir se défendre autrement, trouver des argu-

ments dans les principes du droit et de l'honneur.

Les partisans de Cartier ne firent qu'une seule assemblée publique avant l'élection. Cartier était là, entouré de Jean-Louis Beaudry, maire de Montréal, et de MM. Curran et Chapleau. Dubuc fit une nouvelle constatation: aux assemblées de Lanctôt, encore qu'il s'y trouvât toujours bon nombre de conservateurs, les discours étaient écoutés en silence; à l'unique assemblée de Cartier, des libéraux disséminés dans l'auditoire firent un vacarme d'enfer, criant, hurlant, vociférant de manière à couvrir la voix des orateurs. Le seul qui put se faire écouter fut Chapleau, dont l'éloquence de tribun avait une irrésistible emprise sur les foules.

✓ Le contraste entre l'attitude des deux auditoires fit pencher la balance du côté des conservateurs. L'inclination s'accusa le lendemain, qui était le jour de la « nomination ». A côté du discours solide, pondéré, de grande envergure de l'homme d'État, le réquisitoire violent de l'adversaire fit pauvre figure: ce n'était qu'un tissu d'invectives, d'attaques personnelles contre Georges-Étienne Cartier, sans aucune portée politique. Joseph en avait assez. Sans croire que le parti conservateur n'avait que des Cartier et le parti libéral que des Lanctôt, il estima que le premier

était plus que l'autre un parti d'ordre, de justice, de sérieux et de loyauté dans la discussion. Il se déclara conservateur.

Le côté religieux de sa vie d'étudiant fournit à Joseph Dubuc mille occasions de montrer sa magnifique énergie de caractère.

Dans les quinze à vingt ans qui précédèrent son arrivée à Montréal un souffle d'irrégion, d'impiété avait passé sur la ville, avait infecté nombre de jeunes gens de la classe instruite. *L'Institut Canadien* en était le foyer, et le journal *l'Avenir* le porte-parole. C'était, en petit, ce qui se passait en France: le voltairianisme aux prises avec l'Église de Jésus-Christ et ses membres. L'admirable lutte du grand et saint évêque de Montréal, Mgr Bourget, et de ses prêtres, avait éclairé les esprits et ramené bien des cœurs. Il restait pourtant une coterie frondeuse qui s'attachait à terroriser les jeunes par le respect humain et à les éloigner de l'Église et des sacrements.

Le nouvel étudiant avait vite saisi la situation. Il y avait de la poudre dans l'air. Il y aurait bataille. Tant mieux! Il résolut tout de suite d'être absolument fidèle aux principes qu'il avait puisés dans sa famille et au collège. Il accomplirait ses devoirs de chrétien simplement, mais résolument, mais ouvertement: il irait à la messe, il fréquen-

terait les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. « Qu'on vienne maintenant m'attaquer là-dessus, se disait-il, et l'on verra si un sacristain, un enfant de chœur, comme ils ricanent, n'est pas capable de leur faire rentrer dans la gorge leurs sophismes et leurs railleries! »

Il y eut d'abord quelques escarmouches. Avec les jeunes gens instruits et sérieux, il soutenait ses idées énergiquement, mais avec calme et courtoisie. Quant aux ignares frondeurs et vains, pour qui le persifflage était le seul argument, Joseph se jetait dessus sans ménagement, leur répondait du tac au tac, les harcelait de ses questions précises, disertes, et faisait si bien qu'il mettait infailliblement les rieurs de son côté.

Voltaire, avons-nous dit, était à la mode. Ces jeunes fats ne juraient que par lui. Dubuc ne connaissait du patriarche de Ferney que ce qu'il en avait lu dans les manuels de littérature. Il voulut lui aussi faire son petit pèlerinage à Ferney et interviewer le personnage chez lui, c'est-à-dire, dans ses livres. La permission obtenue, il se mit à lire *Candide* et quelques autres volumes du même auteur, lecture qui l'écorcha au cœur, comme il disait, et le blessa dans ses sentiments les plus délicats et les plus profonds. Du moins il était prêt à parler de Voltaire en connaissance de cause. L'occasion ne tarda guère.

Une soirée intime avait réuni plusieurs étudiants, dont notre Joseph. La conversation s'engage bientôt sur le terrain religieux. Les rires commencent à fuser de ci, de là. Et voici qu'un de ces jeunes rodomonts, au verbe facile, se lance dans une charge à fond contre la papauté, l'agrément de l'inévitable éloge du grand, du sublime Voltaire qui a sapé à sa base l'édifice séculaire, vermoulu, croulant de l'Église catholique. Dubuc l'avait observé en silence, comme le chat qui guette une souris. La tirade terminée dans un petit frémissement flatteur du groupe, les deux pattes de Dubuc s'abattirent sur le malheureux.

— Vous connaissez sans doute Voltaire, lui dit-il.

— Si je le connais! Mais c'est le plus grand écrivain du XVIII^e siècle et des temps modernes.

— Quels ouvrages a-t-il écrits?

— Il a écrit contre la religion.

— Tout le monde sait cela. Mais quels sont les titres de ses principaux ouvrages?

— Les titres... Je ne me rappelle plus très bien... Il a écrit énormément.

— Sans doute; tout le monde sait cela. Mais je vous demande le titre d'un seul de ses livres.

— ? ?

— Comment! Vous ne pouvez me nommer un seul ouvrage de votre auteur favori?

Penaud, rougissant, l'accusateur devenu l'accusé se trémoussait sur la sellette. Implacable, Dubuc poursuivit son interrogatoire.

— Avez-vous lu *Candide*?

— Non.

— *Zadig* ou la *Destinée*?

— Non.

— La *Loi Naturelle*?

— Non.

— Les *Lettres philosophiques*?

— Non.

— *Memnon* ou *La Sagesse humaine*?

— Non.

— *Le pour et le contre*?

— Non.

— Non, non, non. Mais vous êtes un farceur! Vous n'avez jamais rien lu de Voltaire et vous venez nous en parler comme d'une vieille connaissance! Eh! bien, moi qui vous parle, moi le clérical, le sacristain, je l'ai lu en partie votre Voltaire, et je vais vous dire ce que j'en pense et ce qu'il est. Voltaire est un gueux, un misérable, un infâme. Il a du talent, de l'esprit, mais il ne les déploie que dans les choses viles et ignobles. Rien dans le cœur, rien dans l'âme. Pas une conception digne, pas un sentiment élevé. S'il abhorre Dieu, s'il exècre la religion, il méprise tout

autant la France, sa patrie. Il n'a que du dédain pour ses compatriotes. Ses louanges vont toutes à l'Angleterre, ses baisers aux bottes du roi de Prusse. Son cœur ne distille que la haine et le fiel. Il salit tout ce qu'il touche. Joseph de Maistre a pu dire de lui : « Sodome l'eût banni ! » Voilà votre Voltaire.

Joseph se tut. On l'avait écouté sans l'interrompre avec la plus vive attention. La victime restait là, bouche bée, ahurie, dégonflée, aplatie. Pour toute consolation, son voisin lui dit : « Tu iras encore te frotter à Dubuc. »

Cette petite scène posa notre homme dans l'esprit des jeunes libres penseurs de l'Université. Il lui arriva ce qui arrive toujours aux caractères trempés, droits, ouverts : on l'estima davantage, on l'admira, et loin de l'écarter des groupes on le rechercha. Il sut en profiter pour redresser l'esprit de plusieurs, pour raffermir le cœur d'un plus grand nombre.

Entre temps, il menait de front ses études et ses exercices de piété. Une pratique qu'il adopta fut de ne jamais passer devant Notre-Dame de Pitié — cette chapelle historique si chère aux Montréalais, qu'un vandalisme utilitaire obtus a fait disparaître — sans y entrer et se recommander à sa Mère du ciel. Nous verrons Joseph y revenir plus d'une fois au cours de cette histoire.

Joseph Dubuc était d'une sociabilité exquise. Il avait tout pour lui: esprit et cœur, et tous deux admirablement doués. Une seule chose l'arrêtait souvent dans ses désirs d'expansion, la timidité. Il la tenait de ses premières années à la campagne; il l'avait combattue au collège; il lui en restait encore à Montréal. Cela le contrariait beaucoup. Il s'en voulait, avouait-il, de paraître plus bête qu'il n'était. Il enviait presque le toupet de ces poseurs intrépides qui ont leur mot sur tout, prêts toujours à débiter à tort et à travers des riens ou des sottises. Comment aborder un beau salon de ville, c'est ce qu'il ignorait et aussi ce qu'il redoutait. Il y fut poussé inopinément et très providentiellement, comme un homme que l'on jette à l'eau pour le forcer à nager.

Il remontait un jour la rue Saint-Hubert, admirant les somptueuses résidences qui s'échelonnaient entre la rue Dorchester et la rue Sainte-Catherine, lorsqu'il aperçut sous le portique de l'une d'elles son vieil ami de collège et condisciple de classe, Gaspard Hénault. Celui-ci ne fit qu'un bond vers Joseph, lui serra les mains et, le prenant par le bras: « Viens avec moi que je te présente mon oncle et ma tante chez qui je suis de passage, ainsi que mes cousines et mes sœurs. » Dubuc eut beau résister, prétexter sa mise peu con-

venable. Inutile, Gaspard l'entraînait et l'eut bientôt casé au beau milieu de ces dames. Il s'agissait de tirer son épingle du jeu. Joseph le fit si bien qu'on ne le laissa partir qu'à la condition pour lui de revenir le soir même faire la veillée.

Il fut fidèle au rendez-vous. Tout marchait sur des roulettes parmi les conversations, la musique et les chants, lorsqu'on s'avisa d'organiser un quadrille. Tout naturellement M. Dubuc fut invité. Hélas! il n'avait jamais dansé! Il dut l'avouer humblement, espérant par cet aveu écarter ce nouveau péril. Il n'en fut rien. Une sœur de Gaspard s'empara de lui: « Ce n'est pas difficile, lui dit-elle avec un sourire des plus engageants, je vous conduirai. » Voici comme il racontait plus tard les impressions de sa première danse: « Regardant faire les autres, je saluai à droite, à gauche, puis je me sentis entraîné en avant, en arrière, en marche, en contremarche, croisant et recroisant en tous sens, tournoyant d'un côté et de l'autre, perdant ma partenaire pour la retrouver l'instant d'après, emporté comme dans un gracieux tourbillon où je ne comprenais tout de même rien. Toujours est-il que j'arrivai à la fin de la danse sur mes deux pieds, sans trop savoir où j'avais passé. » — C'était sa première danse; ce ne fut pas la dernière. Honni soit qui mal y pense! car ce

qu'il exécutait alors c'étaient ces belles danses d'autrefois, délectables et dignes, qui n'avaient rien du libertinage des sauteries modernes.

Dubuc fut bien vite recherché et invité dans les meilleures familles. On appréciait sa belle conduite, sa franchise, le charme de sa conversation. Ces soirées servaient à détendre l'arc trop bandé. Car son amour du travail restait le même, augmentait plutôt: il sentait que son avenir en dépendait.

Tôt levé, il déjeunait à la hâte et se plongeait dans ses livres. A 9 heures il se rendait au bureau, en sortait pour son lunch de deux sous chez le restaurateur populaire Duchesneau, revenait au bureau à 1 heure; le quittait de nouveau à 4 heures et demie, allait prendre les cours de McGill. Après souper à la pension, il remontait à sa chambre et poursuivait ses études jusqu'à minuit ou 1 heure. Il ne fit partie d'aucun club, d'aucune société, d'aucun cercle, sauf celui de l'*Union catholique*. Les réunions se tenaient comme aujourd'hui sous le Gesù. Il en fut le secrétaire durant un an. Les soirées qu'il se permettait chez ses amis ne dépassaient pas 10 heures, afin de se réserver deux ou trois belles heures de travail paisible. On l'amena un soir, à une « veillée de garçons ». C'en fut assez, quand il vit ces jeunes gens gaspiller leur temps, leur santé, l'argent de leur famille dans la ripaille,

les chansons grivoises, les propos obscènes, et surtout, les bouteilles une fois vides, se diriger en titubant vers les maisons de désordre.

On ne pouvait croire que Dubuc n'y allât jamais. L'un d'eux voulut un jour se renseigner à bonne enseigne: il lui posa brutalement la question. Très courtoisement et avec le plus grand sérieux du monde, Joseph se mit à lui énumérer et développer les huit raisons qui motivaient sa conduite: pas d'argent, pas de temps, peur des maladies honteuses, crainte de la police, réputation perdue, souvenir de sa mère, et sur toutes choses l'offense grave de Dieu. Il avait de plus l'ambition chevaleresque de garder son cœur pur pour celle qu'il unirait à sa destinée, et de pouvoir lui dire en toute vérité: « Ce que j'exige de toi, la pureté virginale, je puis te l'offrir également. Je t'apporte les prémices de mon amour, de mon cœur, de ma chair. » Il ne dévia pas un seul instant de cette ligne de conduite.

Cependant la troisième année d'études tirait à sa fin. Au printemps de 1869 eut lieu, à McGill, l'examen final. Il durait cinq jours, un jour par matière, et trois heures et demie par jour. Outre le grade universitaire, il y avait un prix de vingt dollars pour celui qui avait obtenu le plus grand nombre de points dans tous les examens. Comme toujours, Joseph Dubuc décrocha la timbale.

Le 10 juillet suivant il passa dans une des salles du Palais de Justice, l'examen d'admission à l'exercice. Les réponses par écrit furent jugées si bonnes qu'on l'exempta de l'examen oral. Mais comme il fallait trois ans révolus avant d'être admis à l'exercice, il dut attendre au 1er septembre pour recevoir son diplôme et débiter dans les graves fonctions de défenseur de la veuve et de l'orphelin.

CHAPITRE QUATRIÈME

UNE IDYLLE

Les débuts de sa profession à Montréal furent pour le nouvel avocat très modestes. Qu'on en juge.

Il loua, avec un ami, une pièce assez grande au-dessus des bureaux de ses anciens patrons, Jetté et Archambault. Le loyer était de cinq piastres par mois, deux et demie pour chacun. La mère Frappier, qui faisait le service des bureaux du voisinage, se chargea de celui-ci moyennant une piastre par mois. Les deux amis, placés aux deux extrémités de la pièce, avaient chacun leur ameublement, une table et quatre chaises. Ils n'étaient pas en société. Quant un client entrait, il se trouvait comme un pénitent entre deux confessionnaux. On lui demandait à qui des deux il voulait s'adresser. L'élus empoignait son homme et l'autre se replongeait dans ses bouquins.

Aux premiers froids, ils s'aperçurent qu'un meuble leur manquait, un poêle. Pour économiser, ils remirent l'achat à plus tard. Dans l'intervalle, ils usèrent du manège suivant. L'ami possédait une antique *Coutume de Paris*,

gros volume à couverture en cuir épais, pesant bien une douzaine de livres. Ils se mettaient en face l'un de l'autre à chaque bout de la pièce et se lançaient mutuellement l'énorme in-folio. Le fin de l'affaire était de recevoir le projectile sans lui laisser toucher terre et de le relancer aussitôt à l'autre bout. Cinq ou dix minutes de cet exercice ramenaient les calories dans les veines. C'est ce qu'ils appelaient « faire une attisée ».

Tout de même, le temps vint où la *Coutume de Paris* ne suffit plus. La mère Frappier leur loua un petit poêle de chambre et ils s'achetèrent une corde de bois.

La première cause d'un avocat fait date pour lui, dit-on. Celle de Dubuc n'eut rien de reluisant. Il est vrai que le client ne voulait que gagner du temps, et c'est ce qu'il obtint. Au fond la cause était mauvaise, et Joseph eût eu scrupule de vaincre. Une autre fois, il céda ses honoraires à une pauvre couturière du faubourg Québec, lui fit rendre sa machine à coudre que l'huissier avait déjà saisie et paya l'huissier. Ce n'était pas le moyen de rouler bientôt sur l'or. « Mais, disait-il, j'aurais eu honte d'agir autrement. » Au reste un emploi à la *Minerve*, largement rémunéré cette fois, apportait de l'eau au moulin. Il y renonça, au mois de mai 1870,

quand il dut se préparer à partir pour la Rivière-Rouge.

Entre temps, une gracieuse idylle s'était engagée entre Joseph et une jeune personne de Saint-Cuthbert rencontrée à Montréal. Elle devait avoir, après plus d'une péripétie inquiétante, le plus heureux des dénouements.

D'après ce que nous connaissons du caractère de Joseph Dubuc, nous ne serons pas surpris de le voir consacrer à la question du mariage l'élévation de sa pensée religieuse, la droiture de son jugement, la loyauté de son cœur. Il n'ignorait pas le mot d'un écrivain que « le mariage est une loterie ». Ses observations personnelles l'amenaient à croire que, de fait, les bons numéros sont rares. Mais aussi que de ménages malheureux par leur faute! Il en voyait se jeter dans l'aventure tête baissée, sans prudence, sans réflexion: l'un marié trop jeune, l'autre par un coup de tête, celui-ci épousant la somptueuse corbeille de noce, celui-là une chevelure aux reflets d'or ou une voix de sirène, et que d'autres encore ne s'arrêtant qu'à la surface sans vouloir pénétrer jusqu'aux dons de l'esprit et du cœur qui font les unions indéfectiblement heureuses!

Dubuc se garda bien de ces folies aux conséquences déplorables. Il eut la sagesse

d'employer les trois conditions d'un bon choix: la prière, la réflexion, la patiente recherche de l'oiseau rare.

Il voulut mettre d'abord le ciel dans ses intérêts. Dès sa première année d'étudiant il avait, dans sa prière du matin et du soir, une courte invocation pour demander la lumière sur le choix d'une compagne. A toutes ses visites au cher sanctuaire de Notre-Dame de Pitié, il renouvelait sa demande. Puis, pour ne point tenter Dieu, il réglait sa conduite, nous l'avons vu, de manière à mériter la bénédiction divine sur l'affaire en marche.

A la prière il joignit la réflexion. Les « filles à marier », se disait-il, ont toutes les vertus, toutes les qualités, c'est entendu. C'est le beau côté de la médaille, c'est le miroir qui attrape les alouettes. Non pas qu'il crût toutes les jeunes filles dissimulées et douées de tous les défauts. Il était au contraire et fut toujours un grand admirateur du beau sexe; il l'avait en très haute estime; il poussait le respect — nous l'avons dit à propos de sa pureté de cœur — jusqu'aux sentiments les plus chevaleresques. Seulement, il reconnaissait que chez elles, comme d'ailleurs chez les jeunes gens, le légitime désir de plaire fait ranger proprement du côté du mur, comme Harpagon le recommandait à ses domestiques, les taches de graisse sur les habits, et leurs accrocs.

Cela posé, voici comment Joseph se raisonnait son affaire: « Les jeunes filles sont des anges, sans doute, mais des anges terrestres, n'ayant pas toutes les perfections de ceux du ciel. Celle que je croirai la plus parfaite et dont je demanderai la main, sera elle aussi dans cette catégorie. Pour faire mon choix judicieusement, j'adopterai la règle suivante: je chercherai dans ma future les qualités et les vertus que j'apprécie davantage, auxquelles je tiens le plus. Dès que j'aurai cela, je pourrai facilement supporter les imperfections ou même les défauts qui en seront les accessoires obligés. Et ces qualités, ces vertus, quelles sont-elles ? D'abord celles que doit posséder toute jeune fille bien élevée, telles la piété, la modestie, une certaine instruction; ensuite et très spécialement, du jugement, de l'intelligence et une nature affectueuse. »

On peut dire ici que dans ce tableau qu'il traçait de l'objet de ses aspirations il faisait entrer plusieurs de ses propres traits à lui-même, et — pourquoi n'ajouterais-je pas tout de suite ? — le portrait en pied de celle qui en effet devait être sa compagne et faire le bonheur de sa longue vie.

Après la prière et la réflexion, il restait justement la recherche de cette personne cadrant avec les lignes du portrait. Ce fut le thème de mille et une observations. Les ren-

contres, les soirées, les causeries intimes surtout lui apportaient leurs matériaux. Nullement insensible aux charmes extérieurs, il les notait avec plaisir mais ne s'y arrêtait pas. Il passait au delà, pour voir et peser ce que la surface recouvrait. Un autre point que les jeunes gens devraient se faire un devoir d'imiter, c'est que tout aimable et même séduisant qu'il fût dans son abord, dans sa conversation, dans toutes ses manières, Joseph ne voulait laisser voir là à aucune jeune fille une avance sérieuse. Non seulement il gardait intérieurement son cœur libre de tout lien, mais, pour enlever le moindre prétexte aux déceptions, il tenait à ce que cela fût connu. Il constatait trop les navrantes conséquences de la conduite opposée pour les victimes de ces don Juan frivoles et cruels, qui papillonnent de fleur en fleur, flirtent effrontément et font croire à des amours éternelles... qui passent avec les roses.

Nous abordons maintenant les débuts de l'idylle annoncée. La personne distinguée qui en fut l'objet a survécu à Sir Joseph Dubuc. Entourée de l'affection de ses enfants et de ses petits-enfants, vénérée de tous par la beauté, la dignité, la plénitude de sa vie, elle coule des jours paisibles dans les aimables souvenirs du passé et dans la ferme attente du rendez-vous éternel. On conçoit dès lors l'extrême dis-

création dont il nous faut user, en traitant un événement qui a été pour Joseph le point culminant de la première partie de sa vie.

Le nom d'un ami de Joseph, Gaspard, est venu sous notre plume à l'occasion d'une soirée de famille à Montréal. Ce jeune homme appartenait à une excellente famille de Saint-Cuthbert, la famille Hénault. Il avait quatre sœurs. Parents et enfants constituaient un de ces groupes si fréquents dans nos campagnes, où la distinction native le dispute à la piété et à une aimable et solide éducation. Le jour où Gaspard avait poussé Joseph dans le salon de son oncle, il n'avait avec lui que deux de ses sœurs. L'une d'elles, on s'en souvient, avait initié Dubuc aux multiples évolutions de la danse.

A l'automne de l'année suivante, 1867, Gaspard, avec Désilets des Trois-Rivières et Prendergast de Montréal, partait pour Rome, pour aller défendre le Saint-Père. L'héroïque mère qui n'avait pas eu seulement la consolation de l'embrasser avant son départ n'eut qu'un mot : « Que Dieu soit béni ! S'il me le prend, il en fera un martyr du dévouement à l'Église ! »

Des quatre demoiselles Hénault, il en venait assez souvent une ou deux chez leur oncle de la rue Saint-Hubert. Mais toujours il en manquait une, la troisième, et, chose curieuse,

c'est vers elle, vers l'absente, vers l'inconnue, que d'instinct se portait le cœur de Joseph. Enfin elle apparut un des soirs de septembre 1868. Ici, dans une occurrence aussi délicate, nous préférons passer la plume à l'amoureux lui-même. Voici comment Dubuc raconte ses premières impressions: « En l'attendant au salon, dit-il, le cœur me battait. Elle descendit et se présenta. S'arrêtant un instant à la porte, elle s'inclina gracieusement puis s'avança vers moi avec une aisance et une distinction qui me ravirent. » Il trouvait que l'éloge qu'on lui avait fait de sa taille, de ses traits, de son regard, de son sourire, de sa conversation était resté bien au-dessous de la réalité. Elle se nommait Marie-Anne; dans son entourage on l'appelait familièrement Annie.

Elle revint à Montréal l'année suivante. Joseph qui venait de passer brillamment son examen d'admission au barreau, la revit plus d'une fois. Les soirs où il lui semblait que les convenances ne lui permettaient pas d'entrer, il passait et repassait sous les fenêtres de la résidence, épiant la bonne fortune de l'entendre chanter un couplet ou de jouer sur le piano une de ses sonates favorites. L'avait-il entendue, notre Roméo s'en retournait à son gîte, heureux, ravi, le cœur rempli d'elle.

De plus en plus cette jeune fille de dix-neuf ans lui paraissait réaliser toutes les conditions qu'il recherchait dans sa future épouse. Mais elle, que pensait-elle de lui ? qu'éprouvait-elle ? Très simplement, il crut reconnaître qu'il ne lui était pas indifférent. Supposé même l'amour, une première difficulté se présentait. Nous savons la pauvreté qui l'étreignait. Quand serait-il prêt à fonder un foyer ? L'attendrait-elle jusque-là ? Or voici qu'une deuxième difficulté allait rendre encore plus problématique la possession de cette pomme d'or des Hespérides.

En ce temps-là, l'Ouest canadien était en ébullition. L'Assiniboia (devenue ensuite le Manitoba) et les Territoires du Nord-Ouest avaient été achetés de la Compagnie de la Baie d'Hudson par le Gouvernement canadien, sans consulter les habitants de ces régions. On prétendait les annexer au Dominion sans autre cérémonie. Métis français et anglais s'étaient cabrés sous l'injustice doublée d'une insulte. Ils avaient formé ce qu'on appela le *Gouvernement provisoire*. Gouvernement légitime et légal, puisque la Compagnie de la Baie d'Hudson s'était désistée de ses droits, et que le Canada, qui devait obtenir du Gouvernement impérial le transfert de cette colonie, ne la possédait pas encore.

Louis Riel, alors âgé de vingt-cinq ans, était le président du Gouvernement provisoire. Il ne s'opposait pas à l'entrée de l'Assiniboia dans la Confédération, mais il la voulait précédée de négociations régulières et entourée de toutes les garanties requises pour les droits de ses compatriotes.

Nous avons dit l'amitié qui avait lié Riel et Dubuc au collège de Montréal. Joseph reçut, dans le courant de janvier 1870, un billet de Riel qui l'invitait au Nord-Ouest. « Je suis seul, disait-il, pour diriger les affaires du pays et tenir tête aux intrigues des ennemis. Il me faudrait un auxiliaire instruit, homme de loi, énergique, déterminé. Je te connais. Si tu venais me joindre, tu rendrais d'immenses services à notre chère population métisse. » Dubuc répondit qu'il ne pouvait aucunement quitter à ce moment-là.

Au mois d'avril, Riel revint à la charge. Il supplia son ami de s'aboucher au moins avec M. Ritchot, curé de Saint-Norbert, l'un des trois délégués que le Gouvernement provisoire envoyait à Ottawa, pour traiter avec les ministres fédéraux. Dubuc le rencontra en effet à Montréal et eut avec celui qu'on nommait le « Père Ritchot » un entretien caractéristique de l'un et de l'autre. Après divers échanges de vues, le P. Ritchot conclut brusquement :

— C'est bien, je vous emmène. Nous partirons dans huit jours.

— Sur quoi puis-je compter pour vivre ?

— Sur rien. Nous sommes dans un temps de transition, un vrai chaos...

— Dans ce cas la perspective n'est pas encourageante pour moi.

— Attendez. Sous le nouveau gouvernement, il nous faudra des hommes instruits pour défendre les droits des Métis. Ce sera un beau rôle...

— Sans doute. Mais je ne puis pas vivre de gloire. Mes ressources financières sont extrêmement restreintes.

— Ne vous inquiétez pas. Dans notre pays, quand un hôte nous arrive, nous mettons une patate de plus dans la marmite et nous comptons pour rien le surplus de dépenses. Je m'engage à vous garder chez moi pendant un an sans exiger un sou.

— Dans ce cas, c'est accepté. Je monte avec vous.

Ils allaient se séparer, lorsque le curé se ravisant :

— Êtes-vous marié ?

— Non, pas encore. Je ne suis pas prêt.

— Pourquoi pas ?

— Parce que je n'ai pas les moyens de faire vivre une femme.

— Ce n'est pas une raison. Nous mettrons deux patates dans la marmite et cela ne vous coûtera pas plus cher.

Tout de même, Joseph estimant qu'il fallait plus de deux patates pour tenir ménage, décida qu'il accompagnerait seul le délégué de la Rivière-Rouge.

La Rivière-Rouge! Bien que considérée au bout du monde, à cette époque, elle était dans toutes les bouches. On ne parlait partout que de la Rivière-Rouge, des Métis, de Riel et de son Gouvernement provisoire qui tenaient en échec le Gouvernement du Canada.

Le départ du jeune avocat, annoncé dans les journaux de Montréal, fit sensation; Dubuc devenait un personnage; c'est à qui lui demanderait une part de sa correspondance. Mais lui, une préoccupation plus forte et plus douce à la fois le poursuivait.

Son prochain départ avait d'abord jeté le désarroi dans la famille qu'il fréquentait, rue Saint-Hubert, puis avait été approuvé. Seule Mlle Annie Hénault restait pensive, inquiète même, semblait-il. Elle avait glissé dans la conversation la question suivante: « Quittez-vous le pays pour toujours, M. Dubuc? » La réponse négative de celui-ci avait paru la remonter. Rien de tout cela n'échappait à Joseph; mais, fidèle à son principe de n'avouer son amour que lorsqu'il serait prêt à

s'établir, il ne lui fit aucune déclaration et n'en sollicita aucune. Et cette rigidité de principes excessive, imprudente, fera son tourment pendant les deux années qui vont suivre.

Le lendemain, un samedi, il alla communier à l'église Saint-Jacques, puis, après la messe, descendant la rue Saint-Denis, il s'achemina vers le sanctuaire de Notre-Dame de Pitié. A ce moment-là même, Annie traversait la rue Notre-Dame apparemment dans le même but. Était-ce un gracieux présage que Dieu leur avait ménagé ? Ils s'abordèrent aimablement, très émus l'un et l'autre, tout en cherchant à se dominer. Ils allèrent s'agenouiller ensemble aux pieds de la statue vénérée. Faisaient-ils la même prière ? Celle que Joseph nous a conservée montre une fois de plus l'admirable droiture, la délicatesse chrétienne de son cœur. « Mon Dieu, disait-il, vous savez mieux que moi ce qui peut me rendre heureux. Je ne vous demande pas cette jeune fille si, dans votre sagesse, vous m'en avez réservé une autre. Mais si c'est elle que vous me destinez, qu'il sera grand, mon Dieu, le bonheur que je tiendrai de vous ! » La Madone compatissante porta cette supplique au Cœur de son divin Fils, en y ajoutant sans doute le poids de son crédit. Au sortir de la chapelle, Joseph et Annie échangèrent quelques paroles ; mais l'émotion les força bientôt à se séparer.



La semaine suivante, ses diverses visites faites aux vieux parents, à ses amis, surtout à ceux et à celles de la rue Saint-Hubert, le cœur gros, Joseph prit le train d'Ottawa. Il avait capitalisé tout son avoir, cent vingt piastres. « Avec cette fortune dans ma poche, disait-il, je partis à la conquête du monde ! » M. Ritchot était à faire ses dernières transactions avec le Gouverneur et ses ministres. Le 1er juin, tout était prêt pour le départ. Outre M. Ritchot et Dubuc, cinq autres s'étaient joints à eux et composaient la caravane.

L'itinéraire régulier était via Toronto, Chicago, Saint-Paul. Seulement les esprits étaient si montés à Toronto contre Riel et ses délégués, qu'on ne parlait de rien moins que de lyncher le curé Ritchot si on l'appréhendait. Sir George-Étienne Cartier lui conseilla de faire plutôt un détour par Ogdensburg, Buffalo, Détroit, etc.

Le voyage à la Rivière-Rouge (une distance de près de quinze cents milles) ne se faisait pas, comme aujourd'hui, en quarante-huit heures. Le Canadien Pacifique n'avait pas encore jeté ses deux rubans d'acier d'un océan à l'autre. C'était un voyage long et très dur. D'où l'on voit, pour le dire en passant, l'extrême dévouement de l'archevêque de Saint-

Boniface, Mgr Taché, qui fit et refit si souvent ce parcours pour la défense de ses chers Métis.

Arrivée à Saint-Cloud, Minnesota — limite extrême occidentale des chemins de fer américains — la caravane avait encore quatre cents milles à faire en diligence ou autrement. Elle se divisa : les uns furent transportés en voiture vers le haut de la Rivière-Rouge, et là embarqués sur un bateau plat qui se laissait descendre au fil de l'eau. Les trois autres, M. Ritchot, Dubuc et un compagnon, pour aller plus vite, prirent la diligence qui les conduisit en trois jours au poste militaire d'Abercrombie, sur les bords de la Rivière-Rouge. Il leur restait encore deux cent cinquante milles pour atteindre le fort Garry et Saint-Boniface.

Au delà du fort Abercrombie commençait le véritable *Wild West*. Il n'y avait plus de moyens réguliers de transport. Un Métis consentit, moyennant finance, à conduire nos voyageurs à la Mission de Sainte-Croix. Le missionnaire résident fit monter M. Ritchot dans sa voiture qui n'avait qu'un siège, et les voilà en route pour Georgetown où l'un des bateaux de la Compagnie de la baie d'Hudson faisait une fois par mois le trajet entre ce poste et le fort Garry.

Dubuc et son compagnon se joignirent à deux familles de Métis qui descendaient en

voiture le long de la Rivière-Rouge, à petites journées, en chassant pour leur subsistance. Ce fut une expérience nouvelle pour Joseph que cette vie au grand air, juché sur une charrette ultra rustique, en compagnie d'hommes, de femmes, d'enfants, d'ustensiles de cuisine, vivant au jour le jour à la fortune du pot, comptant sur la Providence pour amener à point au bout du fusil, la bécasse ou la poule de prairie, couchant sous la tente, disposés, hommes, femmes et enfants, comme les raies d'une roue, les pieds au poteau du milieu, la tête à la circonférence.

Ils arrivèrent enfin à Georgetown. Le bateau était encore là; le Père Ritchot aussi, impatient de partir. Le signal en fut donné. La distance à parcourir était de deux cents milles en ligne droite, mais les méandres infinis de la rivière faisaient plus que doubler ce chiffre. Ce n'est que sur la fin de la troisième journée qu'ils parurent en vue de Saint-Boniface et du fort Garry. Un peu auparavant, le curé Ritchot avait salué en passant sa paroisse de Saint-Norbert, puis Saint-Vital, château-fort de ses bons Métis.

Debout, sur le pont du vaisseau, Joseph considérait tout avec le plus vif intérêt. Au dernier tournant de la rivière, il avait aperçu à sa droite le petit village de Saint-Boniface, l'église, quelques maisons; à sa gauche, l'Assi-

niboine débouchant presque à angle droit dans la Rivière-Rouge, et, dans l'angle ainsi formé, sur la rive gauche, le fort Garry, ancien fort de la Compagnie de la baie d'Hudson et dont Riel, le 2 novembre précédent, s'était emparé pour y établir son gouvernement. Au delà du fort, à un demi-mille, s'élevait le bourg naissant de Winnipeg.

Le fort Garry remplaçait l'ancien fort Douglas et tirait son nom d'un Nicolas Garry, membre influent de la Compagnie de la Baie d'Hudson. « C'était, dit le P. Morice, O.M.I. (*Histoire de l'Église catholique dans l'Ouest canadien*, vol. I. p. 200) une vaste enceinte formée de murs très solides qui avaient 260 pieds de long et étaient munis de créneaux et de bastions, dans laquelle se dressaient les bâtisses communes à cette espèce de construction: des magasins, des entrepôts, une poudrière et des résidences pour les officiers et les employés. » Le bateau s'embossa au quai du fort. Riel avec son escorte descendit au-devant des voyageurs et fit présenter les armes à M. Ritchot, chef de la délégation. Il installa son vieil ami Dubuc dans l'une des chambres de l'hôtel gouvernemental, à l'intérieur du fort, puis s'enferma avec M. Ritchot pour discuter les résultats de sa mission.

Le voyage avait duré dix-sept jours, du 1^{er} au 17 juin. A son départ d'Ottawa, Joseph avait en poche cent vingt dollars; il lui en restait dix-huit bien comptés à son arrivée à la Rivière-Rouge. Il n'était pas homme à se désespérer pour si peu. Avec sa coutumière énergie et sa confiance en Dieu, il allait se tailler une forte besogne et l'exécuter.

L'hôte de Riel pendant deux semaines, il put causer à loisir avec ce jeune chef au tempérament si compliqué, si énigmatique que ses meilleurs amis ne parvenaient guère à le déchiffrer. De haute taille, bien membré, l'œil vif, les traits réguliers, esprit souple et cœur de feu, il séduisait par sa conversation. Il n'avait pas, en 1870, ce que l'on remarqua plus tard, ces sautes brusques de caractère, tantôt calme, tantôt violent, des traits de génie suivis de gestes fous, pieux à l'excès, puis voulant tout briser de la religion chrétienne et en créer une autre de toutes pièces. M. le juge L.-A. Prud'homme, de Saint-Boniface, qui le connut bien, ajoute ces quelques traits: « Riel était un puissant orateur; dans la conversation, un charmeur. Il scrutait le texte d'une loi avec une logique impitoyable. Il allait droit au but avec une insistance qui décourageait les diplomates politiques. Absolument détaché de l'argent, il n'était pas insen-

sible à la gloriole. Ce n'était pas une âme vénale, mais altière. »

Il sut si bien exposer à son ami Dubuc les raisons qui avaient motivé le soulèvement des Métis, la genèse du *Gouvernement provisoire*, les moyens employés, ses succès, ses échecs, les résultats obtenus, ceux que sans doute lui ménageait l'avenir, que Joseph convaincu, persuadé, enthousiasmé, entreprit de faire connaître au grand public, et en particulier à la province de Québec, le véritable état de la question du Nord-Ouest. De là, pendant un an, cette série de lettres à *la Minerve*, signées de son nom, et qui transformèrent du tout au tout l'opinion publique. Elles étaient reproduites par la plupart des journaux français du Canada. L'Ontario, si injuste à l'égard de Riel et des Métis, n'échappa point à cette rectification des faits. Le *Globe* de Toronto se mit à publier une bonne traduction des lettres de Dubuc, traduction que d'autres journaux anglais lui empruntèrent.

Mgr Taché avait naturellement reçu son nouveau diocésain avec la plus grande bienveillance. C'était pour lui une recrue de haute valeur. Il voulut même l'avoir à lui tout entier, sous son toit. Et c'est ainsi que pendant deux ans, jusqu'à son mariage, Joseph fut le commensal de l'évêque et des prêtres de son entourage.

Pendant ce temps les événements marchaient. L'*Acte de Manitoba*, adopté à Ottawa le 3 mai et sanctionné par le gouverneur général le 12 du même mois, avait été approuvé à Londres et, le 15 juillet, Sa Majesté proclamait le transfert de la province de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest à la Puissance du Canada. Au fond, cet *Acte de Manitoba* n'était, comme le disait Mgr Taché, que la forme légale donnée à la *Liste des Droits*, apportée à Ottawa par les délégués de Riel et du Gouvernement provisoire. C'était du coup conférer la plus haute approbation désirable à la résistance des Métis et leur donner gain de cause.

Le 24 août, le colonel Wolseley à la tête d'une expédition, envoyée d'Ottawa censément pour assurer la paix au Nord-Ouest, s'avancait vers le fort Garry. On fit comprendre à Riel et aux membres du Gouvernement provisoire que leur vie n'était pas en sûreté. Le gouvernement de l'Ontario, qui n'avait rien à y voir, s'était oublié jusqu'à mettre à prix la tête de Riel et de Lépine. Tous deux passèrent alors aux États-Unis. Riel pouvait dire en franchissant la frontière: « Ma mission est finie. » Il reparaitra toutefois en 1885, dans la Saskatchewan. Mais sa cause ne sera plus celle de 1870. Il paiera

de sa vie l'erreur que, irresponsablement, il commettra.

A l'automne, le lieutenant-gouverneur nomma Dubuc pour faire le recensement de la région qui s'étend de Saint-Boniface à la frontière américaine, à Pembina. Il retira de ce travail quelques louis sterling: c'était son premier argent gagné au Manitoba.

Bientôt après avait lieu la première élection générale pour l'Assemblée législative de la nouvelle province. Il fut élu sans opposition à la Baie Saint-Paul. La session du printemps suivant lui procura une indemnité parlementaire de trois cents dollars. Il n'en avait jamais tant possédé à la fois. Sa délicatesse le porta immédiatement à offrir à Mgr Taché le prix de sa pension. L'évêque ne voulut rien entendre; mais Joseph, à force d'instances, lui fit accepter le tiers de la somme reçue.

Au cours de l'été de 1870, Mgr Taché était revenu de la province de Québec avec deux nouvelles recrues, MM. Royal et Girard. M. Larivière devait bientôt les rejoindre. Dans la pensée de l'évêque de Saint-Boniface, ces hommes et d'autres qui suivirent, étaient destinés à fortifier l'élément catholique français de la province naissante. Ils ne trompèrent pas son attente. Outre M. Dubuc, MM. Royal, Girard et Larivière jouèrent un rôle considérable au Manitoba. Tous trois députés à

la Législature provinciale et tour à tour secrétaires, trésoriers, ministres, l'un d'eux, M. Royal, fut lieutenant-gouverneur de la province, et M. Larivière, après avoir siégé aux Communes d'Ottawa un grand nombre d'années, devint sénateur. Il est le seul survivant de cette magnifique pléiade.

Après la session de 1871, Joseph Dubuc ouvrit à Winnipeg, avec M. Royal, un bureau d'avocat sous la raison sociale: Royal et Dubuc. Les clients affluèrent. Ce n'était pas encore le Pactole. Mais les sous tombaient peu à peu dans l'escarcelle. Et puis le temps s'écoulait: l'année 1871 était rendue aux deux tiers de sa course. En quittant Montréal, Dubuc avait fixé 1872 pour l'année de son mariage. Où en était-il de ses pensées, de ses sentiments, de ses projets?

✓ Nous reprenons ici l'idylle entamée un peu plus haut.

Joseph causait un jour intimement avec le Père Ritchot, que, de fait, il considérait comme un père. La conversation s'aiguilla bientôt sur le sujet intéressant entre tous pour lui: le choix d'une femme. M. Ritchot voulut l'aider: il se mit à lui proposer, l'une après l'autre, toutes les jeunes filles qu'il connaissait auprès et au loin, et dont quelques-unes apporteraient une corbeille richement

garnie. A chacune d'elles Joseph faisait la moue: c'était ceci, c'était cela, tel défaut, tel autre. La liste finie: « Mais voyons, Dubuc! s'exclama le curé, à quoi prétendez-vous donc? Pensez-vous que le bon Dieu va créer un ange exprès pour vous et l'expédier tout chaud du paradis pour en faire votre femme? Si vous visez à la perfection, attendez-vous aux mécomptes. La femme que vous choisirez aura ses défauts, comme vous les vôtres. Prenez-en votre parti. » Joseph saisissait parfaitement la justesse de ces remarques, mais il avait son idée.

Sur ces entrefaites, commencement de septembre 1871, il reçut une lettre de Gaspard Hénault. Ce n'était pas la première: les deux amis avaient correspondu assidûment. Mais celle-ci avait une allure spéciale. Avec d'innombrables précautions oratoires, Gaspard en venait à parler de sa sœur Annie. Confiant en sa loyauté, plus que cela, en l'amitié fraternelle de Joseph, il lui apprenait que sa jeune sœur n'était plus la même depuis des mois et des mois: un sentiment caché la tenait évidemment au cœur; d'excellents partis s'étaient présentés, elle les avait déclinés les uns après les autres, sans raisons plausibles. Au contraire, le seul nom de Joseph paraissait faire en elle une impression profonde. Il ne doutait point qu'elle l'aimât. Il osait donc demander

à son vieil ami si lui-même répondait à ce sentiment et s'en était ouvert avec elle avant son départ, ou bien s'il n'avait pour elle que de l'amitié. Dans ce dernier cas, il conseillerait à sa sœur de détourner ses regards du Manitoba pour les porter ailleurs.

On conçoit l'effet que produisit une telle lettre sur le cœur de Joseph, lui dont toutes les pensées, les souvenirs, les affections, se concentraient sur la sœur de Gaspard. Elle l'aimait donc. Et même elle était prête à le suivre jusqu'aux bords solitaires de la Rivière-Rouge!

Mais voici tout de suite que ses scrupules le reprennent. Peut-il en conscience accepter le dévouement de cette jeune personne élevée délicatement, avec tout le confort que donne la richesse, ne sachant rien de cette terre inconnue du Manitoba, des rigueurs quotidiennes de la vie en ces temps héroïques, de la pauvreté, de la froidure, de l'isolement? Accepter, n'est-ce pas pur égoïsme? Refuser précisément par amour pour elle, n'est-ce pas la vraie charité? Le problème se dressait là devant lui, rigide, implacable. Il le retourna longuement, fiévreusement. Après une nuit sans sommeil, il arrêta son choix: c'était le sacrifice de son amour.

Sans plus tarder, il se mit à formuler sa réponse à Gaspard: il le remerciait de la

marque de confiance qu'il lui avait donnée; oui, certes, il aimait sa sœur, l'aimait d'un très grand amour, et ne doutait pas maintenant qu'elle ne l'aimât en retour; mais vu les circonstances, c'est-à-dire, sa pauvreté à lui, l'avenir incertain, les conditions du pays, il ne pouvait se résoudre à l'y attirer, mieux valait souffrir seul que de gâcher le bonheur de l'autre. Il pria donc Gaspard d'amener tout doucement sa sœur à l'oublier et à fixer son choix sur un prétendant mieux nanti.

Une fois écrite la lettre resta là sur le bureau. Joseph hésitait à l'expédier. Une voix secrète lui conseillait de la détruire, d'en écrire une autre tout opposée. En quête de lumière, il s'en fut la montrer à une vieille Sœur de Charité qui lui portait beaucoup d'intérêt. « S'il s'agit, lui répliqua la Sœur avec une franchise et un bon sens exquis, d'une pimbêche, d'une tête légère avec le cœur à l'avenant, vous avez raison. Si au contraire cette jeune fille est telle que vous me dites, vous faites très mal d'envoyer la lettre. Les femmes sont naturellement dévouées, et le sacrifice pour celui qu'elles aiment leur est agréable. » Joseph comprit qu'elle avait raison. Mais perplexe encore, l'esprit flottant, le cœur en balance, fatigué à la fin, et la première détermination l'emportant sur tout le reste, il prit tout d'un coup la réso-

lution de jeter sa lettre à la poste. C'était le 28 septembre. Il l'avait gardée sur lui onze jours.

Une heure plus tard revenu à sa chambre, il se prit à regretter son acte. C'était une sottise, il le reconnaissait: le bonheur était venu frapper à sa porte et il l'avait repoussé. Mais le mal était sans remède. Les courriers étaient encore rares à cette époque. Dans sa détresse, il recourut à son refuge ordinaire, la prière, prière à la Consolatrice des affligés, au Dieu de toute consolation, les implorant de faire tourner les choses, malgré tout, en sa faveur. Puis il attendit.

L'attente se prolongea. Les jours, les semaines passèrent. Pas de réponse. Il était dans une inquiétude mortelle. Vers la fin d'octobre survint M. Provencher, qu'il avait connu à *la Minerve*.

— Dubuc, lui dit Provencher, j'ai pour vous un message, message mystérieux dont je ne comprends pas le sens. Il vient d'une jeune fille que j'ai rencontrée à Montréal, rue Saint-Hubert.

— Qu'est-ce donc ? s'enquit Joseph, la gorge serrée par l'angoisse.

— Voici textuellement ses paroles: « Vous direz à M. Dubuc que je vais accomplir fidèlement la recommandation qu'il m'a faite par l'entremise de mon frère Gaspard. »

C'était pour Joseph, comme pour un condamné, sa sentence de mort. Il en fut atterré. Nul doute que la recommandation indiquée était celle de la malheureuse lettre, où il invitait Mlle Annie à l'oublier! Il avait perdu tout espoir. Il parcourait avec tremblement les journaux de la province de Québec, redoutant d'y voir annoncé le mariage de sa bien-aimée.

Le jour de l'an passe, morne et désolé. Les Rois suivent. Rien. Mais huit jours plus tard, 14 janvier, une lettre de Gaspard lui tombe du ciel. Que dit-il? Sa lettre du mois d'août n'a pas encore reçu de réponse: sans doute qu'elle n'est pas arrivée à destination; alors il recommence: et le voilà avec les mêmes précautions infinies à redire l'état de sa sœur... — Ah! le bon Gaspard! le cher Gaspard! Quelle bénie lettre pour Dubuc et combien il remercie le ciel d'avoir fourvoyé la sienne quelque part! Tout aussitôt il se met en frais d'en écrire une qui ne ressemble guère à l'autre, et où il se garde bien de faire allusion au contenu d'icelle. Et vite il la lance du côté de Saint-Cuthbert.

— Qu'était-il arrivé à la première? Coïncidence merveilleuse, mais où le pieux Joseph, habitué aux vues surnaturelles, voyait pour son compte l'intervention de la bonne Providence. Et qui l'en blâmera? Sa lettre était

partie le 28 septembre. Or, il fut constaté officiellement par les autorités postales que tout le courrier parti de Winnipeg ce jour-là, avait été détruit dans l'incendie du bureau de poste de Chicago, le 8 octobre au soir.

Très bien. Mais alors que voulait dire le message de Mlle Annie ? Le mystère se dévoila par la suite. Et en voici la clef : dans une des lettres précédentes à Gaspard, Dubuc l'avait prié de demander à sa sœur, lorsqu'elle monterait à Montréal, d'aller faire une prière pour lui à Notre-Dame de Pitié. C'était la recommandation dont elle avait parlé dans son fameux message confié à M. Provencher. C'était au mieux. Les cœurs battaient à l'unisson. Et alors s'établit entre eux par correspondance ce duo immortel de l'amour, cette harmonieuse cantilène qui se prête à des variations, antiques comme le monde, mais, semble-t-il aux exécutants, toujours nouvelles.

Un point restait encore à décider. Irait-il chercher sa fiancée à Saint-Cuthbert ou viendrait-elle le trouver au Manitoba ? Considérant Mgr Taché comme un père, et encore sous son toit, par délicatesse il lui soumit le cas. Le bon évêque, tout en le laissant libre sans doute, se prononça carrément pour la seconde partie de l'alternative, à savoir, pour faire venir la fiancée, et ce afin d'éviter une

dépense inutile de plusieurs centaines de piastres. Voilà notre bon Joseph — qui ne s'attendait pas du tout à cette réponse et qui désirait véhémentement aller cueillir lui-même sur l'arbre le fruit tant convoité, — le voilà donc de nouveau dans l'eau bouillante. Que faire ?

Il se résolut à soumettre le point en litige à Mlle Annie, à savoir, l'opinion de Mgr Taché en regard de ses propres désirs. Les parents d'Annie s'opposèrent d'abord à ce départ, puis fléchirent devant les instances de leur fille. Le prélat, mis au courant, tint bon. « Télégraphiez-lui, dit-il à Joseph; dites-lui de se préparer à partir le 1er mai avec l'honorable M. Royal. Écrivez-lui en même temps pour les détails du voyage. » Avec une docilité des plus méritoires, mais le cœur gros, Dubuc s'exécuta. Il demandait une réponse par télégramme. Elle devait, suivant ses calculs, lui revenir vers la mi-avril.

A partir du 13, il se rendit chaque jour au bureau du télégraphe, dans l'espoir d'y trouver une dépêche. Le 18, l'employé en le voyant lui dit : « Voici une dépêche pour vous, M. Dubuc. » Il la saisit avidement; en l'ouvrant il tremblait; quelle sentence prononçait-elle ? A ses yeux ravis apparurent ces mots : « Je vous attends. Venez. Annie. » O la douce sentence ! s'exclamait-il, ô l'adorable petite

ligne! Combien gentille la main qui l'a tracée! Et puis quelle aimable institution qu'un bureau télégraphique! « En sortant de là, continuait-il, heureux, débordant de joie, j'aurais embrassé tous les poteaux de télégraphe! » Dans ses notes postérieures, il concluait gravement: « O folie de l'amour! jusqu'où ne peux-tu pas nous conduire! »

En vue du long voyage, Joseph s'occupa de rassembler son avoir. Lorsqu'il eut fini de percevoir les argents qui lui étaient dus, il se trouva possesseur de quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars: ses visées ambitieuses avaient rêvé cinq cents.

Le 21 mai, le voilà sur le bateau qui remonte lentement la Rivière-Rouge: il lui faut cinq jours pour se rendre à Moorhead. De là à Duluth; puis à Sarnia par les lacs Supérieur et Huron. Le 6 juin il débarquait à Montréal, quinze jours après son départ de Saint-Boniface.

Sa première visite fut naturellement consacrée à ses vieux parents, toujours à Saint-Michel-de-Napierville. La seconde le mit sur le *Québec* de la ligne Richelieu, de Montréal à Sorel; puis sur la *Mouche-à-feu*, qui le déposa à Berthier. Le fidèle Gaspard était là, sur le quai, avec sa voiture. Les neuf milles qui les séparaient de Saint-Cuthbert furent vite dévorés. Le sujet de la conversation, — Annie bien sûr — contribuait à abréger la

distance. Joseph apprit que, depuis la mort de Mme Hénault, survenue l'année précédente, c'était Annie qui faisait la petite mère dans la maison. Ils descendirent bientôt de voiture, franchirent le parterre en fleurs, entrèrent dans l'antique demeure qui abritait une famille patriarcale de quatorze enfants, et, tout aussitôt, devant le père ému et souriant, les deux fiancés se donnèrent le premier gage de leur amour mutuel.

Dans une de leurs longues conversations, Annie apprit à Joseph que, lors d'un récent voyage à Montréal, elle s'était retirée chez les Sœurs de la Providence, pour faire, sous la direction du pieux prélat Mgr Vinet, une bonne retraite de huit jours. Elle avait voulu ainsi se préparer dans la solitude et la méditation à l'entier accomplissement des devoirs de son nouvel état. Naturellement Joseph approuva fort cette démarche et promit de l'imiter. Il lui restait quelques jours avant le mariage qui avait été fixé au 26 juin. Il en consacra trois, de retour à Montréal, à une petite retraite chez les Pères Jésuites. Il avait pris pour directeur le Père Beaudry, tant aimé des auditoires montréalais. — Si tous les mariages étaient ainsi préparés, on n'en verrait pas tant tourner si mal.

— Le 26 arriva. Tout Saint-Cuthbert voulut prendre part à la fête, tellement la famille

Hénault était estimée de tous et surtout la jeune fille qu'ils allaient perdre. Dix à douze des plus riches cultivateurs des environs avaient mis leurs plus belles voitures avec leurs chevaux à la disposition des gens de la noce. Quand le cortège parvint en vue de l'église, les cloches se mirent à jeter dans l'espace leurs notes éperdues, pendant que la foule des paroissiens et des paroissiennes formait une haie gracieuse, où il entraît encore plus de sympathie que de curiosité. Elle saisissait comme d'instinct, sous la beauté des traits, la distinction des manières, la gravité de la démarche, tout ce qu'il y avait de noble, de loyal, de pur, dans le cœur de ces deux jeunes gens.

La grand'messe, la cérémonie du mariage ne furent pas pour eux une simple occasion de s'exhiber devant le public. On les vit suivre attentivement les diverses parties de l'office, prier avec ferveur. Voici l'une des humbles requêtes du fiancé: « Je priai, dit-il, saint Joseph, chef de la sainte Famille, et Marie, sa très sainte épouse, de m'obtenir la grâce de me corriger de mes défauts, afin de rendre aussi heureuse qu'on peut l'être ici-bas l'aimable et candide jeune fille qui confiait à mon amour, son cœur, son âme et tout son être. » La suite nous fera voir jusqu'à quel point cette belle prière fut exaucée.

Au retour de l'église, dans la campagne, les gens se mettaient aux fenêtres, aux portes, pour voir passer « la noce ». On entendait les enfants répéter en agitant les mains : « Mlle Annie ! Mlle Annie ! » A l'un des tournants de la route, les jeunes mariés virent un vieillard sortir d'une maison très pauvre, s'avancer lentement au bord du chemin, appuyé sur son bâton, lever les yeux et découvrir sa tête vénérable.

— Bonjour, M. Antoine, lança Annie de sa voix caressante.

— Que le bon Dieu vous bénisse, Mlle Annie, fit le vieillard, en levant vers le ciel sa main tremblotante.

— C'est un de mes pauvres, dit Annie à Joseph.

Au cours de sa correspondance avec celui-ci elle avait dit un jour : « Je puis compter pour notre bonheur sur les souhaits des pauvres de notre canton qui sont mes amis. » La prédiction se vérifiait en cette minute par la bouche du vieux pauvre. C'était de bon augure.

La journée avait commencé au pied des autels. Ils voulurent la terminer par un acte pieux dont ils devaient se faire une habitude de tous les jours. Après la soirée bruyante des noces, conduits à la chambre nuptiale, d'un mouvement spontané ils se jetèrent à

genoux pour faire ensemble leur prière du soir: ils remerciaient Dieu du bonheur qu'il leur avait ménagé et mettaient leur avenir sous la conduite de sa Providence paternelle.

Le lendemain soir, ils prirent le *Berthier* pour monter à Montréal. Au petit jour le bateau côtoyait une des îles du Saint-Laurent. Soudain les éclats d'une fanfare retentirent; c'était celle du bataillon dont Gaspard faisait partie et qui, averti à temps, voulait agrémenter d'une aubade le lever de cette lune de miel. Ne se doutant de rien, mais piqués par la curiosité, Joseph et Annie se vêtirent à la hâte et montèrent sur le pont. Dès qu'ils parurent, la voix des uns, les cuivres des autres lancèrent à tous les échos des îles et du fleuve la tant vieille chanson:

Vive la Canadienne,
Vole, mon cœur, vole,
Vive la Canadienne
Et ses jolis yeux doux!
Tout doux!

Le chapeau de Joseph et le mouchoir d'Annie s'agitèrent longtemps pour remercier les auteurs de cette charmante surprise.

Il y avait à bord plusieurs hommes publics, députés, sénateurs, et un ministre du Gouvernement de Québec. Dès qu'ils surent que M. Joseph Dubuc, déjà très en vue dans

l'Ouest, avocat, journaliste, député à la Législature manitobaine et auteur des lettres à *la Minerve* était parmi les passagers, ils l'entourèrent. On était avide de l'entendre sur les événements du Nord-Ouest et en particulier sur la grande question du jour: l'amnistie formellement promise à Riel et à ses aides, mais que Mgr Taché n'avait pu encore et ne devait au reste que partiellement obtenir du Gouvernement fédéral. Ces entrevues se renouvelèrent à Montréal et partout où on le rencontra. Il s'y prêtait volontiers, sachant combien il importait de rétablir les faits que le fanatisme des uns, l'esprit de parti des autres dénaturaient à plaisir.

A Montréal, avant le grand voyage, les visites et les petites fêtes intimes se succédèrent sans interruption. La visite à laquelle Joseph tenait le plus était celle de Saint-Michel-Archange. Rien ne pouvait affaiblir l'amour qu'il portait à ses vieux parents; de plus il était sûr d'augmenter leur joie en leur présentant sa jeune épouse.

Le départ de Montréal pour l'Ouest avait été fixé au 12 juillet. Le matin, ils voulurent faire un dernier pèlerinage au sanctuaire qui leur était cher à tant de titres, Notre-Dame de Pitié. Ils y entendirent la messe et reçurent la sainte communion. Le soir ils prenaient le train pour Toronto et les lacs.

De Collingwood à Duluth, par la baie Georgienne, le lac Huron et le lac Supérieur, il leur fallut près de sept jours de navigation. La musique instrumentale et les chants rompaient souvent la monotonie du voyage. Annie était de beaucoup la préférée. Chaque fois qu'elle se mettait au piano, elle faisait salle comble; les morceaux qu'elle jouait et ses belles romances françaises ravissaient les passagers. Ils étaient l'un et l'autre les favoris du bord. Un jour que, postés à l'arrière du navire, ils se racontaient mille histoires qui les faisaient se pâmer de rire, une vieille dame, les contemplant en silence depuis deux ou trois quarts d'heure, ne put s'empêcher d'intervenir et de leur demander en anglais du ton le plus naturel:

— Allez-vous loin, mes jeunes amis ?

— Nous nous rendons au Manitoba, Madame, à Saint-Boniface.

— *Oh! I thought you were going to paradise!* (Je pensais que vous vous en alliez au paradis!) Et la bonne dame d'éclater de rire avec eux.

Les étapes sur la terre ferme furent Duluth, Moorhead, Grande-Fourche, puis la descente de la Rivière-Rouge jusqu'à Winnipeg. Ils y parvinrent le 29 juillet, dix-sept jours après leur départ de Montréal. Ils traversèrent de

là à Saint-Boniface et prirent logement chez M. Larivière.

C'était l'ancienne maison du père Mager, au bord de l'eau. L'unique chambre qu'ils purent avoir — le salon servirait aux deux familles — fut meublée des pièces les plus indispensables, le reste prit le chemin du galetas. Le piano acheté à Montréal pour Annie fut placé dans le salon, et servit à enchanter les deux familles, souvent réunies le soir, après les journées laborieuses des hommes.

Joseph était parti, on s'en souvient, avec quatre cent quatre-vingt-dix-huit piastres en poche: il revenait, toutes dépenses payées, avec cinq!

Mais il possédait le million tant recherché, le bonheur intime, sans nuage, d'un cœur pur très aimant et très aimé, sous le regard de Dieu: deux cœurs en un, deux âmes en une, *cor unum et anima una*.

DEUXIÈME PARTIE

LA MOISSON

(1872-1914)

CHAPITRE PREMIER

LE PÈRE DE FAMILLE

La moisson est en raison directe des semailles. C'est la règle commune. « Celui qui sème peu, moissonnera peu, écrivait saint Paul aux Corinthiens, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment. » En écrivant aux Galates, il précise davantage : « Ne vous y trompez pas, leur dit-il, on ne se rit pas de Dieu. Ce qu'on aura semé, on le moissonnera. Celui qui sème dans sa chair moissonnera, de la chair, la corruption; celui qui sème dans l'esprit, moissonnera, de l'esprit, la vie éternelle. »

C'est dans le même ordre d'idées que l'auteur des *Lamentations* prononçait cette grave sentence : « Il est bon à l'homme de porter le joug dès sa jeunesse. » Enfin l'explication de toutes ces vérités se trouve dans cet aphorisme des *Proverbes* : « Le jeune homme, une fois engagé dans sa voie, ne la quittera plus. » Telle jeunesse, tel âge mûr. Sauf de rares exceptions, c'est d'une éblouissante vérité.

Nous allons le constater dans le cas de Joseph Dubuc. Nous le verrons suivre, sans biaiser jamais, la voie qu'il a choisie dès son

enfance: voie droite et lumineuse, montant toujours, voie faite de vertus privées et publiques, de travail, de caractère et d'honneur.

Dans ses *Notes concernant Mgr Taché*, fournies à Dom Benoît pour sa *Vie* du grand prélat, le juge Dubuc disait du *Saint-Boniface* de 1870 que ce n'était encore à peu près qu'une solitude. Outre les établissements religieux, l'évêché, la cathédrale, l'ancien collège tout petit, la maison vicariale des Sœurs Grises et l'ancien pensionnat, on ne voyait au nord de ces établissements qu'une maisonnette habitée par des Métis, et un peu plus loin une maison de pension en *logs* ou grosses pièces de bois équarries et superposées, tenue par un vieux Canadien; au sud, deux maisons sur le terrain actuel de l'hôpital et deux ou trois autres en amont.

C'était dans une de ces maisons que MM. Larivière et Dubuc logeaient en 1872. Ce dernier en avait dit un mot à Annie dans une lettre du mois d'avril: « Elle est vis-à-vis de l'embouchure de la rivière Assiniboine, en face du fort Garry, tout près de la traverse, à quatre ou cinq arpents du couvent, de la cathédrale et de l'évêché. La Rivière-Rouge a environ trois ou quatre arpents de largeur, l'Assiniboine un arpent. On voit de nos fenêtres le fort Garry et la petite ville de

Winnipeg située un peu à droite, un demi-mille plus loin. Du côté est, en arrière de la maison, se trouve un petit bois et un étang où canards et outardes abondent au printemps. » Ici, craignant une déception pour sa future compagne en ces régions, et mu par sa coutumière loyauté, il se hâte d'ajouter : « N'allez pas vous imaginer que c'est quelque chose de beau, de poétique, d'enchanteur. La désillusion serait trop pénible. Croyez au contraire que c'est extrêmement laid, ennuyeux, désagréable... »

Mais où l'amour habite avec l'union des esprits autant que des cœurs, tout s'embellit, tout prend des couleurs charmantes, tout s'agrandit à la mesure des dilatations de la charité, selon le mot de saint Augustin, et des espoirs magnifiques.

Le pur et délicat bonheur des jeunes époux ne devait pas tarder à s'intensifier par la venue du premier fruit de leur amour. Le 31 juillet au matin 1873, Dieu leur donnait un fils; ils le reçurent en effet comme un présent du ciel. Un curieux incident le signala.

M. Dubuc avait traversé la rivière en chaloupe pour aller chercher une garde-malade. Il se hâtait de revenir et n'était plus qu'à une faible distance de chez lui, lorsqu'il entendit tout à coup une vive fusillade autour de sa demeure. Qu'était-ce que ces détona-

tions ?... La mère n'allait-elle pas en éprouver un choc nerveux ?... Mais déjà la servante métisse avait expliqué à Mme Dubuc que c'étaient quelques-uns de ses compatriotes d'alentour qui venaient *bigonner* son garçon, suivant une vieille coutume des Métis de célébrer ainsi par des salves de mousqueterie la naissance d'un premier enfant mâle; c'est ce qu'ils appelaient *bigonner*. Tout de suite la mère avait fait prier ces braves gens d'entrer et de prendre un verre de vin. M. Dubuc arrivait sur leurs talons et, mis au courant, s'empressait avec le légitime orgueil d'un père, de leur montrer son rejeton.

Ces deux solides chrétiens n'éprouvèrent jamais ce mal volontaire qui désole aujourd'hui tant de foyers du nouveau et de l'ancien monde: la peur de l'enfant. Bien au contraire; chaque naissance fut saluée avec une joie nouvelle, et dix fois l'hymne de fête monta vers Dieu. Au reste, le ciel prit soin de partager équitablement les sexes: cinq de l'un, cinq de l'autre.

Le mioche n'avait pas huit jours que le papa jouait avec lui, le faisait tourner sur sa main, puis avec un grand sérieux, lui adressait un discours en règle sur ses devoirs de fils aîné, de modèle pour ses futurs frères et sœurs, de bâton de vieillesse pour ses vieux parents.

L'espoir fondé d'une nombreuse famille conduisit bientôt à la conclusion qu'il fallait sortir du provisoire où l'on était et bâtir son nid. Le site choisi fut un lot, rue Notre-Dame. « Ce qui est aujourd'hui l'avenue Provencher, disait plus tard le juge Dubuc, formait la limite sud d'un champ cultivé, bordé d'une clôture, et comprenait tout ce qu'on appelle aujourd'hui *la Pointe*. » Propriété de l'évêché, Mgr Taché l'avait tout récemment fait arpenter et distribuer en rues et lots de ville. Le juge aimait à dire que sa maison, depuis le transfert du pays, était la première résidence commencée et terminée dans Saint-Boniface.

La petite famille s'y transporta vers la fin d'octobre 1874. Il était temps. Un mois après, un second fils leur tombait du ciel et venait augmenter le nombre et la joie.

On conçoit qu'un père et une mère animés de si beaux sentiments et si bien faits pour se comprendre et s'entr'aider, mirent tout leur soin dans l'éducation totale de leurs enfants. Cette œuvre intime du foyer avec les œuvres de bienfaisance auxquelles elle se prodigua toujours, furent le seul féminisme dont voulut se prévaloir la compagne de celui qui fait l'objet de cette étude. Et plutôt au ciel que toutes nos mères canadiennes n'en connussent point d'autre!

C'était pour M. Dubuc un ravissement toujours nouveau d'assister, le soir, à son retour de Winnipeg où le retenaient ses affaires, à cette petite scène de paradis: les enfants agenouillés comme de petits anges aux pieds de la mère, répétant après elle d'abord, et seuls ensuite, les prières qu'elle leur montrait. Non contente de leur apprendre le *Notre Père*, *Je vous salue, Marie*, et autres prières qu'il faut savoir, elle leur enseignait encore à demander à Dieu, d'une manière directe et dans le langage ordinaire, les choses que l'on voulait obtenir. « Elle avait appris de sa mère, racontait le juge, à implorer immédiatement le secours du ciel dans les cas de danger ou d'embarras sérieux. Ainsi, sa mère voyait-elle passer dans le chemin un cheval effrayé et le mors aux dents avec une personne dans la voiture, vite elle se jetait à genoux avec ses enfants, et demandait à Dieu de protéger la vie de cette personne si exposée à périr. »

Au printemps de 1878, alors que la glace de la Rivière-Rouge était *en chandelles* et pouvait à peine porter un homme, un jeune Beaubien, de Saint-Boniface, revenait de Winnipeg; il essaya de traverser à un endroit dangereux, la glace céda sous ses pieds et il se noya. Plusieurs personnes le virent de Saint-Boniface au moment où il s'enfonçait. La nouvelle s'en répandit aussitôt. En l'ap-

prenant, Mme Dubuc rassembla son petit monde et, à genoux, pria et fit prier pour le pauvre jeune homme; et comme M. Dubuc devait traverser bientôt, tous ensemble supplèrent Dieu de le ramener sans accident. A son retour, les enfants, encore tout émus, lui racontèrent ce qu'ils avaient fait. Le lendemain matin, les deux plus âgés, cinq ans et trois ans, s'entretenaient de l'accident; tout à coup l'aîné interpelle son père:

— Papa, M. Beaubien avait-il des petits enfants ?

— Non, il n'en avait pas.

— C'est pour ça qu'il s'est noyé. S'il avait eu des petits enfants qui auraient prié comme nous avons fait, il ne se serait pas noyé, hé, papa ?

L'aînée des filles, encore toute petite, trois ans et demi, manifestait une remarquable disposition pour la prière. Dans l'automne de 1879, un de ces feux de prairie, autrefois si fréquents et si désastreux, s'alluma, le soir, dans la direction des terres de l'évêché. La petite entendit ses parents exprimer la crainte que l'incendie ne s'attaquât au foin de Monseigneur, aussitôt elle se jeta à genoux et s'écria: « Mon bon petit Jésus, s'il vous plaît, faites pas brûler le *fin* à Monseigneur ! » Puis, regardant par la fenêtre, il lui parut évident que les grandes flammes baissaient à l'ho-

rizon: « Voyez, papa, ça brûle pas si fort maintenant... »

Quelques mois plus tard, une grave congestion du foie fit garder à M. Dubuc la chambre et le lit pendant plusieurs semaines. Il va sans dire que la mère faisait prier ses enfants pour la guérison du malade. Un soir que les autres étaient descendus pour souper, la même bambine s'agenouilla auprès du lit de son père, croisa ses petites mains, et, fixant les yeux sur une image de la sainte Vierge suspendue au mur au-dessus du lit, elle lui adressa la supplique suivante qui se fixa à jamais dans la mémoire de M. Dubuc:

« Belle petite sainte Vierge! Voulez-vous guérir le bobo à mon beau petit papa, s'il vous plaît, s'il vous plaît. Je vous ferai jamais de la peine. Quand j'aurai des cinq *cennes* (sous), je les donnerai à votre petit Jésus. Mon petit papa, il est pas mauvais, il nous bat jamais, rien que Gustave quand il fait le petit mauvais! »

Puis, elle se leva, et, les yeux dans les yeux, interrogea: « Papa, ça vous fait-il encore autant mal? » — La réponse du malade, suffoqué par l'émotion, fut d'étreindre longuement la petite sur sa poitrine.

Le recours fréquent à la prière ne fut pas la seule leçon donnée à leurs enfants par ces parents chrétiens. La charité envers les pauvres,

vertu qu'ils tenaient tous deux de leurs honorables familles, eut souvent les honneurs d'un enseignement aussi aimable que précis. Deux exemples entre mille.

A l'un des 31 juillet qui ramenaient l'anniversaire de naissance du fils aîné, une petite fête s'organisa où furent invités plusieurs jeunes amis du village. Les enfants s'amusaient dans la cour, lorsque des pleurs, des sanglots parviennent aux oreilles de Mme Dubuc. Elle sort et voit un petit pauvre pourchassé par deux des invités.

— Que faites-vous là ? leur dit-elle.

— C'est Pélo qui veut jouer avec nous.

— Et pourquoi ne le laissez-vous pas jouer avec vous ? Est-ce de sa faute s'il est pauvre et mal vêtu ? Viens ici, mon Pélo.

Pélo (abréviation de son nom Péloquin) était le fils d'une pauvre veuve du voisinage. Elle avait connu de meilleurs jours ; mais à la mort de son mari elle avait dû se faire blanchisseuse pour gagner le pain de ses six enfants.

Cependant Mme Dubuc avait fait entrer son petit protégé. Elle se mit en frais de le muer de fond en comble, le débarbouilla, le peigna, le chaussa, l'habilla proprement et vint le présenter tout transfiguré à ses petits camarades, qui le trouvèrent charmant. Au goûter qui suivit, elle le fit asseoir à ses côtés et servir le premier de tout ce que la table

portait de friandises. Ce furent ses lettres de noblesse. Le reste du jour, Pélo fut considéré, choyé, presque le héros de la fête.

Le soir, à son retour de la cour de Winnipeg, où il siégeait comme juge, M. Dubuc apprit tous les détails de l'incident. C'était son bonheur de se retrouver le soir en famille, entouré de sa femme et de ses enfants; on lui racontait les menus événements du jour; il en profitait pour appuyer les enseignements de la mère. Bien qu'il sût que ses enfants n'étaient pas les coupables dans l'affaire Pélo, il crut bon d'insister encore sur le respect et la pitié dus aux pauvres, ces amis du bon Dieu, disait-il, ces représentants de Notre-Seigneur Jésus-Christ. « Vous n'avez aucun mérite d'être mieux vêtus et nourris que ce pauvre enfant; c'est le bon Dieu qui vous a donné des parents plus à l'aise, remerciez-le bien. Si je mourais aujourd'hui, qui sait si votre mère ne serait pas forcée de travailler pour vous nourrir, comme la mère de Pélo... »

La leçon porta ses fruits. Dans la suite, lorsque les enfants recevaient de petites pièces de monnaie, ils couraient les glisser dans la main de Pélo en disant: « Donne ça à ta mère. » S'ils avaient des bonbons, ils en réservaient une part à Pélo.

Non moins charitable que pieuse était la petite que nous avons entendue tout à l'heure

solliciter le ciel pour le *fin* de Monseigneur et le bobo de son père. A l'un des anniversaires de sa naissance, elle avait reçu de ses oncles et d'autres personnes une petite somme rondelette.

— Que vas-tu t'acheter avec cet argent ? interrogea sa mère.

— Je n'ai besoin de rien, reprit-elle. Vous pouvez le garder ; je vous le redemanderai plus tard.

Vers la mi-juin, elle se présenta à sa mère :

— Maman, puis-je avoir mon argent pour en faire ce que je voudrai ?

— Que veux-tu en faire ?

— Eh ! bien, il y a au couvent une petite fille qui est très pauvre. Elle n'a qu'une vieille robe d'indienne tout usée qu'elle porte toujours, les dimanches comme la semaine. Elle me fait pitié. Si vous vouliez, je lui achèterais une robe noire selon le costume du pensionnat. De cette manière elle pourra venir à la distribution des prix ; autrement elle ne le pourra pas. Voulez-vous maman ?

— Mais oui, certainement.

Mis au fait, M. Dubuc s'enquit du nom de la petite fille. On ne le savait pas. « Tâche de le savoir, demain, ma fine. Vois-tu, il faut y aller délicatement, avec prudence. Ses parents peuvent être en moyen de l'habiller ;

il n'y a peut-être que négligence de leur part, et ils pourraient s'offenser de ta générosité. »

Il fut constaté le lendemain que la famille était réellement pauvre et qu'elle accepterait volontiers ce qu'on voudrait lui offrir. Notre fillette se fit accompagner de sa mère pour acheter au magasin les quelques verges d'alpaca et les fournitures nécessaires à la « robe de costume ». Celle-ci faite, elles allèrent ensemble la porter à la nécessiteuse. C'est avec des larmes de reconnaissance et d'admiration que la pauvre femme reçut la belle robe. « Ma pauvre enfant, dit-elle, va pouvoir assister à la distribution des prix; elle espère avoir quelques récompenses. Comme je serai fière de la voir sur l'estrade avec les autres, dans son beau petit costume noir! »

La petite Dubuc était toute ravie du bonheur qu'elle venait de procurer. C'était la charité, non pas seulement de bouche, comme dit l'apôtre saint Jean, « mais en action et en vérité ».

L'amour de M. Dubuc pour ses enfants aurait pu lui faire renouveler le geste du bon roi Henri IV, à quatre pattes, monté par un de ses fils et faisant le tour de la chambre devant l'ambassadeur d'Espagne estomaqué; mais il préférait se servir de Fanny, bonne bête qui piaffait d'aise dans l'écurie, quand

on voulait se servir d'elle. Il écrivait à sa femme absente dans la province de Québec :

« ... Revenu de la cour, j'ai fait faire des courses sur Fanny à Marie, Albert, Berthe et Antonin. Si tu les avais vus, comme ils étaient contents ! Je tenais la jument par la bride et je la faisais trotter. Il me fallait par conséquent trotter moi-même et, à la fin, j'étais pas mal essoufflé, je t'assure... »

Il avait le don si précieux d'amuser et de garder à la maison, surtout le soir, sa petite famille grandissante. Faisant en un tour de main un tableau complet, il écrit. « J'ai commencé la veillée comme de coutume, lisant mes journaux, avec Adrienne sur les genoux et tous les autres sur mon bureau et autour de moi. »

Son affection le poussait à des actes d'une bonhomie charmante. Il se trouvait, un soir, chez un de ses amis Eugène..., qui revenait *d'en bas* ; la table était superbement garnie. « Je remarquai, écrit-il, de vraies petites pommes rouges apportées de Montréal. J'eus la permission de Mme Eugène d'en mettre quelques-unes dans ma poche pour les enfants. Ils sautaient de joie, ce matin, quand je leur en donnai chacun une. »

Les absences prolongées, que nécessitaient de fois à autre les sessions de la cour hors de Winnipeg, étaient pour ce cœur si aimant des

jours de souffrance que sa joyeuse nature avait peine à surmonter.

« J'aime tant la vie de famille, écrivait-il de Brandon à sa femme, un soir de mars 1890, avec ses accessoires obligés d'enfants qui *tapa-gent* autour de moi, qui m'envahissent et grimpent sur moi. Je voudrais ce soir subir ces charmantes tracasseries-là; oui, je me délecterais de voir Adrienne et Marie fouiller mes poches pour des crayons, Albert me cribler de questions, Kikitte se percher sur mon bureau parmi mes livres, Antonin me présenter son devoir à corriger, Flavie ouvrir le robinet de son intarissable *parlette*... Oui, parole d'honneur, je voudrais y être!... »

S'il aimait de la sorte ses enfants, il aimait encore plus celle que Dieu lui avait donnée pour compagne et qui fut tout le long de sa vie, dans les joies comme dans les deuils, son appui aussi tendre que délicat, sa force toujours entraînante. Il aurait pu s'appliquer en l'adaptant, la sentence que saint Louis, roi de France, avait fait graver sur son anneau royal: « Dieu, Marguerite et la France, hors cet anel n'ai point d'amour. »

Nous comprenons, en ce moment, et de plus en plus, tout ce que la discrétion nous impose de réserve. Disons seulement que M. Dubuc bénissait Dieu de lui avoir préparé une épouse où s'harmonisaient si bien l'esprit

et le cœur, la douceur et la fermeté, une piété très avertie et une charité qui ne se lassait point. Il trouvait que, dans leur pauvreté relative, elle savait tirer parti de tout, en tout, et surtout dans l'habillement, soit pour les divers membres de sa famille, soit pour elle-même. Il notait: « Un bout de ruban ici, une boucle là, un peu de dentelle adroitement disposée, une fleur placée à propos donnaient tout de suite aux toilettes peu dispendieuses qu'elle façonnait un cachet de bon goût et d'exquise fraîcheur. »

Aussi quel vide au foyer lorsqu'elle s'absentait! Absence que lui-même provoquait afin de procurer à sa femme une détente si parfaitement méritée, au sein de sa famille dans la province de Québec. Il lui écrivait alors des deux et trois fois par semaine, la tenant au courant des menus faits du petit royaume familial. Il multiplait ses prières pour l'absente. « Je vais à la messe tous les jours. » Et quand le retour s'annonce prochain, quelle joie, quels élans de cœur! « Quand j'y pense, écrivait le bon juge dans une de ces occasions, je pourrais crier, je pourrais sauter, je pourrais rire, je pourrais pleurer... Le décousu de cette lettre va bien te faire croire qu'il ne m'en reste guère, de ma pauvre caboche. Ton arrivée me rendra, je pense,

l'équilibre. Je redeviendrai un homme raisonnable et sage. »

En 1884, il descendit à Montréal avec sa femme et trois de ses enfants les plus âgés. Il voulait prendre part aux grandes solennités des noces d'or de la Société Saint-Jean-Baptiste. Puis, après toutes les visites aux parents et aux amis, ils se rendirent auprès de Mgr Ignace Bourget, alors âgé de quatre-vingt-cinq ans et retiré au Sault-au-Récollet. Le juge tenait à faire bénir sa famille par le saint archevêque. Comme tous ceux qui approchaient cet homme de Dieu, il sortit de l'entrevue « extrêmement impressionné, écrivait-il, du parfum de sainteté qui s'exhalait pour ainsi dire de toute la personne de ce vénéré prince de l'Église ». Son fils aîné, tout jeune encore, avait considéré l'évêque avec une attention singulière. « Papa, dit-il en sortant, je n'ai jamais vu un homme aussi vieux et aussi beau. »

Le lendemain matin, père, mère, enfants, communiaient à Notre-Dame de Bonsecours et se remettaient en route pour le Manitoba.

L'année suivante, le collège de Montréal célébrait son premier grand conventum. Fondé en 1767, c'était plus qu'un centenaire que l'antique institution rappelait en 1885. Pour chanter les « Joies du Retour » de l'immense famille sulpicienne, les organisateurs ne crurent pouvoir mieux faire que de choisir celui qui,

sur les bords de la Rivière-Rouge, soutenait si magnifiquement la gloire de l'*Alma Mater*; et c'est par le discours du juge Dubuc que s'ouvrit l'inoubliable fête.

En 1889, la mort lui enleva son vieux père. « Encore onze mois et seize jours de vie, écrivait-il, père et mère auraient fêté le cinquantième anniversaire de leur mariage. »

Sa femme et lui ne devaient pas voir le jour de leurs noces d'or. Mais ils purent, en 1897, célébrer leurs noces d'argent. La fête commença pour eux tout naturellement à l'église: à la messe qu'ils avaient demandée, ils communierent, entourés de leurs enfants et d'un bon nombre de parents et d'amis. Les réjouissances se poursuivirent à la maison, rehaussées par la présence de l'archevêque, Mgr Langevin, du lieutenant-gouverneur Patterson et d'autres sommités de Saint-Boniface et de Winnipeg. Elles témoignaient de l'estime profonde dont jouissaient les jubilaires.

Mais il est temps de clore ce chapitre de menus événements, qui nous ont fait pénétrer dans le cercle intime de la famille, pour y saisir quelques traits de celui qui en était le chef aimé et vénéré. Nous allons maintenant le suivre dans sa vie publique, dans cette partie du moins qui a précédé son élévation au banc des juges.

CHAPITRE DEUXIÈME

L'HOMME PUBLIC

Nous avons dit brièvement, au chapitre quatrième de la première partie, l'état des affaires du Nord-Ouest, lors de l'arrivée de Joseph Dubuc à Saint-Boniface en juin 1870.

Le *Gouvernement provisoire* dont Riel était le chef, on s'en souvient, avait encore en mains l'autorité suprême, puisque l'*Acte de Manitoba*, qui devait transférer l'Assiniboia et les Territoires du Nord-Ouest à la Puissance du Canada, approuvé à Ottawa le 12 mai 1870, ne serait définitivement sanctionné à Londres que le 15 juillet suivant.

Durant les deux semaines de son séjour au fort Garry, Joseph Dubuc eut de longues conversations avec son vieil ami de collège, Louis Riel. Celui-ci lui raconta un jour le premier acte qui avait déclanché la résistance des Métis au Gouvernement canadien.

Au mois d'août de l'année précédente, un arpenteur du Gouvernement et ses assistants étaient à tracer des lignes sur les terres des Métis de Saint-Vital. Riel se trouvait chez sa mère à Saint-Vital même. Il part avec quelques Métis, se rend auprès de l'arpenteur

et lui enjoint de cesser ses mesurages sur les terres des Métis: ce sont des propriétés privées, nul ne peut les chaîner sans la permission des propriétaires. L'autre lui répond qu'il agit d'après les instructions du Gouvernement du Canada et qu'il n'a de compte à rendre à personne autre.

— Nous ne reconnaissons, reprend Riel, aucun droit au Gouvernement canadien de venir ainsi faire des travaux sur nos terres, et nous ne le permettrons pas.

— Que vous le permettiez ou non, je suis mes instructions sans m'occuper de vous. Et l'arpenteur ordonne à l'homme qui tient la charrue d'avancer.

Aussitôt Riel met le pied sur la charrue, l'arrête, la saisit et d'un geste brusque la culbute en travers du sillon, puis se retournant vers l'arpenteur et ses hommes: « Vous allez, dit-il d'un ton résolu, cesser ces arpentages et filer immédiatement. »

C'est ce qu'ils crurent bon de faire, et plus vite qu'ils n'étaient venus.

Les Métis avaient trouvé un chef.

Au cours des *Mémoires* qu'il écrivit dans ses dernières années, après avoir été juge de la Cour du Banc de la Reine puis juge en chef du Manitoba, M. Dubuc étudie la question si souvent débattue de la légitimité du soulèvement des Métis en 1869 et 1870. Les

ennemis de tout ce qui est catholique et français ont parlé de *rébellion*. Il n'en fut rien. Le vieux juge, usant de sa science légale et des informations reçues de première main, démontre dans un langage plein de mesure et de sérénité, que l'on n'est point rebelle lorsqu'on obéit à l'autorité constituée, immédiate, entièrement soumis du reste à l'autorité médiate et suprême. C'était le cas des Métis. D'une part, le Gouvernement d'Ottawa n'avait pas plus de droit alors sur l'Assiniboia qu'aujourd'hui sur Terre-Neuve; d'autre part, M. William McTavish, gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, seule autorité reconnue jusque-là, venait de répondre aux envoyés de la Convention métisse: « Je n'ai plus aucun pouvoir; pour l'amour de Dieu, formez un gouvernement. » La colonie ne pouvait rester sans gouvernement, dans un état confinant à l'anarchie: elle se donna donc une administration complète, régulière, bien que provisoire, en maintenant son allégeance à la Couronne d'Angleterre. Cette fidélité n'était pas sans mérite, puisqu'elle fit repousser les avances de certains Américains qui avaient les yeux sur le Nord-Ouest et voulaient y mettre la main.

Après l'acquisition de l'Alaska, l'appétit venant en mangeant, il leur parut que, continuant l'opération vers le Sud, pour faire

disparaître le vaste hiatus entre l'Alaska et les États-Unis, la solution la plus élégante serait d'absorber simplement le bloc anglais du Nord-Ouest canadien. Le morceau était de taille. Ne pouvant y mettre la dent par voie de négociations, ils crurent qu'il serait possible d'y arriver par le Gouvernement provisoire et les Métis en armes, lesquels sans doute ne demanderaient pas mieux que de briser avec l'Angleterre et se jeter dans les bras des États-Unis. Pour faciliter ce mouvement on leur offrit des sommes qui s'élevèrent à quatre millions de dollars. Riel et ses gens repoussèrent le tout avec mépris. C'est ce que Mgr Taché affirma sous serment dans un témoignage qu'il fut appelé à rendre plus tard.

Le juge Dubuc rappelle ici un incident sensationnel survenu en 1908, lors d'une visite à Winnipeg de Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, Minnesota. Il parlait au « Catholic Club » devant les membres du Club et un bon nombre d'Anglais protestants accourus pour l'entendre. Faisant l'historique de l'Ouest, il annonça qu'il avait une déclaration importante à leur faire, déclaration qui, à n'en pas douter, surprendrait la plupart de ses auditeurs. Il rappela l'offre d'argent faite à Riel par des Américains et poursuivit en ces termes: « Ce que je vous dis là n'est pas une légende ni

une rumeur vague. Je vous parle de choses qui sont venues à ma connaissance personnelle: j'étais alors en relation avec quelques-uns des hommes qui firent cette offre, et c'est d'eux que je tiens le fait. Riel refusa. » Puis l'archevêque américain conclut par cette grave sentence: « Si Riel n'avait pas été fidèle comme il l'était à son allégeance britannique, il est très probable qu'il n'y aurait pas aujourd'hui de Province de Manitoba ni de Nord-Ouest canadien. »

« Voilà, conclut à son tour le juge, la conduite de celui qu'on s'est plu à qualifier de rebelle et de traître à la Couronne d'Angleterre. »

Le juge Dubuc en revendiquant la parfaite légitimité du Gouvernement provisoire, se rencontrait avec les historiens les plus sérieux qui ont relaté les événements de cette époque troublée: tels Dom Benoît, C. R. I. C., dans sa *Vie de Mgr Taché*, le R. P. A.-G. Morice, O. M. I., au tome II de son grand ouvrage sur *l'Histoire de l'Église catholique dans l'Ouest canadien*, l'abbé Georges Dugas, auteur de *l'Histoire véridique des faits qui ont préparé le Mouvement des Métis à la Rivière-Rouge en 1869*, enfin et surtout, et au-dessus d'eux tous par sa position, son rôle dans les diverses péripéties du drame, son inlassable dévouement aux Métis, ses graves avertisse-

ments aux ministres fédéraux, le grand archevêque de Saint-Boniface, Mgr Alexandre Taché.

En 1870, l'avocat Dubuc, hôte de Riel d'abord, puis, pendant deux ans, de Mgr Taché, était à même de se renseigner le mieux du monde sur les causes, les progrès, les résultats du soulèvement des Métis. Il le fit avec cette précision, ce don de synthèse, cette ardente poursuite en toutes choses du vrai et du juste qui était chez lui une véritable passion. Le fruit de ces recherches prit la forme d'une correspondance hebdomadaire envoyée à la *Minerve* de Montréal et qui, comme nous l'avons déjà dit, reproduite par d'autres journaux, changea du tout au tout l'opinion de la province de Québec sur Riel et son Gouvernement, tant et si bien que Dubuc se demanda ensuite si l'on n'exagérait pas dans l'autre sens.

Riel reviendra dans ces pages à l'occasion des troubles de 1885. L'avocat Dubuc, devenu juge, nous dira alors sa pensée définitive sur le chef de la révolte de la Saskatchewan.

L'une des lettres de Dubuc faillit lui amener une affaire.

Un soir de la fin de juillet, vers 11 heures, le bateau *International* vint accoster en face du fort Garry. Des Métis, employés à bord, allèrent avertir Riel que deux hommes,

au lieu d'attendre pour débarquer au quai, avaient profité du moment où le bateau avant d'entrer dans l'Assiniboine touchait la côte, pour sauter à terre, et à la faveur des ténèbres s'esquiver sans bruit vers Winnipeg. Des recherches firent connaître que l'un d'eux était un officier, le lieutenant Butler, en mission secrète de la part du général Wolseley.

Le lendemain, dans sa lettre à *la Minerve*, Dubuc raconta l'incident, décrivit l'équipée nocturne de ces deux hommes qui avaient bravement marqué l'empreinte de leurs bottes dans la boue si renommée de l'Assiniboia. Suivaient certaines réflexions conjecturales sur le but de leur mission.

A quelque temps de là, M. Dubuc revenait de Saint-Vital en voiture avec M. Royal; un Métis à cheval accourut vers eux, bride abattue.

— M. Dubuc, s'écria-t-il, je suis envoyé par un prêtre de l'évêché pour vous dire de rebrousser chemin, d'aller vous cacher. Il y a là un Anglais qui veut vous tuer.

— Voilà du neuf, fit Dubuc à son compagnon.

— Qu'allez-vous faire ? interrogea M. Royal.

— Tout simplement me rendre à Saint-Boniface, comme si je n'avais rien appris.

— Mais vous ne savez pas ce qui en est. Ne serait-il pas plus prudent de rester en arrière et d'attendre des explications ?

— Pas du tout. Je suis en route pour Saint-Boniface. J'y vais.

En arrivant à l'évêché, il se rend tout droit à la chambre de Mgr Taché. L'évêque lui apprend que le lieutenant Butler, mécontent de la lettre de M. Dubuc à *la Minerve*, est venu à l'évêché en compagnie d'un autre officier, le capitaine Denison, et demande une rétractation. « Il devra se rétracter, a-t-il dit, ou me donner satisfaction d'une autre manière. Le capitaine Denison est mon second, chargé d'arranger une rencontre sur le terrain. M. Dubuc aura le choix des armes. »

Le prélat aurait voulu une réponse immédiate au lieutenant Butler. Mais M. Dubuc estima qu'il ne devait pas perdre sa partie de chasse à Sainte-Anne, chez son vieil ami de collège, le curé Giroux. Il serait toujours temps de se faire tuer après cela. Revenu à Saint-Boniface au bout d'une semaine, il trouve chez Monseigneur une lettre du capitaine Denison lui indiquant la formule de rétractation que le lieutenant Butler du 69^e régiment exigeait de lui.

Lue par l'évêque et ses prêtres, la formule devait, leur semblait-il, être signée. Notre avocat fut d'un avis opposé, parce qu'elle lui faisait retirer des assertions comme contraires aux faits. Or, il avait conscience d'avoir rapporté les faits exactement, en les assaison-

nant, il est vrai, d'une pointe d'humour. N'était-ce pas de bonne guerre ? Quant aux conjectures sur la mission de Butler, elles n'avaient rien de dérogatoire à l'honneur militaire. Il jeta donc la formule au panier, et se contenta d'écrire au lieutenant un mot où il accusait réception du billet et « tenait compte, disait-il, de sa déclaration ». Un Métis porta la note à Winnipeg. L'officier, assez peu satisfait, ne saisissant guère ce qu'il y avait sous cette formule vague, rentra tout de même son épée au fourreau.

M. Dubuc avait ouvert à Winnipeg, avec M. Royal, un bureau d'avocat. Il plaida peu lui-même. Son rôle était plutôt celui d'avocat consultant. Sa profonde connaissance du droit en faisait un « conseil » éminent.

Consciencieux, comme nous l'avons vu en toutes choses, il évitait les procès, favorisait le règlement bénévole des litiges, n'hésitait jamais à sacrifier les honoraires d'un procès pour obtenir une entente.

C'était à l'époque où l'on introduisait un changement notable dans la procédure : on ne pourrait plus faire emprisonner pour dettes. Les premiers clients se récrièrent :

— Comment ! Cet individu me doit cinq louis et je ne puis le faire mettre en prison jusqu'à ce qu'il me paye ?

— Non.

— Parce que ?

— La loi s'y oppose.

— Drôle de loi !

— Pas si drôle. Voyons. S'il n'a pas d'argent pour vous payer, comment voulez-vous qu'il en gagne, qu'il en trouve, une fois renfermé entre les quatre murs de la prison ?

Réponse qui rappelait le mot du chef sauvage visitant une prison de New-York. Il admirait tout. On lui montra des prisonniers pour dettes. Cela le fit réfléchir. Silencieux, il s'avança vers une fenêtre, regarda attentivement au dehors, puis se tournant vers le gouverneur, lui demanda avec un grand sérieux : « Où ces hommes vont-ils chasser le chevreuil et l'orignal pour avoir de quoi payer leurs dettes ? »

La politique et certains travaux confiés à M. Dubuc par le lieutenant-gouverneur du Manitoba, l'honorable M. Archibald, allaient prendre une bonne partie de son temps. Vingt-quatre circonscriptions electorales avaient été taillées dans la province, qui ne comptait alors qu'un peu plus de 12,000 habitants. Aux élections de fin décembre 1870, avons-nous dit, il fut élu à l'unanimité pour le comté de la Baie Saint-Paul, pendant que son associé, M. Royal, se faisait élire à Saint-François-Xavier. Il était du parti con-

servateur, mais nullement son esclave. Il savait garder en tout une belle et noble indépendance.

La première législature de la nouvelle province s'ouvrit dans les premiers jours de mars 1871. Aucun des députés n'avait auparavant pris part aux débats d'une assemblée législative. Comme M. Royal avait, pendant trois ou quatre ans, assisté aux sessions de la Législature de Québec en qualité de journaliste et de traducteur des débats, il y avait puisé une connaissance pratique de la procédure parlementaire. Il fut choisi comme premier président de l'assemblée manitobaine. Après l'élection du président, le lieutenant-gouverneur prononça le discours du trône, en français et en anglais. Désigné par le Gouvernement pour proposer l'adresse en réponse au discours du trône, M. Dubuc le fit naturellement, comme La Fontaine en 1842, dans sa langue maternelle. Et ainsi, disait-il, le premier discours prononcé par un député à la Législature du Manitoba fut un discours français. Il affirmait par là, simplement mais nettement, à sa manière habituelle, la vigueur de ses convictions.

La législation manitobaine était une page blanche. Tout était à faire, à créer, à organiser. Parmi les projets de loi, préparés par le lieutenant-gouverneur, se trouvait la créa-

tion d'une cour de justice: Il n'y aurait qu'un seul juge. Le projet fut référé au comité de législation; M. Dubuc en faisait partie. Le comité amenda le projet en décrétant la nomination de trois juges. L'honorable Archibald trouvant que trois juges étaient trop pour une population qui égalait à peine un bon comté d'Ontario ou de Québec, pria les membres du comité de revenir à un seul juge. Ils accédèrent à sa demande. L'acte fut adopté à la Législature, sanctionné par le lieutenant-gouverneur et envoyé à Ottawa avec le reste de la législation. Le Gouvernement fédéral s'empessa de le désavouer, donnant pour raison assez évidente qu'un seul juge ne constituait pas une *Cour*. L'année suivante, un nouvel acte créa une cour de trois juges, qui prit le nom de Cour du Banc de la Reine. Il ne s'écoulera pas deux lustres avant que nous y voyions s'asseoir notre avocat-député.

Au printemps de 1871, M. Royal fonda le premier journal publié en français dans l'Ouest. Il avait pour titre: *Le Métis*, et pour programme « la défense des droits et intérêts de la population française et catholique de la province ». Une vieille presse à bras servit à l'imprimer. Il fut pendant quelques mois publié à Saint-Boniface, dans une maison appartenant à M. Narcisse Marion,

située dans la partie actuelle de Norwood, où se trouve la scierie près du pont. Il fut plus tard transféré à Winnipeg. M. Dubuc y collabora activement les trois premières années. Pour ce faire, il avait cessé sa correspondance hebdomadaire à la *Minerve*. On continuait cependant de le lire non seulement dans la province de Québec mais encore dans la province voisine. Il écrivait à l'un de ses amis à Montréal: « Nous sommes toujours à couteaux tirés avec les gens d'Ontario. »

Le journal fut cédé, en 1882, à M. Larivière devenu ministre provincial. Il prit alors le nom de *Manitoba*, qu'il garde encore aujourd'hui sous la direction des MM. Bernier.

L'année 1872 réservait à M. Dubuc quelques jours sombres suivis de magnifiques journées.

Dans une assemblée politique il avait rompu une lance avec l'un des opposants et lui avait fait mordre la poussière. Le lendemain, tous deux se rencontrent dans un endroit écarté. Le sang ne fait qu'un tour au pauvre vaincu. Pris de rage, il saisit son poignard, se précipite vers Dubuc en criant: « Je te tue! » Dubuc l'attend, impassible: « C'est bien, dit-il, tue-moi! » L'autre, désarmé par ce sang-froid, se jette à ses pieds et lui demande pardon.

Il ne s'en tira pas aussi facilement dans une autre rencontre. Ayant pris une part active à l'élection de Donald Smith (plus tard Lord Strathcona) pour le Parlement fédéral, il fut choisi comme son représentant au bureau du scrutin de Saint-Boniface. Les mœurs électorales étaient encore primitives. Des bagarres eurent lieu autour du bureau et plusieurs coups de revolver tirés. Un nommé Ingram arma son revolver et, le doigt sur la détente, le braqua sur la poitrine de Dubuc; mais, devant le regard de celui-ci, il n'osa presser la détente. Seulement, quelques jours après, il attaquait traîtreusement Dubuc dans une rue de Winnipeg; il l'abattit d'un coup de pierre à la tête, puis le frappa sur la tête et au visage à coup de talon de botte et le laissa pour mort. Se dirigeant ensuite vers un groupe de ses amis témoins de l'attentat, il leur dit: « En voilà un qui ne parlera plus. »

Dubuc gisait là sans connaissance; des passants le relevèrent et le transportèrent dans un bureau voisin, où un médecin fut appelé. Conduit de là à Saint-Boniface, il reprit peu à peu ses sens. L'état du malade inspira les craintes les plus graves pendant de longues semaines. Quant à Ingram, il s'empressa de passer la frontière. Mais l'année suivante, il revint des États-Unis pour se livrer de lui-même à la justice.

Ces attaques criminelles si manifestement injustes ne firent qu'augmenter l'estime publique et celle des autorités pour la victime.

Au mois de mars, Dubuc était nommé Surintendant de l'Éducation pour les Écoles catholiques. Au mois de décembre, il entrait dans le nouveau Conseil des Territoires du Nord-Ouest, composé d'abord de onze membres. Sa mission était d'aider le lieutenant-gouverneur du Manitoba (qui était en même temps lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest) dans l'administration des affaires législatives et exécutives des Territoires. Cette nomination conférait aux fonctionnaires le titre d'*Honorables*.

La confiance de ses supérieurs l'adjoignit au juriste Bain, en 1873, pour déterminer ce que signifiait le « droit de commune » ou « droit de foin », réclamé par les colons. M. le juge Prud'homme nous a expliqué dans l'un de ses quatre articles sur Joseph Dubuc, quelques mois après la mort de celui-ci (*Revue Canadienne*, mai, juin, juillet, août 1914), le but et le résultat de cette commission.

Les terres des colons, dit-il, venaient aboutir à la Rivière-Rouge, à l'Assiniboine, à la Seine et à la Rivière-aux-Rats. Ces terres n'avaient d'ordinaire que 10 ou 12 chaînes de largeur sur deux milles de profondeur. Or, attenant à ces terres et les prolongeant

dans le sens de la profondeur, les colons possédaient, sur deux autres milles, un droit quelconque mal défini, mais se rattachant comme une dépendance aux deux milles aboutissant à la rivière. Le gouvernement de la colonie d'Assiniboia reconnaissait aux propriétaires riverains le droit exclusif de couper le foin sur les deux milles, jusqu'à une certaine date, ordinairement fin de juillet. Passé cette date, le foin des deux milles devenait la propriété du public et le premier venu pouvait aller le couper.

Une note de M. Dubuc nous apprend que son collègue et lui siégèrent pendant près de deux mois pour entendre les réclamations de part et d'autre, et que, au cours de cette enquête, une discussion très vive s'engagea entre M. Bain et lui sur l'interprétation de la loi, l'opinion de M. Bain étant soutenue par le lieutenant-gouverneur. M. Dubuc, continue le juge Prud'homme, tenait que le droit de la coupe du foin entraînait une prise de possession du terrain suffisante pour justifier un droit absolu de propriété, et il recommandait que, dans tous ces cas, on accordât au propriétaire riverain un brevet (*patent*) pour les quatre milles de profondeur, ou, lorsque les arpentages en sections ne le permettraient pas, qu'on lui accordât un titre (*scrip*) représentant la valeur de ce terrain. Comme on

le voit, ce jugement était tout à l'avantage des Métis et des autres colons. M. Dubuc eut le plaisir de le voir finalement approuvé par son collègue et ratifié par le Gouvernement d'Ottawa.

Qu'on nous permette ici d'anticiper quelque peu, afin d'unir à la question précédente un autre point de droit qui la complète. Litige beaucoup plus important, puisqu'il ne s'agit pas seulement d'un droit superficiel de foin, mais de droit même à la propriété foncière. M. le juge Prud'homme sera encore notre guide.

La question des terres du Manitoba avait été, nous l'avons indiqué plus haut, la cause principale des troubles de 1869-1870. L'*Acte de Manitoba*, de 1870, semblait régler ce point pour toujours et bannir à ce sujet toute inquiétude de l'esprit des anciens colons de la Rivière-Rouge. Il avait été décrété, en effet, dans cet acte constitutionnel, que tous ceux qui étaient en possession paisible de lots de terre, le 15 juillet 1870, auraient droit de recevoir de la Couronne un brevet confirmant leur titre comme propriétaires absolus. Malheureusement ces clauses furent interprétées souvent avec un rigorisme étroit, d'une manière fausse et injuste, par certains employés du ministère de l'Intérieur, dont les antipathies envers l'ancienne population étaient de noto-

riété publique. C'est ainsi qu'on interpréta ces mots de l'acte: *paisible possession*, comme signifiant: *occupation par la construction d'une maison actuellement habitée par le propriétaire de la terre lui-même!* Les ministres de l'Intérieur se succédaient rapidement et, selon l'adage, plus ça changeait, plus c'était la même chose.

Un jour, le Gouvernement, trompé par ses employés, ordonna la mise en vente à l'enchère des terres qui constituaient le domaine de la plupart des centres français. Si cet ordre avait été exécuté, c'eût été un désastre pour l'élément français du Manitoba. Mgr Taché et M. Royal, alors député de Provencher aux Communes, réussirent par leurs démarches à faire connaître la véritable situation au chef du Gouvernement, et l'ordre fut rapporté. Bien plus, ils obtinrent qu'une commission spéciale serait instituée pour régler définitivement cette question et que le juge Dubuc (alors juge depuis deux ans) et le juge Miller seraient les membres de la commission, le premier comme président. L'annonce de cette commission et de ses titulaires combla de joie tout le monde. On comprit que la justice allait enfin sortir du maquis des procédures et triompher.

Durant l'été de 1881, le juge Dubuc et son collègue se mirent à l'œuvre. Ils visitè-

rent tous les établissements intéressés. Les propriétaires accouraient à eux en toute confiance pour exposer leurs plaintes et leurs réclamations. Le président du tribunal avait l'avantage de parler la langue du plus grand nombre. Il notait avec soin les témoignages de tous. L'enquête finie, la Commission formula son rapport: il concluait à la justice des réclamations, à la solidité des droits acquis; les terres tenues en séquestre ou en mains mortes allaient avoir des propriétaires reconnus et ces derniers pourraient les cultiver et les améliorer sans crainte d'être évincés plus tard.

Le rapport fut accueilli partout avec la plus vive satisfaction, comme le règlement équitable et définitif d'une question qui agita le pays depuis si longtemps. « Ce jour-là, conclut M. le juge Prud'homme en rapprochant cette décision de la précédente sur le droit de foin, l'honorable M. Dubuc avait acquis un nouveau droit à la gratitude publique et rendu un service éminent à nos paroisses françaises. Au fond, il venait de compléter son œuvre. »

Nous revenons au député de la Législature manitobaine. Au commencement de juillet 1874, il appuie une motion de censure contre le ministère Clarke, qui est forcé de se dé-

mettre. M. Girard, appelé à former une nouvelle administration, confie le portefeuille de procureur général à Joseph Dubuc. Deux mois après, un arrêté du gouverneur général le nomme Conseiller légal du Conseil du Nord-Ouest. Au mois de décembre, un nouveau cabinet est formé et M. Dubuc choisi comme avocat de la Couronne pour la poursuite des causes criminelles. C'est un premier pas vers le *banc*. Les élections de fin décembre le font député de Saint-Norbert; et à l'ouverture de la session suivante, mars 1875, il est élu président de l'Assemblée législative.

Cependant la politique ne l'absorbait pas tout entier. L'Université de Manitoba se constituant en 1877, il accepta, avec Mgr Taché et cinq autres hommes influents, de devenir membre du Conseil universitaire et d'y représenter le collège de Saint-Boniface. L'Université était alors composée de trois collèges: celui de Saint-Boniface, catholique, toujours en tête de la liste à cause de son ancienneté, le collège Saint John, anglican, et le collège de Manitoba, presbytérien, tous deux situés à Winnipeg. Ce devait être comme celle de Londres, une université nullement enseignante. Son organisation exigea de fréquentes réunions du Conseil. La parole du

prélat était écoutée avec respect, et ses propositions appuyées par M. Dubuc étaient rarement mises de côté. Tout alla bien jusqu'à ce que certains protestants eurent réussi à faire prévaloir leur idée d'une Université enseignante. C'était aller directement contre l'entente initiale. Ce manque de loyauté dégoûta l'évêque, qui ne voulut plus reparaître aux séances du Conseil.

Ce fut M. l'abbé Cherrier qui reprit la lutte avec le fidèle appui de Dubuc. Ils retardèrent longtemps l'envahissement définitif de l'enseignement dans l'Université. M. Royal avait d'abord été vice-chancelier. Il le fut jusqu'en 1888. M. Dubuc le remplaça aussitôt, et, pendant vingt-six ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, il fut réélu chaque année à ce poste d'honneur.

L'année qui suivit la fondation de l'Université eurent lieu des élections générales pour le Parlement d'Ottawa. Dubuc décida de quitter le champ clos manitobain pour la grande arène fédérale.

Les sept années qu'il avait données à la Législature du Manitoba avaient été bien remplies. Outre les postes importants qu'il y occupa, il avait mené à terme plusieurs projets de loi, entre autres, la triple reconnaissance civile de la corporation archiépiscopale.

copale de Saint-Boniface, du collège de Saint-Boniface et de l'Institut des Sœurs de la Charité; il avait engagé la question des terres des anciens colons et celle des droits de foin, deux très graves problèmes qu'il aurait le mérite de régler définitivement lui-même comme juge, ainsi que nous l'avons dit plus haut. En sa qualité de Surintendant de l'Éducation pour les écoles catholiques, il avait exposé devant la Législature un rapport très élaboré sur la juste répartition des subventions scolaires, d'après l'assistance moyenne des enfants aux écoles soit catholiques soit protestantes.

Les élections fédérales de 1878 se firent au mois de septembre. M. Dubuc se présenta comme conservateur dans le district de Provencher. La lutte électorale présenta un incident qui montra encore une fois la fermeté et la droiture de son caractère. Nous suivrons le récit qu'en a fait M. Dubuc, mais en l'abrégeant beaucoup.

Il avait pour adversaire un nommé A.-F. Martin, d'Emerson, député depuis quatre ans à la Législature provinciale, où il s'était signalé par son alliance presque constante avec les pires ennemis de sa race; espèce d'agitateur sans principes, impétueux jusqu'à la violence; par ailleurs, ajoute loyalement

l'écrivain, doué, paraît-il, de louables qualités domestiques, bon époux et bon père.

L'une des assemblées publiques eut lieu à Morris. Pour connaître l'atmosphère de l'endroit, il faut savoir que, peu de temps auparavant, M. Dubuc avait fait arrêter une quinzaine d'Orangistes des environs. Ces braves gens, mécontents de voir des colons français s'installer auprès d'eux, s'armèrent un jour de fusils, de fourches et de haches et vinrent les chasser de leurs *homesteads*. Mis au courant, M. Dubuc avait aussitôt pris des procédés judiciaires contre eux. A l'enquête préliminaire, ils furent condamnés à subir leur procès aux prochaines assises criminelles. Ce fait n'était pas de nature à concilier au candidat la sympathie des protestants de l'endroit, qui y étaient en très grande majorité. De vrai, la ville ne comptait apparemment qu'un seul partisan de M. Dubuc, un M. Mulvey, Orangiste lui aussi mais dépourvu de tout fanatisme. Cet homme rare redoutant que, dans l'excitation des esprits, on ne se portât à des voies de fait contre l'orateur après l'assemblée, s'il se rendait à l'hôtel, offrit sa résidence comme un refuge assuré.

La réunion s'ouvrit le soir, à huit heures. Après le choix d'un président et d'un secrétaire, le candidat prit la parole. On l'écouta

avec assez d'attention, sauf dans quelques parties de la salle où des murmures se faisaient entendre.

Au bout d'une vingtaine de minutes, une voiture venant à fond de train s'arrête à la porte; M. Martin en descend, fait irruption dans la salle et avec des gestes de toréador:

— Je le tiens enfin, s'écrie-t-il, je le tiens, mon gibier! Vous allez voir comme je m'en vais vous l'exécuter!

— Puisque M. Martin tient tant à m'exécuter, repart notre candidat, je lui donne tout de suite la facilité de le faire, en me réservant le droit de réplique.

Le discours du démagogue fut, on le pense bien, un tissu d'injures, d'invectives de toutes sortes, sans un mot de politique sérieuse, mais avec une application constante à soulever les préjugés et la haine des Orangistes. De tout ce fatras nous ne détacherons que deux points. L'un était que Dubuc, ce misérable Dubuc, était l'âme damnée de Mgr Taché, qu'il ne pensait, ne parlait, n'agissait que sous son inspiration. Puis dans un mouvement indigné: «Moi aussi, s'exclama-t-il, je suis catholique, et j'admets l'autorité de l'évêque en matière de religion. Mais en politique je suis indépendant de lui et j'agis à ma guise. Je reconnais que les Orangistes

ont des droits, et je ne crains pas de m'aliéner mes compatriotes catholiques pour défendre les droits de ceux qui pensent autrement que moi sur la religion. » Des applaudissements frénétiques éclatèrent sur tous les bancs.

L'autre grief, le plus grave sans doute, et celui que le tribun avait réservé pour la fin comme emporte-pièce, était l'affaire des arrestations. Dans une pose théâtrale, l'index menaçant pointé vers le coupable, il vociféra : « Ce M. Dubuc que vous avez là devant vous, c'est lui qui a poursuivi quinze de vos concitoyens, braves et honnêtes cultivateurs, qui les a fait arrêter, conduire prisonniers à Winnipeg et condamner à subir leur procès aux assises criminelles ! Comment a-t-il l'audace, le front de se présenter devant vous pour solliciter vos suffrages ! N'est-ce pas inouï, monstrueux, abominable ? » Cette fois, ce furent, mêlés aux applaudissements, des huées, des grognements, des cris répétés de : Honte ! Honte !

Le malheureux avait parlé près de deux heures ; il avait soulevé les passions populaires, fait vibrer la corde toujours si sensible du fanatisme. En se levant pour répondre, Dubuc sentit bien que l'assemblée lui était franchement hostile. Il lisait même dans les yeux de plusieurs une véritable surprise de le voir

debout après un pareil écrasement. Leur étonnement ne fut pas long en constatant le calme de l'orateur, la parfaite possession de sa voix et de ses pensées, et cette emprise mystérieuse dont parle le poète latin et qu'exerce inévitablement, même sur une foule débridée, l'apparition d'un homme au caractère noble et fort,

*Tum, pietate gravem ac meritis si forte virum quem
Conspexere, silent....*

M. Dubuc conquiert d'abord une partie de l'auditoire en soulignant l'avantage qu'il avait de s'adresser à des hommes qu'on lui avait dépeints comme toujours prêts à entendre un accusé avant de le condamner. De jeunes turbulents, qui se tiennent ordinairement près des portes, tentèrent alors de couvrir la voix de l'orateur, mais les plus posés demandèrent et obtinrent qu'on l'écoutât. Sa belle mémoire le servit à merveille: une par une il releva les attaques, en démontra la futilité et parfois l'absurdité; il se plut à dresser devant ses auditeurs un portrait magnifique du grand évêque de Saint-Boniface, que les protestants eux-mêmes admiraient et dont en plus d'une occasion ils recherchèrent les conseils.

Puis il prend le taureau par les cornes, à savoir, l'affaire du procès. « Le fait est véritable, dit-il, je l'admets. Permettez-moi de

vous l'expliquer franchement, sans chercher d'échappatoire. » Des protestations, des cris s'élèvent dans quelques parties de la salle. Profitant d'une accalmie, il continue: « Je comprends, Messieurs, que cette arrestation de vos amis vous ait indisposés et même indignés contre moi. Mais après tout qu'ai-je fait de si répréhensible? (Exclamations et coups de pieds et de cannes sur le parquet.) Comprenez-moi bien, Messieurs, en agissant de la sorte, je n'ai fait que mon devoir. » (Le tapage augmente.) Alors, brûlant ses vaisseaux, et dominant le vacarme, il s'écrie: « Oui, Messieurs, je n'ai fait que mon strict devoir. Et si c'était à recommencer, eh! bien... je recommencerais! »

Ce fut alors comme une explosion de rage, un tohu-bohu indescriptible, des cris, des vociférations, des poings menaçants tendus vers l'orateur, et jusqu'à des mottes de terre qui, lui sifflant aux oreilles, vinrent s'écraser sur le mur derrière lui.

M. Dubuc, parfaitement calme, attendit encore une fois un apaisement de la tempête, pour ajouter d'une voix nette, ferme, incisive: « Messieurs, veuillez m'écouter quelques instants. Si mes explications ne vous satisfont pas, vous ferez ensuite ce que vous voudrez. Un conflit eut lieu entre vos amis et les colons canadiens-français. Qui étaient les agresseurs ?

N'en disons rien. Ce conflit donnait lieu à une poursuite criminelle. Vos amis m'ont-ils chargé de leur cause ? Non. Ils avaient leurs avocats. Lorsque j'ai été admis au barreau, j'ai prêté un serment d'office: j'ai juré de consacrer mes connaissances légales au service de ceux qui auraient recours à moi comme avocat. Les colons du canton Taché vinrent à moi et mirent leur affaire entre mes mains. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour leur obtenir justice et, par une conséquence nécessaire, pour faire arrêter ceux qui les avaient assaillis et chassés violemment de leurs propriétés. N'était-ce pas mon devoir de le faire ? — Supposez, maintenant, que j'aurais agi d'autre façon: que, au lieu de prendre l'intérêt de mes clients, je les aurais sacrifiés pour aider et couvrir leurs agresseurs. Que penseriez-vous de moi ? N'aurais-je pas violé mon serment ? Vous pourriez alors me considérer comme un traître, me mépriser comme un renégat. Pourquoi donc m'en voudriez-vous d'avoir accompli mon devoir ? Je fais appel, Messieurs, à votre loyauté, à votre sens du droit et de la justice. Si vous tenez quand même à me blâmer, soit, je préfère votre haine à votre mépris. »

Commencée au milieu d'un charivari de carnaval, cette franche explication eut sur l'assemblée l'effet de l'huile sur les flots agités. Elle se termina au milieu d'un silence presque

sympathique. Ce fut à ce point que M. Martin redoutant la trop bonne impression produite sur les électeurs présents, crut refaire sa cause en décochant à M. Dubuc, à travers la salle, une de ces mesquines personnalités dont se servent les hâbleurs d'estrades aux abois: « M. Dubuc, fit-il, gouaillieur, peut ramasser ses petites guenilles et quitter le comté: les électeurs en ont assez de lui. »

Le misérable ne s'attendait pas à la riposte qu'il déclancha. Il était connu de tous pour acheter aux marchands ce qu'il y avait de mieux, sans jamais les payer. M. Dubuc lui cingla le visage en trois petites phrases: « M. Martin, dit-il, fait allusion à ma pauvreté en parlant de petites guenilles. C'est vrai, Messieurs, je suis pauvre, je n'ai pas les moyens de m'acheter des habits riches comme ceux de mon adversaire. Mais laissez-moi vous dire que ces vêtements humbles et de prix modique, je les ai payés intégralement. »

Il était trois heures du matin lorsque se clôtura l'assemblée. Au sortir de la salle, M. Mulvey accourut à son ami Dubuc et lui dit tout joyeux: « Je vous ai conseillé de venir passer la nuit chez moi, de crainte qu'à l'hôtel on ne vous fît un mauvais parti. Les choses sont changées. L'attitude virile que vous avez prise sous le feu des attaques et des interruptions a empoigné nos gens. Ils

vous admirent. » Tant il est vrai, concluait M. Dubuc, que rien n'est fort comme la vérité, la droiture, une attitude ferme et digne en face de l'ennemi quel qu'il soit. C'est la meilleure tactique.

Le résultat final de la campagne en apporta la preuve. Le jour de la nomination, M. Martin, qui avait à grand'peine racolé les signatures de vingt-cinq électeurs pour son bulletin de candidature, n'osa point se présenter. M. Dubuc fut donc proclamé élu à l'unanimité.

La session suivante, à Ottawa, s'ouvrit le 13 février 1879. L'électorat avait approuvé une politique de protection en appelant au pouvoir Sir John A. Macdonald. Ce fut donc sur le tarif douanier que s'engagea le débat principal de la session. Le député de Provencher, si parfaitement au courant des choses de sa province et des Territoires, prononça un discours élaboré sur les immenses ressources de l'Ouest, attendant les capitaux des industriels de l'Est pour être exploitées et donner un essor aux entreprises commerciales. Il devait vivre assez longtemps pour constater la justesse de son coup d'œil et la réalisation de ses espérances. — Ainsi, à sa mort, la population du Manitoba était de 455,600 âmes, alors qu'à son arrivée elle n'atteignait pas 12,000. A cette même époque (1870), Winnipeg

était un petit village de 200 habitants; leur nombre, en 1914, s'élevait à 214,200.

L'absence de Dubuc à Ottawa était le premier éloignement de son foyer. Il en souffrait beaucoup. Pour se dédommager il entreprit d'écrire chaque jour à sa femme. Au reste le commerce épistolaire fut toujours pour lui un jeu; il s'y complaisait; il y excellait; d'une abondance pas du tout stérile, son cœur s'y épanchait librement et révélait ces qualités de bon sens, de mesure, de distinction, de bonne humeur qui en faisaient le plus aimable des correspondants. Seulement il lui fallait la réciprocité, il savait au besoin gourmander — oh! très gentiment — ceux qui tardaient à répondre.

A Ottawa, tout alla bien les premiers temps. Mais voici que, le 7 mars, attendant depuis plusieurs jours une réponse à ses lettres (le courrier de l'Ouest était lent à cette époque), il reprend sa plume: « Rien encore aujourd'hui... Je pourrais être à Rome que ce ne serait pas pire!... J'en suis abattu, consterné, morne, désolé, aplati. Je voudrais me rebeller, crier, disputer, mordre, battre quelqu'un... quelle épreuve! quel martyre! »

Au cours d'un grand bal donné à Rideau Hall par le gouverneur général, le marquis de Lorne et la princesse Louise, il cherchait parmi la foule des invités une dame quelconque avec

qui il pût danser; car ce fut toujours un peu son péché mignon: quand il voyait danser, les pieds lui démangeaient terriblement. Il rencontre enfin son ami Gélinas, qui lui présente sa cousine la célèbre cantatrice, Mme Gélinas. « Il l'avait au bras depuis quelque temps, écrit-il, et paraissait enchanté de me la laisser. Nous avons marché un peu, puis dansé. » Il trace ensuite de sa partenaire le portrait suivant: « Elle est courte, large, grosse et toute d'une pièce; laide, très laide; mais vive et spirituelle, et ma foi elle chante admirablement bien. »

Le dimanche, à Ottawa, il ne va qu'aux messes basses. Là-dessus il reçoit une note de sa fidèle correspondante. Il répond avec une charmante simplicité: « Tu me recommandes d'aller à la grand'messe. Merci du bon conseil: je vais le suivre. »

Avec une non moindre bonhomie, il se déclare embarrassé pour envoyer des petits présents à Saint-Boniface: « Tu sais comme je suis bête et maladroit pour acheter des cadeaux... Dis-moi quoi, avec le prix à peu près. Autrement j'achèterai laid et cher. »

Les sommités musicales du temps avaient été invitées à Rideau Hall. Le lendemain soir, elles se retrouvaient chez le président de la Chambre. Dubuc était l'un des invités: « Oscar Martel, écrit-il, a joué du violon,

Calixa Lavallée du piano, Mmes Martel et Gélinas et le Dr Trudel ont chanté: nous avions là le monde artistique du Canada. »

Un autre jour, il s'amuse à faire un peu de psychologie féminine: « Je dois te dire que je me fais une petite réputation. Quelques dames m'ont trouvé assez bien; elles parlent de moi. Les autres ont hâte de me connaître et se croient obligées de me trouver aimable. Et moi naturellement je me laisse faire, et je tâche, lorsque l'occasion s'en présente, de ne pas faillir à ma réputation. Mais, comme toujours, jé ne me pousse pas trop, j'évite de foncer. Je me tiens assez sur la réserve, et c'est probablement ce qui fait que les dames viennent vers moi. Si je m'avançais trop, elles me trouveraient prétentieux et m'enverraient paître. Tandis que maintenant la curiosité aiguise leur intérêt: elles veulent voir par elles-mêmes, si réellement je suis aimable et spirituel... Et remarque bien que je fais tout cela sans effort, sans presque m'en occuper. Tu sais que je suis habile. Jé ne me vante jamais directement; mais je parle toujours de manière à rehausser mes qualités réelles ou imaginaires, et ça me réussit... On trouve aussi que je ne suis pas plus bête qu'un autre, et c'est le cas. » Puis, résumant avec sa bonne franchise et son humour habituels l'impression produite: « Ma réputation, dit-il,

est celle d'homme de caractère, d'homme fidèle à ses devoirs, ayant de bons principes, et surtout ayant une très haute idée des femmes en général et de la mienne en particulier. Alors tu comprends mon succès auprès de ces dames... Voilà des lignes qui ne respirent guère la modestie, n'est-ce pas ? Toi qui me connais, tu dois trouver cela bien drôle. Mais je suis persuadé que tu en seras très fière. »

Le 15 de mai, les séances du Parlement prenaient fin et bien vite le député de Provencher regagnait ses pénates. Il arrivait au moment où couvait sous la cendre, à la Législature provinciale, une crise qui éclata avant la fin du mois. M. Norquay, premier ministre conservateur, voulant rallier l'opposition anglaise pour se maintenir au pouvoir, lui promit l'abolition de la langue française, les écoles communes, une redistribution savante des sièges électoraux, etc. Aussitôt MM. Royal et Delorme, ministres dans le cabinet Norquay, envoyèrent leur démission. Ils laissaient ainsi le gouvernement sans représentants français. Cela ne pouvait durer.

Par deux fois, en juin et en septembre, le premier ministre offrit à M. Dubuc un portefeuille avec le choix de son collègue. Mais, ne pouvant obtenir des garanties au sujet

du français et des écoles, M. Dubuc repoussa ces avances.

Du reste, une promotion prochaine l'attendait. Nous avons dit que l'avocat Dubuc plaïda peu. Et pourtant son bureau, quand il pouvait y être, était assiégé. On recherchait son avis. Quelqu'un avait-il besoin d'un conseil sage, sûr, on lui disait: « Allez au bureau de Dubuc. » Sa conduite à la Législature manitobaine et au Parlement fédéral avait été de même qualité: raisonnable, ferme, intègre, nullement esclave du parti ou de ses chefs. Si bien que catholiques et protestants disaient à l'envi: « Droit comme Dubuc », « Honnête comme Dubuc. »

Or à l'automne de l'année 1879, la mort du juge Bétournay laissa sur le banc une place vacante, qui devait être remplie par un Canadien français. Mgr Taché écrivit à Sir John A. Macdonald, le priant de nommer M. Dubuc à ce poste, comme étant le plus digne de l'occuper. La démarche eut plein succès. Le 23 novembre, aux applaudissements, l'on peut dire, de la province tout entière, M. Dubuc était nommé juge de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba. Lorsque, trente ans plus tard, Joseph Dubuc, alors juge en chef, prendra sa retraite définitive, un journal protestant de Winnipeg, *la Tribune*, rappelant l'époque qui précéda son

élévation au banc des juges, dira de lui: « Il passa à travers plusieurs phases d'une carrière politique accidentée mais toujours nette et digne. Quoique franc et intransigeant sur l'équité, de même qu'indomptable dans sa guerre à l'injustice partout où il la rencontrait, il monta sur le banc avec une réputation sans tache, avec un nom que n'effleura jamais la moindre souillure. »

Dans sa longue carrière, le juge Dubuc n'aura aucune peine à soutenir une aussi noble réputation. Ici encore nous le verrons moissonner ce qu'il a semé aux jours de son enfance et de sa jeunesse: le culte du vrai et du juste, puisé dans une solide éducation chrétienne.

CHAPITRE TROISIÈME

LE MAGISTRAT

On a pu dire du juge Dubuc qu'en déposant l'hermine après trente ans, il lui avait conféré plus d'honneur qu'il n'en avait reçu, tellement il se montra en toute occurrence le magistrat idéal.

M. le juge Prud'homme nous explique très bien que « la loi anglaise, n'étant pas codifiée, donne au juge une grande latitude dans l'application des précédents. Et ainsi, lui semble-t-il, la justice risque moins que sous l'emprise du texte inexorable d'un code d'étouffer l'équité. Cette imprécision légale, si elle offre moins d'avantages qu'une loi codifiée, présente, d'autre part, des issues favorables au triomphe de la partie qui, en bonne conscience, a le droit pour elle. Toutefois, ajoute ici avec beaucoup de justesse l'écrivain de la *Revue Canadienne*, cette sorte d'incarnation de la justice dans le juge ne paraît désirable que si le magistrat possède vraiment une science sérieuse, un sens droit et une intelligence supérieure de ses hautes fonctions. » C'était tracer en quelques lignes le portrait du nouveau juge.

Ce n'est pas de lui qu'on raconterait les deux petites anecdotes qu'il relatait dans une lettre à l'un de ses amis, trois mois avant sa nomination: « Figure-toi, que jeudi dernier, en l'absence du juge Bétournay et d'autres juges de paix, on vint chercher notre ami Georges au Gouvernement, pour siéger à la cour de police dans un cas d'assaut. La poursuite avait son avocat; la défense n'en avait point. Il y avait beaucoup de monde à la cour. La cause une fois instruite, Georges commence à parler pour rendre son jugement. Le prévenu, un jeune blondin, se lève et dit qu'il voudrait bien lui aussi donner son témoignage. Georges, tout en feuilletant le statut, lui répond: « Je ne vois pas le *yâble* quel témoignage vous avez à donner, vous. » Il s'est immédiatement repris, mais le mot était lâché... et il court encore. Il y a quelque temps, dans un cas de jeu de hasard (*gambling*) il condamna à l'amende le poursuivant et l'accusé. »

La science légale du juge Dubuc, déjà agrandie par ses travaux multiples, allait recevoir de continuels développements à l'occasion de chaque cause étudiée et jugée. La besogne ne manquerait point. Pour ne prendre qu'un exemple des corvées qui l'attendaient, « lorsque Sir Joseph monta sur le banc, observe le juge Prud'homme, les titres des terres

remontaient presque tous avant 1874 (époque d'une réforme des lois manitobaines) et tombaient sous les vieilles lois anglaises antérieures au 2 mai 1670. Ce qu'il fallait en feuilleter des vieux bouquins — quelques-uns parfois datant du règne d'Alfred le Grand — pour résoudre les problèmes de titres immobiliers!... Pour s'orienter au milieu de ce labyrinthe de coutumes séculaires et indiquer celles qui pouvaient convenir à la situation particulière de la nouvelle province, il fallait une science sûre d'elle-même, des études soutenues et une haute intelligence de l'esprit des lois. Les jugements élaborés que l'honorable Dubuc donna sur ces matières complexes rendirent de grands services au pays et servirent de précédents pour l'avenir. »

Il travaillait avec le plus grand soin chacun de ses jugements. On nous raconte que, à la maison, quand le juge, après une fervente prière, enfermé dans son cabinet de travail, se mettait au dur labeur de la rédaction, les enfants faisaient silence. Ils se disaient l'un à l'autre, tout bas: « Chut! Papa prie... il écrit... »

Dans toute cause, il se demandait d'abord qui avait raison: il s'efforçait ensuite de trouver des précédents pour appuyer une décision en faveur de celui qui devait l'emporter. C'est ainsi que dans une cause criminelle où le

droit de l'accusé (un Canadien français) d'être jugé par un jury parlant sa langue était mis en question, après avoir rappelé une ordonnance du Parlement fédéral autorisant tout accusé de langue française ou anglaise à exiger un jury composé d'au moins six personnes parlant sa langue, il agrandit le débat par un illustre précédent et, du même coup, élargit opportunément l'horizon intellectuel de ses auditeurs, en citant ce fait d'histoire: pendant plus de cinq cents ans, en Angleterre, tout étranger avait le droit d'être jugé par un jury composé d'au moins six personnes de sa langue. D'où il conclut combien en harmonie avec l'esprit de la métropole est la présente consécration de la langue française dans un pays bilingue comme le Canada, découvert et évangélisé par des Français.

Mais là où il excellait, c'était dans sa magistrale exposition des faits d'une cause, si compliquée qu'elle fût, dans la synthèse de la preuve. Par le méthodique groupement des faits saillants autour de la preuve, il projetait sur elle, en phrases nerveuses, incisives, une telle lumière, que avocats et plaideurs s'émerveillaient de constater combien, en face des faits ainsi condensés, la conclusion se dégageait, s'imposait comme d'elle-même. En plusieurs occasions, il fut dissident à la Cour d'Appel, et presque toujours sa manière de

voir prévalut contre ses collègues à la Cour Suprême. Son jugement dans la question des écoles nous en fournira bientôt un mémorable exemple. On peut ajouter que dans les cas très rares où ses décisions furent renversées — deux ou trois peut-être — des hommes compétents en la matière se demandent encore aujourd'hui si, après tout, la raison n'était pas, même alors, avec lui.

Suivant le mot du juge Prud'homme, Sir Joseph avait pour ainsi dire le fanatisme de la justice; et pourtant, par un contraste qu'explique la bonté de son cœur, rien n'était plus facile que le désarmer, même au milieu de ses harangues les plus vives contre l'odieux d'un acte malhonnête. Le coupable qui avouait ingénument ses fautes l'arrêtait tout court et le trouvait aussitôt disposé à l'indulgence. Il savait aller au cœur de ces malheureux et il les relevait en leur révélant à eux-mêmes la force dont ils pouvaient encore disposer. Ses allocutions paternelles en pareille occurrence, et elles furent nombreuses, revêtaient une beauté vraiment ravissante: l'élévation des pensées le disputait à la chaleur communicative des sentiments. Dans le même ordre d'idée, chaque fois qu'il croyait un rapprochement possible et désirable entre les parties, il insistait auprès des avocats pour qu'on aboutît à une entente. Il ne se réjouissait

jamais tant que lorsque ses efforts de b n vole m diateur  taient couronn s de succ s.

Nous le connaissons d j  assez pour conclure   sa parfaite courtoisie en toutes circonstances. A sa mort, un journal protestant lui rendra ce t moignage. « Jamais une parole rude au plus humble avocat ne sortit de ses l vres. » Naturellement c'est aux jeunes avocats surtout qu'allait cette bienveillance qui encourage et soutient. Il  vitait autant que possible d'interrompre l'expos  d'un argument, sachant qu'il n'est rien comme ces interruptions agacantes pour d concerter un avocat et brouiller sa th se. Mais ce que l'on admirait surtout en lui c' tait l'id e tr s haute qu'il avait des graves responsabilit s du magistrat et des efforts constants que doit faire un juge pour s'acquitter de ses devoirs avec la science et l' quit  n cessaires. Aussi est-ce   bon droit que son coll gue, le juge Prud'homme, rappelle ici cette belle sentence de Donat dans son *Trait  sur le Droit public*: « Comme les juges tiennent la place de Dieu, c'est pour cette raison qu'il les appelle lui-m me des dieux; car comme cette fonction de juger les hommes, que la nature rend tous  gaux, n'est naturelle   aucun d'eux et que toute autorit  d'un homme au-dessus d'un autre est une participation de celle de Dieu, la fonction de juger est une fonction qu'on peut en ce sens appeler divine,

puisqu'on y exerce un pouvoir qui n'est naturel qu'à Dieu, et que nous apprenons dans l'Écriture que ce n'est pas un jugement des hommes que les juges doivent rendre mais celui de Dieu même. »

La promotion de Joseph Dubuc au banc des juges n'avait en rien modifié ses manières. La gloriole n'eut jamais de prise sur lui. De plus, sorti de la politique aussi pauvre qu'il y était entré, il ne devait guère monter au delà d'une modeste aisance. Ses manières gardaient sans doute leur dignité native, mais aussi cette simplicité, cette bonhomie, ces prévenances qui le faisaient tout à tous, même avec un penchant plus prononcé vers les humbles et les pauvres. C'est qu'il était loin d'oublier ses origines plébéiennes: il aimait à les rappeler et parfois avec un humour délicieux.

En novembre 1884, il venait d'arriver à Portage-la-Prairie pour y présider le tribunal. La présence d'un juge dans une petite ville, en ce temps-là du moins, faisait sensation. A l'hôtel où il était descendu, des dames anglaises étaient désireuses de voir le nouveau venu.

Le juge écrit à sa femme: « ... Ces dames sont au grand salon, épiant l'occasion de contempler ce personnage important. Moi, je

passé solennel et imposant. Si tu me voyais, tu me trouverais magnifique. Et dire que ce personnage n'est autre qu'un pauvre petit habitant des Terres-Noires de Saint-Remi, élevé en culottes de toile et en souliers de bœuf. Mais ce petit campagnard avait du goût pour les hauteurs: il aimait à grimper. Voyant devant lui l'échelle sociale accessible à tout le monde, il a jeté un regard au sommet et s'est dit: Pourquoi n'escaladerai-je pas ces escarpements? En bas, c'était le médiocre, l'ornière, le terre à terre, la stagnation, avec des petites gens. En haut, c'était l'espace, les grandes brises, le soleil, le progrès, la compagnie des esprits cultivés. En haut, c'est en même temps le grand monde, les sphères supérieures, les étoiles du ciel social, le séjour de la beauté régnant par l'amour, la conquête d'une de ces fées enchanteresses qui ravissent les âmes et embrasent les cœurs. Quel rêve pour un jeune paysan! Ce rêve, il l'a fait. Bien plus, il l'a réalisé. D'échelon en échelon il est monté jusqu'au faite et s'y est juché. Il a décroché une étoile du bon Dieu dans le firmament social: il est arrivé dans le palais des fées et en a enlevé une après avoir conquis son cœur... »

Pendant que le juge traçait ces lignes badines, de graves événements se préparaient

dans la Saskatchewan et les territoires voisins. Les Métis encore une fois voyaient poindre parmi eux le danger de perdre les terres qu'ils possédaient. Ils réclamaient les titres qui leur en assureraient la tranquille et définitive possession. Or, d'une part, l'immigration étrangère, favorisée par la mise en opération du premier transcontinental, le Pacifique Canadien, menaçait de submerger sous ses flots les terres des premiers occupants et leurs droits les plus certains. Ottawa, d'autre part, faisait la sourde oreille. Le Gouvernement semblait oublier la leçon que les Métis du Manitoba lui avaient donnée en 1869; il n'avait pas écouté en ce temps-là les avertissements de Mgr Taché; il négligeait en 1884 l'intervention si claire, si pondérée, de Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert.

La rébellion — car cette fois, c'était bien une rébellion, c'est-à-dire, un soulèvement contre l'autorité légitime, — poursuivait ses préparatifs. Elle s'était donné un chef. Louis Riel, banni du Canada, et depuis ce temps, traqué par les sbires de l'Ontario, déjouant toutes les ruses mais sans cesse sur le qui-vive, avait dû pour arrêter un commencement de folie recourir au traitement particulier de l'asile de Beauport. Aussitôt rétabli, il s'était retiré dans le Montana avec sa famille. Il y faisait paisiblement l'école, lorsqu'une dépu-

tation de Métis vint le chercher pour le mettre à leur tête. C'était en juillet 1884. La Saskatchewan l'acclama comme un sauveur.

Ses débuts furent modérés. Mais l'inertie d'Ottawa, les réclamations de plus en plus irritées des colons, l'aide plutôt apaisante du clergé, toutes ces contradictions jointes à l'attente admirative de ses nationaux ramenèrent chez Riel l'excitation cérébrale où son intelligence avait failli sombrer.

Il s'en prit non seulement aux ministres fédéraux mais aux prêtres des missions qu'il trouvait trop soumis à l'autorité et un obstacle à ses vœux. Il ne parlait rien moins en effet que de fonder une religion nouvelle dont il serait le grand prêtre, ou pour le moins de rénover la vieille religion romaine: il irait à Rome, détrônerait Léon XIII et élirait un pape qu'il amènerait à Montréal: « La Papauté, disait-il, doit laisser le sol vermoulu de l'Europe pour un monde plus jeune. » En attendant, « il a baptisé, écrivait le juge Dubuc, il a confessé, il a confirmé publiquement en pleine église ».

Lorsque le Gouvernement fédéral se réveilla de sa léthargie et voulut faire droit aux réclamations des Métis, il était trop tard. Des conflits armés éclataient, au mois de mars 1885, entre les Métis et les troupes de différents postes. Des Indiens avec leurs

chefs se joignaient aux Métis. Ce fut une suite de rencontres sanglantes, où finalement les troupes canadiennes sans cesse renforcées eurent le dessus; plusieurs des chefs métis et sauvages furent capturés; d'autres s'enfuirent aux États-Unis; Riel aurait pu en faire autant, il préféra se rendre.

Le 20 juillet, son procès s'ouvrit à Régina. Le juge était M. Richardson. Le juge Dubuc s'était récusé. La raison qu'il en donna à M. F.-X. Lemieux, l'un des quatre avocats de la défense, était son titre d'ami très intime et confrère de collègue de l'accusé. Délicatesse de conscience, scrupule dira-t-on excessif? Cet acte, on le pense bien, fut interprété diversement: regretté par les uns, admiré par les autres. Le *Manitoba*, du 17 septembre 1885, concluait un grand article par ces mots: « Il (le juge Dubuc) a simplement pris le parti que lui indiquait sa haute conception du respect et du prestige que les tribunaux doivent inspirer, du soin jaloux qu'ils doivent apporter à mettre leurs décisions hors de l'atteinte des préjugés ou des soupçons. »

Le P. Morice (*Op. cit.*, vol. II, p. 382), dit qu'« on n'accorda à l'accusé que la moitié d'un jury, dont tous les membres étaient des Anglais. Le moyen de défense, continue-t-il, fut l'insanité, et tous les aliénistes — cinq sur six, suivant Dom Benoît — qui eurent le temps

d'examiner sérieusement Riel sur la politique et la religion déclarèrent sous serment que sur ces deux points il n'était pas sain d'esprit... Cependant, le 1er août, le jury présenta au magistrat un verdict qui le reconnaissait coupable, mais le recommandait à la merci du tribunal. Le juge le condamna aussitôt à être pendu le 18 septembre suivant. »

Les contemporains se rappellent l'énorme retentissement qu'eut cette sentence dans tout le Dominion, mais surtout dans la province de Québec. Pétitions sur pétitions furent adressées aux autorités fédérales pour que la peine fût commuée, conformément à la recommandation à la clémence du jury anglais. Par contre, le fanatisme orangiste de l'Ontario réclamait à cor et à cri l'exécution de l'*arch-rebel*. Après deux sursis, l'exécution eut lieu en effet, à Régina, le 16 novembre. Les derniers moments de Riel furent admirables de calme, de piété, de repentir. Son cerveau reprenait sa lucidité. Le dévouement d'un Oblat, le P. André, sut le préparer à faire une sainte mort. Il marcha à l'échafaud avec la dignité d'un homme et d'un chrétien.

Comme on pouvait s'y attendre, « l'exécution du chef des Métis — c'est la réflexion de Dom Benoît — eut sur les partis déchaînés l'effet de l'huile sur le feu ». A Winnipeg on pendait Riel en effigie; dans la province de

Québec au contraire, on pendait de même façon les auteurs ou les complices de sa mort, et le parti conservateur devenait le parti des *pendards*. Qui fera jamais le partage équitable de la bonne foi et des visées politiques dans cette effervescence populaire ? Nous n'en parlons ici que pour rappeler le sentiment du juge Dubuc. Il estimait juste la cause des Métis, mais évidemment injustifiable la tournure qu'ils avaient donnée à leurs revendications ; Riel devenu peu à peu et certainement irresponsable dans les choses de la religion et de la politique, il ne fallait donc point le condamner à mort. Le juge écrit dans ses notes : « Les Anglais respectables de Winnipeg ont honte de l'attitude de quelques-uns des leurs. J'ai entendu des avocats conservateurs anglais de Winnipeg me dire que le gouvernement n'aurait pas dû céder aux cris des fanatiques qui demandaient la pendaison. » Ils se rencontraient avec le Dr Clarke, attaché à l'asile des aliénés de Toronto, une autorité sur l'aberration mentale, lequel déclarait Riel fou et n'hésitait pas à appeler son exécution « un meurtre politique dû aux passions enflammées du temps » (Cité par le P. MORICE, *ibid.*)

Nous arrivons maintenant à l'année 1890, où fut consommée ce qu'on a appelé « la grande iniquité manitobaine ».

Depuis l'origine de la colonie des bords de la Rivière-Rouge jusqu'à cette date, les écoles avaient été confessionnelles. Chaque dénomination religieuse dirigeait, entretenait ses propres écoles. La *Liste des Droits* qui, en 1869, énumérait les conditions précises de l'entrée de l'Assiniboia dans la Confédération, contenait une clause relative aux écoles séparées pour les catholiques de la future province. Et l'*Acte de Manitoba* avait consacré ce droit essentiel.

En 1888, le parti libéral s'empare du pouvoir, avec Thomas Greenway à sa tête. Dès l'année suivante, l'agitation commence contre les écoles séparées. Le fameux orangiste Dalton MacCarthy, furieux de sa défaite dans la question des Biens des Jésuites à Ottawa, arrive de l'Ontario jetant feu et flammes contre les écoles catholiques. Il a un programme des plus nets et des plus compréhensifs. « A tout prix, s'écrie-t-il, il faut renverser le système des écoles séparées. Nous commencerons par Manitoba; puis nous irons dans Ontario, et enfin nous finirons par Québec! » Le non moins fameux Joseph Martin (prononcez: Mártin'), procureur général dans le cabinet Greenway, présente, le 12 février 1890, son projet de loi abolissant les écoles séparées. Combattu ligne par ligne par les six députés catholiques et cinq députés

protestants qui leur sont fidèles, il subit sa troisième lecture et par un vote de vingt-cinq contre onze, est définitivement adopté le 19 mars.

Mis en appétit, Joseph Martin propose une mesure qui supprime l'usage officiel de la langue française. La bataille recommence, mais le même implacable vote de 25 contre 11 en fait une loi le 22 mars. Et pour mieux marquer l'esprit qui l'anime, cette majorité sectaire décrète l'abolition comme fêtes légales de quatre fêtes d'obligation des catholiques, l'Épiphanie, l'Ascension, la Toussaint et l'Immaculée-Conception, ne laissant inviolées que les deux fêtes observées par les protestants eux-mêmes, Noël et la Circoncision.

L'iniquité était complète. La réprobation des catholiques du Canada fut unanime. On ne s'en contenta point.

A une loi tenue pour inconstitutionnelle dans une province, le pacte fédéral offre trois remèdes: le désaveu, le recours aux tribunaux, l'appel au Gouverneur général en conseil. Ils vont être employés tous les trois avec un égal insuccès.

Des congrès s'organisent, des comités se forment, des requêtes d'associations, de groupes, une de Mgr Taché, une autre de Mgr Laflèche, et finalement celle qui réunit tout l'épiscopat canadien de Halifax à Vancouver, demandant

au Gouverneur général, les unes, en propres termes, le désaveu, les autres plus discrètement, trop discrètement peut-être, un remède efficace à l'injuste loi des écoles. Le désaveu est refusé.

Le deuxième remède était le recours aux tribunaux. Et c'est ici que nous allons voir la part très belle du juge Dubuc dans ce litige si gros de conséquences.

La ville de Winnipeg venait de prélever des taxes sur les catholiques comme sur les protestants, au profit des écoles protestantes que nul catholique ne voulait fréquenter. M. J.-K. Barrett intenta un procès à la ville, demandant aux tribunaux d'annuler les règlements qui le forçaient de payer ses taxes aux écoles protestantes alors que les écoles catholiques ne recevaient rien. Le but premier du procès était l'exemption de ces taxes aux écoles publiques et la faculté pour les catholiques d'appliquer leurs fonds à leurs propres écoles. L'autre but était de frapper à la racine la loi des écoles, en obtenant contre sa constitutionnalité un jugement en bonne et due forme.

La cause va passer d'une cour à l'autre, de Winnipeg à Ottawa, d'Ottawa à Londres.

Elle parut en première instance devant la Cour du Banc de la Reine à Winnipeg, en novembre 1890. Le juge Killam débouta le

plaignant, M. Barrett. Il ne lui trouvait aucun droit: la loi était juste et ne faisait de tort à personne.

M. Barrett en appela immédiatement à la même cour siégeant en seconde instance, et dans ce cas composée de trois juges, MM. Taylor, juge en chef, Dubuc et Bain. Il prononcèrent leur jugement, le 2 février 1891, le premier et le troisième contre M. Barrett, le second, M. Dubuc, en sa faveur. C'est la thèse de celui-ci qui seule nous intéresse en ce moment. L'étude que nous allons en faire, bien que aussi brève que possible, va nous mettre devant les yeux, l'ensemble de cette question si grave des Écoles du Manitoba, laquelle, de nos jours encore, reste sans la solution que requiert la plus évidente justice.

Lorsque l'on compare le jugement du juge Dubuc à ceux de ses deux collègues, on voit vite apparaître et dominer la puissance de synthèse que possédait cet homme devant une cause, si enchevêtrée fût-elle. C'était, nous l'avons déjà dit, son fort, et tous le reconnaissent au Manitoba. Il le devait d'abord à son esprit droit, solide, pénétrant. Il le devait aussi et beaucoup à sa formation classique, à son travail constant et sérieux, à ses deux bonnes années de philosophie, toutes conditions qui lui avaient appris à aller droit au cœur d'une question, à démêler le vrai du

faux, à écarter tout ce qui encombre la voie, à faire enfin ressortir le point capital en projetant sur lui des flots de lumière.

Son travail, fait dans un anglais très pur, se divise en trois parties, d'inégale longueur, nullement annoncées, mais se développant, se déroulant avec une clarté, une logique, une sérénité imperturbables.

La première partie nous donne en quelques pages l'historique de la question. Trois dates sont à retenir: 1870, 1871, 1890.

L'année 1870 voit l'*Acte de Manitoba* proclamé et mis en vigueur, et par lui la colonie d'Assiniboia entrer dans la Confédération canadienne sous le nom de province de Manitoba. A cette date, des écoles confessionnelles existent pour les catholiques et les protestants, chacun s'occupant de ses écoles et y pourvoyant sans le secours d'aucune loi, mais par une coutume solidement établie depuis cinquante ans.

En 1871, soit un an après l'union avec le Canada, la Législature décrète la création d'un Bureau d'Éducation composé d'autant de catholiques que de protestants, et la nomination de deux Surintendants, l'un pour les écoles catholiques, l'autre pour les écoles protestantes, tous deux co-secrétaires du Bureau. Le Bureau général a deux sections, l'une pour les catholiques, l'autre pour les protestants;

leurs attributions sont en conformité avec ce partage: les sommes allouées pour les écoles vont de moitié aux unes et aux autres. D'où l'on voit, pour le dire ici en passant, que cette loi de 1871, judicieusement retouchée à deux ou trois reprises, calquait, ou peu s'en faut, l'organisation scolaire de la Province de Québec, laquelle, dans un pays de religion mixte comme le nôtre, est, sous cet angle du moins, un modèle de bon sens et d'équité, n'ayant d'égale que la fidélité de la province à l'observer.

Mais voici 1890 et sa loi des écoles qui, avec une parfaite désinvolture, renverse d'abord le « Bureau d'Éducation », pour le remplacer par un « Département de l'Éducation », avec un Exécutif ou Comité et un Bureau consultant (*Advisory Board*) dont les attributions concernent les livres, les maîtres, les exercices religieux... puis, non moins brutalement abolit les écoles confessionnelles et les remplace par les écoles publiques soi-disant neutres (*non-sectarian*). Le juge Dubuc souligne ici la clause 179 qui stipule que là où un district scolaire catholique existe sur le même territoire qu'un district scolaire protestant, non seulement le district catholique est supprimé, mais tous ses biens, et ses dettes s'il en a, passent aux mains des administrateurs du district protestant.



Pour arriver à ce remarquable monument de législation, la loi telle que présentée à la Chambre, nous dit Mgr Taché, dut subir 193 amendements, 142 autres corrections, et la suppression de 27 articles.

Cette loi, maintenant M. Barrett, est en contravention formelle avec l'Acte de Manitoba de 1870, elle est donc *ultra vires*.

C'est ce que le juge Dubuc se propose d'examiner dans la seconde partie de son jugement.

L'Acte de Manitoba est basé sur la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, autrement dit l'Acte de la Confédération. Celui-ci autorise les provinces à faire des lois sur l'éducation, sujettes aux dispositions suivantes: « Art. 1. Ces lois ne doivent en rien léser les droits et les privilèges relatifs aux écoles confessionnelles qu'un groupe de personnes possède dans la province en vertu d'une loi lors de l'Union. » L'article 1^{er} de la 22^e section de l'Acte de Manitoba est exactement le même, sauf l'addition de deux mots: « *or practice*, ou coutume, » et voici donc comme il se lit: « Ces lois ne doivent en rien léser les droits et les privilèges relatifs aux écoles confessionnelles qu'un groupe de personnes possède dans la province en vertu d'une loi ou de la coutume (*by law or practice*) lors de l'Union. »

Toute la question roule sur ces deux mots *or practice*. Car il est avéré qu'aucune loi ne régissait les écoles confessionnelles de la province avant 1870, mais bien la coutume, *practice*.

Quel est le sens précis de ce mot ? Trois interprétations en ont été données pour expliquer la loi: la première est que les catholiques, tenus aux taxes pour les écoles publiques, peuvent avoir leurs écoles comme écoles privées; la deuxième, que les catholiques ne sont pas forcés d'aller aux écoles publiques; la troisième, que les écoles confessionnelles avant 1870 ont par ce mot *practice* reçu un status légal et par là même échappent à la juridiction de la Législature (*ultra vires*).

C'est ce troisième sens évidemment que le juge adopte et qu'il va démontrer. Avec une richesse de documentation incomparable puisée dans les précédents judiciaires au Canada et en Angleterre, dans certaines formules célèbres de grands juristes, dans de nombreux ouvrages de jurisprudence, il va établir le sens de ce mot d'après son histoire au Canada, ensuite le sens du mot en lui-même, enfin le sens du mot dans ses rapports avec les autres parties de l'Acte de Manitoba.

Avant la Confédération, les quatre provinces qui devaient se fédérer, Québec, Ontario,

Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick avaient un système d'écoles publiques établies par la loi, mais Québec et l'Ontario avaient de plus, de par la loi, des écoles séparées pour leur minorité respective. Afin d'assurer ce privilège aux deux provinces et à tout autre groupe qui voudrait plus tard entrer dans l'union fédérative, les « Pères de la Confédération » dressèrent l'Art. 1 de la section 93 tel qu'énoncé plus haut, où il s'agit des droits possédés en vertu d'une loi, *by law*. C'était en 1867.

Trois ans plus tard éclatait la fameuse question des écoles du Nouveau-Brunswick. Un projet de loi, discuté en première et deuxième lecture, mars-avril 1870, et relatif aux écoles publiques, lésait les catholiques dans leurs droits à l'enseignement religieux et à la subvention de l'État, droits, disaient-ils, que la coutume leur assurait d'après l'Acte des Écoles paroissiales de 1858. Mais la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick à qui la cause avait été déférée, renvoya la plainte, parce que les droits revendiqués n'avaient pas été reconnus avant l'Union, par une loi, *by law*, dans le sens de la section 93 Art. 1, de l'Acte fédératif.

Comme l'Acte de Manitoba vint devant les législateurs d'Ottawa le 2 mai suivant, ils comprirent que cet article de la section 93 était insuffisant à protéger les minorités. Ils

ajoutèrent donc aux mots *have by law* les deux autres *or practice*, de manière à donner une existence légale à l'usage en vigueur au Manitoba avant l'Union.

Ici le juge fait délicatement observer que, lors de l'Union, les catholiques et les protestants étaient en nombres égaux dans la province — ce qui laissait planer un doute sur ce que serait la future minorité. Il rappelle un deuxième fait caractéristique, à savoir que, à l'entrée de deux autres provinces dans la Confédération, la Colombie britannique en 1871 et l'Ile-du-Prince-Édouard en 1873, les mots sauvegardant les écoles confessionnelles, ne furent point insérés dans leurs actes. Pourquoi cette garantie pour le seul Manitoba, si ce n'est encore une fois à cause de l'égal nombre des catholiques et des protestants ?

Le juge Dubuc aborde maintenant la discussion du mot *practice* pris en lui-même. Il fait d'abord observer que les mots « droit » et « privilège » sont des mots techniques ayant un sens légal bien défini. Tandis que le mot *practice* n'est pas un mot légal technique mais seulement populaire et doit être compris dans son sens populaire: d'où le sens populaire que l'on donnera aux mots *privilege by practice*. Quand donc le Parlement fédéral ajoutait aux mots *by law* les deux mots *or practice*, il ne voulait pas donner aux uns et aux autres à

peu près le même sens, mais prétendait sans aucun doute joindre à la clause déjà restrictive de *by law* un terme limitant encore davantage le pouvoir de la Législature sur les écoles confessionnelles.

Ceci était un coup droit porté au juge Killam qui, au cours de son jugement, avait dit avec une indifférence calculée: « J'attache très peu d'importance aux mots *or practice* ». — Bien au contraire ils étaient de première importance, puisqu'ils consacraient le privilège ou droit coutumier des catholiques à des écoles confessionnelles, *privilege by practice*.

La partie adverse, poursuit le juge, prétend que le seul privilège des catholiques avant l'Union était d'avoir des écoles confessionnelles soutenues par eux-mêmes comme écoles privées, et que sous la nouvelle loi scolaire ils ont le même privilège. Ce qui revient à dire que le privilège pour les catholiques d'être taxés pour le support d'écoles où ils ne peuvent en conscience envoyer leurs enfants et celui de se taxer ensuite pour des écoles que leurs enfants peuvent fréquenter, est tout le privilège que les catholiques possèdent! Étrange privilège vraiment! Et comment s'imaginer que le Parlement fédéral aurait ajouté ce mot « coutume » pour assurer à la minorité du Manitoba, quelle qu'elle fût, le droit à

des écoles privées, droit fondé sur la loi naturelle elle-même ?

Tandis que si l'on se rappelle que les législateurs d'Ottawa étaient bien au courant des difficultés qu'engendre cette question d'écoles dans les communautés mixtes et les luttes acerbes dont elle venait d'être l'occasion au Nouveau-Brunswick, on comprend tout de suite le sentiment de prudence qui leur fit compléter la loi par les mots *or practice*, afin que les écoles non protégées par la loi, *by law*, le fussent par la coutume, *by practice*. Le sens est donc : privilège d'avoir des écoles confessionnelles, et privilège de ne pas souscrire pour les autres.

Un troisième moyen d'arriver au sens précis du mot mis en cause, est de le voir dans ses rapports avec les autres parties de l'Acte. Jusqu'à présent il n'a été question que de l'Art. 1 de la section 22 de l'Acte de Manitoba qui reproduit, en l'allongeant de deux mots, l'Art. 1er de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. L'Art. 2 de l'Acte de Manitoba, modifiant l'Art. 3 de l'Acte fédératif, déclare que « on pourra interjeter appel au Gouverneur général en Conseil, lorsqu'un acte ou décret de la Législature provinciale ou d'une autorité quelconque de la province violera les droits ou privilèges relatifs à l'éducation dont jouit la minorité

catholique ou protestante des sujets de la Reine ».

Des droits ou privilèges relatifs à l'éducation sont sans doute les droits ou privilèges que catholiques et protestants avaient relativement à leurs propres écoles, à des écoles confessionnelles. Mais pourquoi un appel pour protéger des droit ou privilèges qu'ils n'avaient point ? Le Parlement fédéral voulait donc que les écoles confessionnelles, que les protestants et les catholiques possédaient en vertu de la coutume au moment de l'Union, obtinssent la reconnaissance légale et fussent ainsi protégées contre tout acte de la Législature.

Et ainsi se trouve expliqué une fois de plus le mot *practice*, et le sens donné plus haut, confirmé par l'Art. 2 de l'Acte de Manitoba.

Arrivé au troisième point de son argumentation, le juge répond brièvement mais solidement à deux objections de la partie adverse et à deux autres du Procureur général; puis, comme certaines idées pénètrent difficilement dans certains cerveaux, avant de conclure, il assène deux coups de marteau sur le clou qu'il s'efforçait d'enfoncer. Muni de quelques bonnes citations de juristes anglais dans l'interprétation raisonnable et juste d'un statut, il en appelle au bon sens des adversaires et à

leur esprit de justice. Quant aux différences de vues entre catholiques et protestants, sur l'enseignement religieux à l'école, il fait intervenir une très grande autorité anglaise, à savoir, le *Rapport final* d'une enquête dans les écoles primaires d'Angleterre et du Pays de Galles, commencée en 1886 et terminée deux ans et demi plus tard. Les commissaires ont entendu les plaintes et les désirs des parents au sujet de l'enseignement moral et religieux à l'école et ils estiment que, autant que faire se peut, les parents doivent avoir des écoles en conformité avec leur foi, puisque, pour la grande masse du peuple, il y a union intime entre l'enseignement moral et l'enseignement religieux. D'où l'on peut inférer que les vues des catholiques du Manitoba sur l'enseignement religieux à l'école coïncident remarquablement avec celles des protestants et des catholiques d'Angleterre.

Il n'y avait plus qu'à conclure. Le juge Dubuc le fit en résumant toute la preuve en une sentence lumineuse. Le sens qu'il a donné à l'Acte de Manitoba permet aux catholiques d'avoir leurs écoles confessionnelles sans aucune injustice faite aux dénominations protestantes; tandis que dans l'autre sens, ils sont tenus de supporter leurs propres écoles et de plus injustement forcés de soutenir des écoles auxquelles ils ne peuvent en conscience

envoyer leurs enfants; et c'est cette injustice que le Parlement fédéral a certainement voulu empêcher par l'insertion des deux mots essentiels *or practice*. Il estime donc *ultra vires* la Loi des Écoles de 1890 et par conséquent illégal le règlement de Winnipeg basé sur elle: l'arrêt du juge Killam doit être cassé.

Le jugement du juge Killam étant soutenu, comme nous avons dit, par le juge en chef Taylor et le juge Bain, la cause de M. Barrett fut encore une fois perdue. Sans retard, il interjeta de nouveau appel, cette fois à la Cour Suprême d'Ottawa. Huit mois plus tard, les cinq juges de cette haute cour, à l'unanimité, cassèrent le jugement de la Cour d'Appel de Winnipeg, donnant gain de cause à M. Barrett et au juge Dubuc dont la thèse était hautement louée par les savants juges.

Ce fut une explosion de joie parmi les catholiques du Manitoba. Des lettres de félicitation venaient de partout à Mgr Taché et au juge Dubuc. En ce moment-là même, fin octobre 1891, le juge était à Portage-la-Prairie. Il écrivit à sa femme, le 29: « C'est hier soir, vers cinq heures, pendant que la cour siégeait, que j'ai appris le jugement de la Cour Suprême dans la cause des écoles. Ewart (un des avocats de M. Barrett), qui est ici en ce moment, m'a apporté sur le banc le télégramme qu'il venait de recevoir. Tu com-

prends si cette nouvelle m'a été agréable. La Cour Suprême a été unanime en faveur de nos écoles... Le juge Ryan (où il logeait) dit qu'il tient tellement aux écoles catholiques qu'il donnerait volontiers sa vie pour elles, si c'était nécessaire. » Dubuc ajoute un peu plus loin : « Je ne voudrais pas aller, ce matin, à la cour de Winnipeg, pour rencontrer le juge en chef. Il doit en avoir une binette ! D'un autre côté, cette nouvelle va rajeunir Monseigneur. »

La joie ne fut pas très longue. Les adversaires en appelèrent à leur tour, et ce fut au Conseil Privé de Londres, le plus haut tribunal de l'Empire. « Une confiance par trop grande, a écrit Mgr Taché, plaça le procès dans une position défavorable ». Aussi le 30 juillet 1892, le Conseil Privé se prononçait-il en faveur de Winnipeg et de la Loi des Écoles.

Sentence qui surprit tout le monde, catholiques et protestants, avec un sursaut de joie féroce pour ceux-ci, et pour ceux-là un véritable brisement de cœur. Dans une note à Dom Benoît pour sa *Vie de Mgr Taché*, le juge Prud'homme nous a raconté l'entrevue émouvante que lui et MM. Dubuc, Bernier et Girard eurent avec le grand évêque au lendemain du triste câblogramme : le prélat toujours si affable, si gai, si démonstratif dans son accueil, ce jour-là recevant ces Messieurs

« sans un sourire, sans prononcer un mot, à demi-penché sur le bras de son fauteuil, tenant dans sa main droite un chapelet qu'il était en train d'égrener, les yeux inondés de larmes qui tombaient abondantes sur ses joues décolorées, atterré par la fatale nouvelle, abîmé dans une immense douleur ».

Un des mots essentiels de l'Acte de Manitoba était bien, comme l'avait dit le juge Dubuc, le mot *practice*; mais voici comment le Conseil Privé l'expliquait: c'était une pratique, une coutume, établie par la loi ou sanctionnée par des actes officiels du pouvoir établi. Or, il n'y avait rien de tel pour la coutume en vigueur au Manitoba avant l'Union. Rien du moins ne fut présenté aux lords du Conseil Privé; de là leur verdict. Eh! bien, les archives du Conseil de l'Assiniboia, considérées alors comme perdues mais retrouvées après coup à Ottawa, contenaient justement des résolutions de ce Conseil octroyant à plusieurs reprises des allocations aux écoles confessionnelles. La coutume avait donc été sanctionnée par des actes officiels. Mais, hélas! la preuve arrivait trop tard! Arrivée plus tôt, l'arrêt du tribunal aurait-il été tout autre? Le juriste distingué que nous avons déjà cité plusieurs fois, M. le juge Prud'homme, opine, pièces en mains, que la sentence eût été probablement favorable aux

écoles. « Mais, ajoute-t-il, avec la glorieuse incertitude des décisions judiciaires, on ne sait jamais. »

Restait une dernière planche de salut, le recours à l'autorité fédérale. Mgr Taché prononça alors la grande parole qui a maintenu jusqu'à ce jour au premier plan des préoccupations des catholiques la question des écoles du Manitoba: « Une question n'est réglée que lorsqu'elle l'est avec justice et équité. Le droit prime la loi, l'équité vaut mieux que la légalité. »

Le juge Dubuc avait mentionné l'Art. 2 de la section 22 de l'Acte de Manitoba permettant à la minorité un appel au Gouverneur général en conseil contre « tout acte ou décision de la Législature de la province ou de toute autre autorité provinciale affectant quelqu'un de ses droits ou privilèges ». La minorité décida de se servir sans retard de ce moyen légitime de recouvrer ses droits. Le juge Dubuc n'eut plus rien à faire officiellement avec la suite de cette cause. Néanmoins le lecteur aimera peut-être à trouver dans les quelques lignes suivantes ce qu'il en advint.

Il en advint une chose singulière. L'appel des catholiques du Manitoba, souscrit par tous les évêques du Canada, reçu par le Gouverneur général en conseil, est déféré à la Cour Suprême

pour en obtenir une direction. Cette cour, qui a déjà approuvé unanimement la cause catholique, se croyant liée par le récent verdict du Conseil Privé, se prononce cette fois contre elle; le Conseil Privé à qui la cause est de nouveau dévolue, qui l'a déjà écartée avec dépens, la reprenant aujourd'hui sous forme d'appel au Gouverneur général, la trouve fondée en droit et se prononce pour elle!

✓ Ottawa, ainsi appuyé sur Londres, ordonne aux autorités manitobaines de modifier leur loi de manière à rendre justice à la minorité. Le cabinet Greenway résiste et déclare qu'il n'en fera rien. Pour briser cette étrange résistance, le Gouvernement fédéral propose au Parlement une loi remédiatrice: c'était poser la cause sur le sol mouvant de la politique. L'opposition libérale traîne la chose en longueur, fait de l'obstruction, si bien que le Parlement se dissout pour les élections générales avant que la loi ne soit votée.

Le parti conservateur est renversé et Laurier porté au pouvoir, 23 juin 1896. Il a promis, au cours des élections, de régler avant six mois la question des écoles dans le sens catholique. En effet, six mois après la victoire de juin, un Règlement est mis au jour, à l'insu de Mgr Langevin (successeur de Mgr Taché depuis un an). Règlement qui porte dans l'histoire les noms des deux chefs libéraux

« Laurier-Greenway », mais Règlement que, dans son encyclique *Affari vos* (8 décembre 1897), Léon XIII devait stigmatiser par les épithètes de (*lex*) *manca, non idonea, non apta*, loi insuffisante, malavisée, inefficace.

Les dernières péripéties du drame manitobain nous ont entraînés au delà de l'année 1895. En cette année-là, les forces du juge Dubuc fléchirent sous le poids de son travail incessant. Il dut prendre un congé de six mois. Il en profita pour faire son premier tour d'Europe.

Le 3 août, il prenait le transatlantique à Montréal. Il nous confie dans ses lettres de voyage, que soir et matin il dit son chapelet, en se promenant sur le pont la main dans son paletot. Il s'isole souvent pour contempler, méditer, prier. « J'éprouve, dit-il, un véritable charme à m'entretenir avec le bon Dieu. »

Le 13 août il est à Londres. Il visite les principaux monuments de la grande ville. Il n'oublie pas le musée de Madame Tussaud où se dressent en cire, mais avec un aspect et des attitudes les plus naturels, les principaux personnages de l'histoire. Ayant acheté à l'entrée un catalogue, et ne trouvant pas un des groupes indiqués dans ce catalogue, il s'avance vers une jeune fille occupée à écrire

sur un pupitre près d'une porte, et lui pose la question. Elle ne répond point. Il la regarde de plus près: elle aussi était en cire! Et les assistants de rire avec le mystifié. Il ne voulut tout de même point sortir sans voir un autre visiteur pris au même piège.

Le marquis de Lorne, le sachant à Londres, l'avait invité à déjeuner avec lui au Palais de Kensington, le vendredi 16 août. La princesse Louise était en Écosse avec la reine. En abordant le marquis, le juge se servit, comme il était séant, de l'anglais; mais le noble lord, avec non moins de courtoisie, répondit en français et voulut que toute la conversation se fît en cette langue. Le premier plat était une perdrix. Sans respect humain et avec tous les égards voulus, le juge Dubuc s'excusa de ne pouvoir en manger, vu que c'était un vendredi. « Ah! j'aurais dû y penser », s'exclama le marquis, et vite il fit préparer un déjeuner maigre succulent.

Pour traverser la Manche, le juge choisit la route de New Haven à Dieppe, afin de débarquer en Normandie. On conçoit l'émotion qui le saisit à la vue des côtes normandes. « J'allais donc, écrit-il, la toucher enfin cette terre de Normandie, patrie de mes ancêtres, d'où était parti plus de deux cents ans auparavant, celui qui avait été la souche de ma famille au Canada. Il s'appelait

Michel Dubuc, et était venu s'établir à Longueuil, en face de Montréal, en 1682. » C'est de Rouen que l'aïeul était parti. Le juge y passera à son retour de Rome et y trouvera plusieurs descendants de la vieille famille Dubuc, dont un en particulier qui lui rappellera trait pour trait son père.

Nous ne suivrons pas le voyageur à travers la France, la Suisse et l'Italie. « En chemin de fer, disait cet aimable causeur, je tâchais d'entrer dans un compartiment où se trouvait un prêtre, étant par là certain d'avoir quelqu'un d'intelligent avec qui causer. » Partout son premier soin était de visiter les plus belles églises. Paris, Londres, Lyon, Milan, Venise, Lorette, Naples et Rome lui procurèrent les plus pures jouissances de l'esprit et du cœur.

L'itinéraire de son retour le fit passer par Monte-Carlo. Il s'y arrêta deux jours. Le démon du jeu l'attendait là ! Voici comment il raconte plaisamment la chose, dans une lettre à sa femme : « Je me rendis au fameux Casino, édifice immense sur une colline, ayant en face de superbes jardins. Tout y est d'une richesse et d'une somptuosité incroyables. Des gendarmes se tiennent près de l'entrée. En dedans, les employés sont galonnés d'or et vêtus de couleurs voyantes. J'entrai dans les salles de promenade d'abord, puis dans la grande salle de jeu.

« Six tables de jeu, entourées chacune d'une quinzaine de personnes, sont en pleine opération. On joue à la roulette. Mais cette roulette n'est pas ce qu'un vain peuple pense. C'est un bijou, situé au centre même de la table. La roulette tourne dans un sens, et on fait tourner une petite boule dans le sens contraire; la boule s'arrête sur un numéro: c'est le numéro gagnant. On ne peut jouer moins de cinq francs sur un numéro. J'ai vu des hommes mettre six, vingt louis en or, mille et deux mille francs en billets de la banque de France. Il y a trente-six numéros; celui qui met sur un seul numéro n'a qu'une chance sur trente-six de gagner. Il y a des nombres pairs, impairs, rouges et noirs.

« Tu dois supposer que j'ai été tenté de risquer 5 francs. Venir à Monte-Carlo et ne pas jouer, c'est presque ridicule. Cinq francs, j'allais les perdre sans doute, mais enfin je n'en mourrais pas; ça vaut cela pour dire que l'on a joué à ce casino, la maison de jeu la plus célèbre du monde. Voilà le raisonnement que je me faisais; je discutais avec ma conscience. Quand on en est rendu là, c'est toujours le diable qui l'emporte. J'avais justement une unique pièce de 5 fr. dans ma poche. Je la tire en hésitant et d'une main tremblante, je la pose sur un des carreaux impairs. Sitôt qu'elle y fut, j'eus des remords:

comment! moi, père de famille, risquer ainsi le pain de mes enfants sur un coup de roulette!... Blâme-moi, mais ensuite sois indulgente: la tentation était si forte, l'esprit est prompt, la chair faible...

« La roue part, la boule aussi. J'attends fiévreux... Qu'est-il arrivé? Ce qu'on devait espérer sans doute?... La boule s'arrête au No 7, un impair, le *mien!*... Mon 5 francs me revenait avec un compagnon. J'aurais voulu crier mon bonheur. Je regarde autour de moi; tout le monde est calme, personne ne s'avance pour me féliciter. Alors je jubile en dedans, silencieusement. Je me repose et prends le temps de me remettre de mon émotion. Puis la tentation me reprend; elle m'obsède. Risque encore, me dit-elle: si tu gagnes, tu seras plus riche d'un autre 5 francs; si tu perds, tu ne seras pas plus pauvre qu'auparavant. C'était lumineux. J'examine attentivement la roulette. Deux fois le nombre impair avait gagné. Je pousse encore mon 5 fr. sur le carré d'un impair, No 29 — le bon encore cette fois! La fortune me favorisait visiblement. Dix francs à mon avoir en deux tours de roulette! J'avais une envie effrénée de continuer. Mais non, me dis-je, restes-en là. Il était 6 heures. Je revins à mon hôtel. »

Le bon juge n'était pas au bout de ses tentations. Tant il est vrai que, une fois

mordu par le démon du jeu, c'est une affaire de s'en guérir!

« Vers 8 heures, reprend-il, une nouvelle fascination m'entraîne au casino. Comme dans l'après-midi, il y avait plusieurs centaines de personnes, des femmes en grand nombre, qui jouaient avec passion. Je cédaï encore à la tentation et je jouai. Alors, tu le penses bien, je dus naturellement perdre. Eh! bien, non! Trois fois de suite, je gagnai encore. J'avais vingt-cinq francs de gain. La sixième fois que je risquai mon enjeu, je perdis. J'y allai une septième fois, je gagnai. Et je m'en tins là, Ai-je eu raison? Ai-je eu tort? Qui sait? Puisque la fortune m'était favorable, j'aurais pu aussi bien gagner des louis, des centaines de louis... Mais je n'osai. C'était déjà beau que d'avoir gagné vingt-cinq francs!

« Bonsoir. Ne me jette pas la pierre.

TON VIEUX

qui joue et gagne. »

Au mois de janvier suivant, il était de retour à Saint-Boniface, assez bien remis pour reprendre la besogne avec sa coutumière énergie.

Vers la fin de l'année 1898, le juge en chef Taylor démissionna. Tout le monde s'attendait à voir le juge Dubuc nommé à cette

charge: ses états de service, les postes de confiance qu'il avait admirablement remplis, le respect et la confiance unanimes du barreau et du grand public, tout le désignait au choix du Gouvernement fédéral. Mais il paraît que la politique brouillonne monte parfois jusque dans ces hauteurs sereines de la nomination des juges. Le juge Dubuc avait été autrefois conservateur; autrefois aussi le juge Killam avait été libéral: ce fut lui qui prévalut dans les conseils d'Ottawa. Écrivant à l'une de ses sœurs, religieuse, il lui confie sa déception en même temps que l'expression de sa résignation chrétienne. « Dieu l'a voulu, dit-il, que son saint Nom soit béni! Quelques individus ont travaillé contre moi, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour me nuire. Je leur pardonne de bon cœur. Je demande à Dieu de leur pardonner. »

Cependant l'âge du juge, soixante-deux ans, et la maladie lui faisaient trouver bien long le trajet presque quotidien de Saint-Boniface à Winnipeg. Il se détermina, en 1902, à franchir définitivement la Rivière-Rouge, et à s'établir dans une maison de la rue Hargrave, à trois arpents du Palais de Justice et tout près de l'église Sainte-Marie.

L'année suivante, le gouvernement libéral d'Ottawa réparait sa faute de 1898 en nom-

mant au poste de juge en chef du Manitoba le juge Dubuc; le juge Killam venait d'être promu à la Cour Suprême d'Ottawa. Inutile de dire l'immense satisfaction des catholiques du Manitoba; et non seulement des catholiques mais des protestants eux-mêmes.

On le vit bien l'année d'après (1904), alors que les juges et les avocats de Winnipeg célébrèrent avec une sympathie évidente, les noces d'argent de magistrature de leur vénérable doyen. Les journaux de l'époque rappelèrent à pleines colonnes la vie et les travaux du jubilaire ainsi que les discours élogieux qui furent prononcés en cette occasion.

Durant les six années qu'il fut juge en chef, M. Dubuc remplit par trois fois l'office d'Administrateur de la province, en l'absence du lieutenant-gouverneur. C'était un hommage rendu à l'intégrité, à la prudence, à la distinction de l'homme et du magistrat.

L'affection et l'estime dont le juge Dubuc était entouré, devaient se produire de façon plus manifeste encore en l'année 1909. Une maladie de cœur le minait depuis quelque temps. Le repos absolu devenait de plus en plus impérieux. Heureusement que cette année 1909 était la trentième depuis son élévation sur le banc et lui donnait droit à sa retraite avec plein salaire. Il s'entendit avec Ottawa pour que sa retraite s'effectuât le 16 novembre,

trois jours après la date anniversaire de sa première nomination.

La veille, 15, fut choisie par les juges, les avocats, la haute société de Winnipeg et de Saint-Boniface pour lui prouver, comme disait l'un des grands journaux de Winnipeg, « la haute estime et l'universelle admiration » que lui avaient acquises ses éminentes qualités. Dans la grande salle du Palais de Justice, on vit sur le banc le juge en chef, et autour de lui le lieutenant-gouverneur Sir Daniel MacMillan, tous les juges en costume officiel ainsi que les avocats, et dans l'assistance les hommes et les dames les plus en vue des deux villes-sœurs. Nous ne rapporterons pas les discours extrêmement élogieux de cinq juges et d'un avocat. Qu'il suffise de souligner la conclusion du discours du lieutenant-gouverneur, traçant aimablement en quelques lignes délicates le portrait du juge en chef: « C'est la première fois, dit-il, que je monte sur le banc, et ce sera probablement la dernière. Aussi en profité-je pour rendre un jugement qui sera sans appel. Le voici: je déclare que l'honorable Joseph Dubuc, juge en chef de la province, prenant sa retraite après trente ans de service, a été un citoyen modèle du Manitoba, un législateur patriotique, un digne administrateur, un juge droit et juste,

digne de tous les honneurs qu'on peut lui conférer. »

En même temps on lui présenta son portrait à l'huile et, ce qui est plus extraordinaire, le riche fauteuil où il siégeait et où il avait si souvent présidé la cour. Ce n'est pas sans émotion que le juge Dubuc répondit à ces paroles et à ces marques d'estime et d'affection. Son esprit et son cœur surent trouver les mots qu'il fallait pour exprimer sa reconnaissance, esquisser brièvement la vie judiciaire au Manitoba depuis son entrée dans la Confédération, et faire enfin ses adieux aux très distingués collègues que la Providence lui avait accordés.

Joseph Dubuc venait de clore sa carrière judiciaire. Il rentrait dans la vie privée. Il allait y donner, comme au reste il avait toujours fait, les plus admirables exemples des vertus chrétiennes. Nous voudrions en faire passer quelques-uns sous les yeux du lecteur, avant de raconter les derniers événements de cette belle existence.

CHAPITRE QUATRIÈME

LE CHRÉTIEN

Ernest Renan n'a pu s'empêcher de rendre ce beau témoignage à la vertu: « L'homme vaut en proportion du sentiment religieux qu'il emporte avec lui de sa première éducation et qui parfume toute sa vie. »

En Joseph Dubuc, fidèle aux premiers enseignements qu'il avait reçus, à la voie qu'il s'était tracée droite et montante, ce n'était pas simple affaire de sentiment: son christianisme avait une base plus solide, à savoir la conviction, la raison éclairée par la foi, le *rationabile obsequium* de saint Paul.

L'esprit de foi, rayon divin qui illumine l'intelligence comme le soleil les sommets couverts de neige des hautes montagnes, répandit toujours sur Joseph Dubuc sa bienfaisante lumière. Pensées, projets, paroles, actions, tout chez lui en était imprégné, fécondé, surélevé. La pensée de Dieu, la vue de sa Providence dans la conduite du monde comme dans les moindres détails de la vie lui était familière. De là, dix ans avant sa mort, ces aspirations intimes qu'il confiait à une âme capable de le

comprendre: « Je voudrais voler, planer dans les hautes régions de la perfection... Mais... Il faut croire que je ne suis pas fait pour voler... En pratiquant toutefois longtemps, on ne sait pas ce qui peut arriver... » De là cette exclamation que l'on rencontre souvent sous sa plume: « Ah! qu'il fait bon d'être enfant de Dieu! » Sa foi était de cette belle texture, toute simple, toute unie.

Il aimait à redire: « La vie n'est pas un pique-nique. Il y a plus de nuages que de soleil. » A sa sœur religieuse il écrivait, lors des premiers départs de ses enfants devenus grands et qui allaient fonder des foyers: « La vie est ainsi faite: quand les oiseaux ont des ailes, ils quittent le nid et se dispersent dans la campagne. » Nous avons dit plus haut sa résignation devant l'élévation d'un autre au poste de juge en chef. Il y revenait en écrivant à sa sœur: « Il faut accepter le sacrifice et l'offrir à Dieu. Le devoir nous le commande, et c'est dans l'accomplissement du devoir que se trouve le bonheur sur la terre. » Lorsqu'un premier grand deuil frappa la famille, il put écrire en toute sincérité: « C'est notre première épreuve réelle. Nous remercions le bon Dieu de nous avoir épargnés jusqu'aujourd'hui... » La joie dans la tribulation, au dire d'un Docteur de l'Église, est un chant dans la nuit: elle en a toute la sereine beauté.

Dubuc était un priant convaincu. Dans un âge avancé, son esprit de foi lui faisait dire: « Quand je considère tout ce que Dieu a accordé à mes prières, je suis de plus en plus porté à avoir confiance dans la prière persévérante. »

Il n'est rien que Dieu exige autant que la reconnaissance pour les bienfaits reçus et n'est-ce pas aussi le meilleur moyen d'en obtenir de nouveaux? L'Évangile nous raconte la guérison des dix lépreux; un seul revint pour remercier Jésus. Le doux Sauveur ne put retenir cette observation que son Cœur blessé mettait sur ses lèvres: « Est-ce que les dix n'ont pas été guéris? Et les neuf, où sont-ils? » Le cœur si aimant et si délicat de Joseph Dubuc ne pouvait commettre cette faute. Trois ans avant sa mort, il confiait à sa fidèle correspondante, la religieuse: « Depuis longtemps, j'avais l'habitude de remercier Dieu, particulièrement dans mes prières du matin et du soir. Mais maintenant, c'est une exclamation qui jaillit de mon âme plusieurs fois par jour. Je dis: « Merci, mon Dieu, merci pour tous vos bienfaits! » Je suis si pénétré de la chose que cela me fait du bien d'exprimer ainsi avec élan la reconnaissance dont je suis rempli. »

Lors d'une de ses visites à Montréal, il apprit qu'une retraite fermée allait com-

mencer à Boucherville. Tout de suite, il se dirigea vers la Broquerie pour prendre part à ces saints exercices.

Mgr Baunard dans sa *Vie du général de Sonis*, cite cette réflexion du pieux général: « Je ne sais rien de consolant comme la prière, rien de grand comme les cérémonies de l'Église, rien de beau comme la liturgie... J'ai toujours quitté l'église avec peine... Je puis dire que le temps que j'y ai passé est le meilleur temps de ma vie. » Dubuc aimait également l'église. Ses visites au saint Sacrement étaient très fréquentes. Après les séances de la cour, on le voyait, avant de rentrer chez lui, s'acheminer vers l'église Sainte-Marie pour y saluer l'Hôte divin des tabernacles. Dans ses voyages en Europe, son premier soin était de visiter les églises; l'art profane et ses chefs-d'œuvre venaient ensuite.

Il se faisait un devoir d'assister à la messe tous les matins. Il y communiait souvent. Après le décret sauveur de Pie X ce fut chaque jour. Aux grandes fêtes du foyer, aux grands anniversaires, il aimait à se voir entouré de toute sa famille au banquet sacré. Sa prière ordinaire après la communion, pendant son action de grâces, ressemble singulièrement à celle du général de Sonis. Il se la paraphrasait selon les besoins du moment: « O bon Jésus,

disait-il, vous êtes tout, vous savez tout, vous pouvez tout. Je ne suis rien, je n'ai rien, je ne puis rien... Si vous daignez venir dans mon cœur, c'est donc par pure condescendance pour ma petitesse, ma pauvreté et ma misère... Accordez-moi donc toutes les faveurs dont j'ai le plus grand besoin. »

Après Jésus, Marie. Il vivait cette règle de la piété chrétienne: Tout à Jésus par Marie. Il s'attardait même et longuement auprès de la Mère avant d'arriver au Fils. Nous l'avons remarqué dès son enfance: ses soixante cha-pelets lors de la maladie de sa mère, et les deux cents autres pour obtenir de faire ses études classiques, sont deux exemples entre mille. Le lecteur n'a pas oublié les fréquentes visites du jeune Dubuc au sanctuaire de Notre-Dame de Pitié à Montréal. La fête du très saint Rosaire qui se célébrait en ce temps-là le premier dimanche d'octobre, était pour lui l'une des grandes fêtes de l'année. Il la commençait le matin par la communion à une messe basse, la continuait par la grand'messe, et, l'après-midi, par les vêpres et la procession en l'honneur de Notre-Dame du Saint-Rosaire.

On peut dire que la sainte Vierge était au commencement de toutes ses joies. Cette divine Mère l'en récompensa un jour, sinon

par un miracle, du moins par une jouissance très pure du cœur.

Ce fut au cours de son premier voyage d'Europe. Il venait de visiter Londres, Paris, Milan, Venise. Il se rendit à Lorette. On imagine l'émotion qui l'étreignit au seuil de la sainte demeure de Jésus, Marie, Joseph. Sa correspondance sur ce point en est toute parfumée. Il apprit de plus à Lorette qu'il y avait non loin de là, à six ou sept milles, à Campo Cavallo, un sanctuaire où se voit, au-dessus du tabernacle, une peinture miraculeuse de petite dimension, vingt pouces sur douze, représentant la sainte Vierge avec Notre-Seigneur descendu de la croix et posé sur ses genoux, une *Mater Dolorosa*. Ses yeux sont tournés vers le ciel. Elle les abaisse parfois vers ceux qui la prient.

Il n'en fallait pas davantage pour exciter chez notre voyageur sa piété et aussi — il ne s'en cachait pas, — sa curiosité. Le voilà rendu à Campo Cavallo. Le prêtre, gardien de la chapelle, confirme l'exactitude des renseignements donnés sur l'image miraculeuse. Dubuc s'agenouille à la balustrade, tout près de l'autel. Pendant qu'il prie la Madone, les yeux attachés sur elle, il la voit à deux ou trois reprises baisser les yeux vers lui. Le desservant s'approche et lui suggère d'entrer dans le sanctuaire, de monter sur l'escabeau

qu'il colle à l'autel et de regarder ainsi de très près la sainte image. Dubuc n'hésite pas, il monte, et là, tout près, à la hauteur même de la peinture et priant la sainte Vierge avec plus de ferveur que jamais, il voit les yeux de la *Mater Dolorosa*, remplis de tristesse, s'abaisser encore une fois vers lui avec douceur. « Je descendis aussitôt, dit-il, profondément impressionné, et allai m'agenouiller dans la nef où je priai longtemps. »

Nullement crédule ni à l'affût de phénomènes extraordinaires, il se demandait ensuite : « Était-ce un miracle?... Était-ce une illusion?... Si c'est une illusion, je l'aime quand même, car elle m'a procuré une des émotions les plus douces de ma vie. »

Le cœur aimant de M. Dubuc était connu au loin et au large. On ne s'adressait jamais à lui en vain. Il était la bonté même. On se souvient du dire populaire : « Le bon M. Dubuc, le bon juge Dubuc. » Il avait de qui tenir : son père et sa mère cultivaient la charité entre toutes leurs vertus. Jamais pauvre n'avait quitté la maison sans secours, même dans les circonstances les plus difficiles.

Le juge racontait le fait suivant : Un soir qu'il tombait une pluie torrentielle, un pauvre homme se présente et demande, pour l'amour du bon Dieu, qu'on lui permette d'aller cou-

cher dans la grange. — « Avez-vous soupé ? » s'informe la mère. — « Non, Madame. J'ai déjà frappé à dix portes pour un gîte. » — « Attendez. » Elle lui prépare à souper, dispose une chambre pour lui et, le lendemain, ne le laisse partir qu'après un bon déjeuner.

Le fils n'oublia jamais ces magnifiques leçons de bienfaisance. Dans sa pauvreté, il ne regrettait qu'une chose: c'était de ne pouvoir faire de plus grandes charités.

Sa bonté de cœur le portait à interpréter favorablement les actions des autres. Il disait tenir cette pratique de Mgr Taché, lequel lui avait souvent répété qu'il y a en général chez la plupart des hommes plus d'ignorance que de malice. La sentence de Joubert: « Quand mes amis sont borgnes je les regarde de profil », ne lui suffisait pas: il étendait sa bienveillance à tout le monde, même à ses ennemis. Alors qu'il était juge, un protestant de Winnipeg lui fit un tort considérable. L'occasion de se venger s'offrit à lui, à quelques temps de là, très belle et très facile. Il s'en garda bien, au su de l'autre. Quelques jours après, il quittait le palais de justice pour passer à Saint-Boniface. C'était le soir. Arrivé au pont, il aperçoit un individu, seul, qui évidemment l'attendait. C'était son homme. Que voulait-il ? Le remercier d'avoir été si bon pour lui: il exprimait en même temps

toute son admiration pour une telle conduite. « Mais, Monsieur, repartit le magistrat, je n'ai fait que ce que ma religion nous demande. » Le juge ajoutait : « Ce brave homme se serait jeté à mes genoux, si les protestants n'avaient pas les genoux si raides ! »

Dans ses excellentes notes biographiques sur Sir Joseph Dubuc, M. le juge Prud'homme, après avoir dit la collaboration de Sir Joseph aux œuvres de charité du diocèse, ajoute une phrase que je voudrais, avec l'indulgente permission de Lady Dubuc, insérer dans ces pages : « Il fut secondé admirablement sous ce rapport par le zèle et le dévouement de Lady Dubuc, dans les organisations de tous genres, pour les fondations de charité, le soulagement des pauvres et des orphelins et le soutien des missions. » Complétons la pensée et disons que cette collaboration fut faite avec la plus exquise réserve, suivant ce mot d'Ozanam : « Le rôle des femmes chrétiennes ressemble à celui des anges gardiens : elles peuvent conduire le monde, mais en restant invisibles comme eux. » Nous voilà loin du féminisme contemporain qui, s'il n'est retenu dans de justes bornes, fait éclater les cadres de la famille et en détruit l'essentielle unité.

Au reste la conduite de Lady Dubuc était basée sur de solides motifs. Elle s'en expliquait de cette sorte à son mari : « Quand on

part pour le grand voyage, nos biens restent où ils sont; nos parents nous accompagnent jusqu'au cimetière; nos œuvres seules nous suivent de l'autre côté. » On ne pouvait mieux dire, et cette forte pensée rejoignait la maxime de saint François de Sales: « Le salut est montré à la foi, il est préparé à l'espérance, mais il n'est donné qu'à la charité. »

La charité et l'humilité sont deux vertus que Jésus, « doux et humble de Cœur », a voulu voir régner en souveraines dans son Église. Les vrais disciples du Sauveur les possèdent toutes deux, à des degrés divers, mais toujours inséparablement unies.

M. Dubuc en fut un exemple remarquable. Son humilité ne le cédait en rien à sa charité. Jamais homme ne fut moins infatué de sa personne ou de ses succès ou des honneurs qu'il reçut. Nul panache chez lui. Encore moins la morgue des parvenus. Très digne toujours sans doute, mais en même temps si simple, si aimable, si avenant. On le voyait causer avec les plus humbles, avec les ouvriers, les enfants, et toujours de ce ton sympathique et vivant qui ne le quittait pas.

L'humilité fait ainsi pencher les cœurs riches de vertus, comme les fruits font une branche qui en est bien chargée.

Dans ses lettres à sa femme il déplorait souvent ses fautes. Il ne manquait pas d'ajouter: « Pardonne-moi... aime-moi bien quand même. »

Sir Joseph Dubuc n'avait pas honte de ses origines. Nous avons déjà signalé ce point. La suite nous en fournira encore un bel exemple.

Dom Benoît, dans sa *Vie de Mgr Taché*, rappelant le choix que l'évêque de Saint-Boniface avait fait de certains jeunes laïques de la province de Québec pour l'aider dans le développement de ses œuvres, caractérise l'un d'eux, Joseph Dubuc, par ces mots: « Jeune avocat, au tempérament chevaleresque. » C'est bien dit. Du chevalier il possédait les dons essentiels: la distinction, la courtoisie, l'ardeur conquérante, et surtout une haute conception de l'honneur chrétien. Le lecteur n'a sans doute pas oublié certains traits qui se rapportent à cette qualité. Nous n'en ajouterons qu'un seul.

En 1871, un an avant son mariage, on lui donna une marque de confiance spéciale. Une jeune fille des environs de Saint-Boniface, était fiancée à un jeune homme qui demeurait assez loin de là et qui se voyait dans l'impossibilité de venir la chercher pour le mariage. Il s'agissait de la conduire en voiture à ce poste

éloigné. On ne crut pouvoir mieux faire que de confier cette tâche délicate à l'avocat Dubuc. Voici ce que la dame ainsi chaperonnée racontait plus tard au sujet des péripéties de ce voyage.

Nous montons en voiture. La conversation s'engage aussitôt, et vous savez qu'avec M. Dubuc elle ne languissait jamais. Nous arrivons à un grand bois qu'il fallait traverser dans toute sa longueur. La route était étroite, ombragée, absolument déserte, et puis la bruyante s'avancait. Mon compagnon me dit: « Mademoiselle, ne craignez-vous pas de vous aventurer seule avec moi dans ce bois?... » Je le regardai, -et, définitivement assurée, je répondis: « Mais nullement, Monsieur. » Eh! bien, tout le temps que dura le trajet dans cette forêt solitaire et sombre, il ne cessa de me parler de choses sérieuses, édifiantes, tirées de ses nombreuses lectures de l'Évangile, de l'histoire de l'Église, etc., et cela sans effort, le plus naturellement du monde, et toujours de ce ton vif et captivant qui lui était très personnel.

Nous parvenons au village. Mon fiancé nous apprend qu'il n'est pas encore prêt avec sa famille à célébrer le mariage. M. Dubuc lui dit: « Comme cette demoiselle m'a été confiée, permettez que je la conduise chez M. le Curé qui jugera ce que les circonstances

demandent. » On ne pouvait être, n'est-ce pas, ni plus fidèle, ni plus discret.

Une dernière marque du sens profondément chrétien de cet homme, fut l'amour, le culte de ses parents.

Aujourd'hui que dans bien des régions de l'un et l'autre hémisphère, l'impatience de toute gêne, de tout joug, de toute autorité, va jusqu'à tarir au cœur des enfants l'obéissance, le respect, l'amour même envers leurs parents, il fait bon voir dans le cœur d'un fils, depuis son enfance jusqu'à un âge avancé, les plus beaux sentiments d'affection filiale, de vénération et de dévouement.

Le chapitre premier de cet ouvrage nous a déjà introduits dans l'intimité de la famille Dubuc à Sainte-Martine, à Saint-Remi, et à Saint-Michel. Le père était un de ces admirables chrétiens qui ont été et sont encore comme les bases solides de notre édifice paroissial: pieux, honnête, actif, grave dans ses paroles, unissant la bonté à la fermeté, toujours prêt à approuver et à seconder les ordres, les désirs mêmes des autorités ecclésiastiques.

Il se savait de plus possesseur de cette perle que l'homme va chercher bien loin, si tant est qu'il la trouve, je veux dire la « femme forte », dont le livre des *Proverbes* nous a tracé l'immortelle figure en ses pages. Aussi

l'auteur sacré ajoute-t-il: « Son époux se lève et redit ses louanges; ses fils se lèvent et la proclament bienheureuse. »

Madame Dubuc, on s'en souvient, était adorée de ses enfants. Elle ne leur passait aucun caprice, mais elle était si juste, si bonne, si tendre. Qu'on nous permette ici ce petit trait. Un soir, où elle tenait à garder son monde autour d'elle, un de ses grands garçons, âgé de dix-neuf à vingt ans, venait d'atteler. Il se présente à sa mère.

— Où vas-tu comme ça ? interroge-t-elle.

— Je vais veiller.

— Non, pas ce soir, va dételer.

Et le fils, moitié souriant, moitié penaud: « Mon Dieu, maman, comme vous êtes mauvaise! » Mais en même temps il la prend dans ses bras et l'embrasse avec effusion.

Joseph Dubuc emporta au Manitoba sa très vive affection pour ses vieux parents.

Quelque temps après son mariage, à l'instigation même de sa femme qui disait: « Dans leur cas, petite aide fait grand bien », il n'hésita point à s'imposer avec elle certaines privations pour former une légère allocation qui leur était envoyée chaque mois. « Nous n'en serons pas plus pauvres, se disaient-ils l'un à l'autre; ils prieront pour nous, et Dieu nous bénira. » Devenu procureur général en 1874, et par là même voyant ses appointements

augmentés, Dubuc doubla son offrande. Au bout de cinq mois, il dut se démettre de sa charge; mais il ne voulut diminuer en rien le montant de l'envoi. Lorsqu'il descendit à Ottawa pour la session de 1879, il ne manqua pas d'aller voir ses parents à Saint-Michel. Au cours de la visite, il demanda à sa mère si elle avait de la monnaie pour changer un billet de dix piastres. « Vingt piastres, si tu veux, reprit-elle avec une bonhomie charmante. Tu ne sais donc pas que je suis rentière, maintenant? Je ne suis plus la femme pauvre d'autrefois. Quand j'ai besoin d'une verge d'indienne ou autre chose, je ne suis pas obligée comme alors, faute d'argent, d'aller au village vendre deux douzaines d'œufs ou deux livres de beurre. » Et enveloppant son fils d'un regard affectueux: « Nous sommes riches, maintenant: on nous sert une belle redevance mensuelle comme à des seigneurs! » Le cœur de Joseph trouvait là sa meilleure récompense.

Au mois de novembre de la même année 1879, il fut nommé juge. Un de ses premiers actes fut d'augmenter considérablement la somme expédiée chaque mois à Saint-Michel; somme qui permettait même aux deux vénérables destinataires de vivre convenablement sans autre ressource. Malgré la difficulté des temps qu'il traversa par la suite, le juge ne voulut jamais rabattre d'un sou la rente ainsi

constituée. « Cette petite somme que j'envoie chaque mois à nos chers vieux parents, écrivait-il à sa sœur, est la partie de mon salaire que j'ai le plus de plaisir à dépenser. »

Dix ans plus tard, mars 1889, son père s'éteignait doucement dans la paix du Seigneur, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Désormais l'amour du fils va se concentrer sur sa mère.

Ses lettres sont très fréquentes, elles se font de plus en plus affectueuses: il écrit à sa « chère vieille maman », il mêle agréablement l'humour à la piété, il console, il encourage celle que l'âge et la maladie minent sourdement. « Nous sommes sur la terre, lui écrit-il, pour faire notre devoir de chrétiens, accepter les croix que Dieu nous envoie et mériter le ciel. »

Le 26 juin 1897, Monsieur et Madame Dubuc célèbrent le vingt-cinquième anniversaire de leur mariage. Le lendemain, le juge envoie une longue lettre à sa mère pour lui raconter l'événement. La fête a commencé à l'église par une grand'messe où le père, la mère et les dix enfants ont fait la sainte communion. Au déjeuner prélude de la fête du soir, le lieutenant-gouverneur a fait un discours en anglais, Mgr Langevin en français ainsi que Mgr Ritchot. « J'ai répondu en français et en anglais. J'ai dit que si j'avais réussi dans la vie, je le devais aux enseigne-

ments de ma bonne vieille mère... Si vous aviez été ici, j'aurais été heureux de vous présenter à ces distingués personnages et leur dire: Voilà celle à qui je dois tout ce que je suis. » Il la remercie affectueusement, surtout d'avoir fait de lui « un honnête homme et un bon chrétien ». Il termine par ce mot délicat: « Et maintenant vous attirez sur nous et nos familles les bénédictions du ciel. »

Au cours de ces fêtes la petite Jeanne avait beaucoup entendu parler de la vénérable grand'mère de Saint-Michel. Elle se mit tout de suite à méditer un projet et à y intéresser le ciel et la terre. Le 11 juillet, le juge écrit à sa mère: « La petite Marie-Jeanne va tous les soirs à l'église dire deux chapelets. Vous ne vous imaginez pas pourquoi elle prie avec tant de ferveur. Je vais vous le dire. Elle demande au petit Jésus de me faire aller dans la province de Québec pendant les vacances; car je lui ai promis que la première fois que j'irais, je l'emmènerais avec moi! C'est son tour. » « Je veux aller voir grand'maman, dit-elle, je n'ai jamais vu de grand'maman, moi. » La prière de l'enfant fut exaucée, pour la plus grande joie de l'aïeule et de sa petite-fille.

Vers la fin de cette année 1897, 21 décembre, écrivant à sa mère, le juge touche encore une fois la corde de la reconnaissance: ses succès

sont dus après Dieu à ses bons parents, qui lui ont appris dès l'enfance à prier Dieu et à marcher droit dans le chemin de l'honneur et de la probité. Six jours plus tard, le 27, ses cinquante-sept ans ne l'empêchent pas de se faire petit enfant aux genoux de sa mère de quatre-vingt-un ans. Il écrit: « A ce moment-là (matin du jour de l'an), je vous demande de me bénir ainsi que ma famille. La bénédiction d'une mère est appréciée au ciel. »

J'ai dit que dans sa correspondance l'humour alterne parfois avec le sérieux de la pensée. Il badine ainsi avec sa vieille mère: « Ma femme m'a fait prendre une purgation. Or, de nos jours, quand on se purge, il faut s'abstenir de manger pendant deux jours au moins. Depuis hier, j'ai pris cinq tasses de sel et de séné et une petite tasse de bouillon, voilà tout. J'ai une faim de loup. Je mangerais des pelures de patates, des queues d'oignons, des ailes de grenouilles, des oreilles de coq, des cailloux bouillis quoi! Mais non, il faut jeûner, jeûner toute la journée d'aujourd'hui, jeûner encore demain, demain le grand jour de la Pentecôte!... »

M. Dubuc ne se contentait pas d'écrire à sa mère, il lui rendait visite autant que ses occupations et ses finances le lui permettaient. Chaque visite était une fête pour ces deux

cœurs si bien faits pour se comprendre et s'aimer. La bonne maman était fière de son fils. Son triomphe était d'être conduite à l'église et chez les amis au bras du juge. On lui disait: « Que vous êtes heureuse, Madame, d'avoir un tel fils! » Aussi, pour lui plaire, fallait-il que celui-ci, durant son séjour à Saint-Michel, portât constamment la redingote et le chapeau haut de forme.

Comme elle ne dépensait pas tout ce que son fils lui envoyait, elle lui remettait le surplus. Il l'en reprenait doucement, insistant pour qu'elle augmentât peu à peu son bien-être. « Non, non, reprenait-elle avec son habituel esprit d'abnégation et son ferme bon sens, je ne serais pas plus heureuse en dépensant davantage. »

La dernière visite se fit au mois d'août 1897. Durant plusieurs jours ils purent jouir l'un de l'autre. Ils étaient loin de soupçonner qu'ils ne se reverraient plus ici-bas. « Et pourtant, remarquait le juge plus tard, comme si un secret pressentiment se fût emparé de nous, nos conversations, nos relations furent encore, s'il est possible, plus vives, plus intimes, plus tendres que jamais. Au moment du départ, je la tins serrée dans mes bras. Nous étions émus tous deux jusqu'aux larmes. Puis, ce fut le dernier adieu... »

Le 27 février 1899, cette admirable femme, après quelques jours seulement de maladie, remettait sa belle âme à son Créateur. Elle était âgée de quatre-vingt-trois ans. Le juge était à lire la lettre qui lui apprenait la grave maladie de sa mère, lorsqu'un télégramme vint brusquement lui annoncer sa mort. Il eut le regret de ne pouvoir assister à ses funérailles. La Cour d'Appel siégeant au complet, il lui était impossible de se faire remplacer. Mais l'amour du fils ne cessera, jusqu'à la fin de sa propre vie, de suivre par ses prières et son souvenir l'âme de sa mère au delà de la tombe.

CHAPITRE CINQUIÈME

LES DERNIÈRES GERBES

Au chapitre troisième de cette partie, nous avons laissé M. Dubuc au moment où il disait adieu à la magistrature et rentrait dans la vie privée. C'était en 1909. Il avait soixante-neuf ans. Dans peu de mois il quitterait les sommets ensoleillés de l'âge mûr, pour pénétrer, d'après la commune croyance, dans la plaine ombreuse et paisible de la vieillesse.

Un plaisant a dit: « En vieillissant, on se corrige plus de ses qualités que de ses défauts. » Si c'est une règle, nous allons constater tout de suite une belle exception. Joubert, lui, donne ce conseil aux jeunes gens et aux vieillards: « Pour bien faire, il faut oublier qu'on est vieux quand on est vieux, et ne pas trop sentir qu'on est jeune quand on est jeune. » Dubuc va pratiquer la première partie de cet aphorisme après avoir accompli la seconde.

Sa vie publique a été une ascension continue, sans déclin, qui s'est terminée au zénith. La vie personnelle de tout homme s'achève fatalement par la mort, et cela est une descente, descente vers la tombe, quelquefois

brusque, soudaine comme une chute, d'autres fois lente, douce, belle à contempler encore, comme le soleil s'inclinant à l'horizon et se couchant dans sa gloire. C'est le soir d'un beau jour. Telle sera la fin de l'homme estimable que nous avons suivi jusqu'à présent autant par le cœur peut-être que par l'esprit.

Le juge Dubuc était depuis plusieurs années affecté d'une maladie de cœur. En mars 1908, au cours d'un procès qui durait depuis deux jours et demi, frappé d'une prostration extrême, on avait dû le transporter chez lui et le condamner à garder la chambre pendant de longues semaines. Peu de temps après sa retraite en 1909, il consulta un spécialiste de Chicago. L'Hippocrate américain lui prescrivit, outre l'inévitable repos absolu et le calme, un séjour annuel dans les États du Sud pendant l'hiver: il y pourrait passer les journées et les soirées au grand air et coucher, la nuit, les fenêtres ouvertes.

Il s'empressa d'exécuter les ordres de la Faculté. Au mois de janvier suivant il était à la Nouvelle-Orléans, jouissant d'un ciel qu'il compare à celui de juillet au Manitoba. Pour se distraire il visite les juges d'origine française de la ville, siège parfois avec eux au palais de justice, visite les autorités ecclésiastiques, et, aimablement invité par le cardinal

Gibbons en villégiature chez un de ses frères, va prendre avec l'illustre Cardinal un repas assaisonné d'une conversation des plus intéressantes, ce qui, pour le juge, était toujours le meilleur plat. « Le Cardinal âgé de soixante-quinze ans, écrivait-il au sortir de là, est un petit homme fluët, mais encore vigoureux, et d'une vive intelligence. »

A la fin de mars il était de retour à Winnipeg. La nostalgie l'avait rappelé trop tôt. Le froid était encore vif: il contracta une bronchite aiguë qui mit ses jours en danger. C'est à l'automne de cette année 1909 qu'il prit sa retraite. Après la fête qui en marqua la date, il se dirigea vers le Sud. Mais cette fois il n'était pas seul: sa femme et deux de ses filles l'accompagnaient. L'endroit choisi fut, au sud de la Californie, Coronado Beach, véritable Eden situé dans la baie de San Diego.

Revenu au mois de mai 1910, il descendit à Montréal trois mois plus tard pour assister au Congrès eucharistique, pendant que sa femme et ses filles continuaient leur route vers la France. Sa dévotion envers la sainte Eucharistie fit pour lui de la semaine du Congrès des jours de paradis.

La fin de l'automne le vit redescendre à la Nouvelle-Orléans. Le 24 décembre il écrit à sa sœur: « Dans deux jours, j'aurai soixante-dix ans révolus. Est-ce bien vrai que je suis

si vieux que cela ? Je ne le crois pas, je ne le sens pas. » Puis jetant un coup d'œil sur sa vie, comme il aimait souvent à le faire, il ajoute : « J'ai eu ma bonne part de vie et ma large part de bonheur en ce monde. Quand Dieu voudra m'appeler, je n'aurai pas à me plaindre... Je le remercie de tout. » Deux jours après, il revient à la charge : « Soixante-dix ans. C'est fait!... Pas jeune... Suis-je vieux?... Il semble que l'âme qui pense et le cœur qui sent n'ont point d'âge. »

Au mois de mai suivant, il s'embarqua à New-York pour aller en Europe retrouver sa femme et ses filles. C'était son troisième voyage transocéanique : le second avait eu lieu quatre ans plus tôt, après une dangereuse attaque de sa maladie.

Ce troisième voyage n'eut de spécial que la participation de Monsieur et Madame Dubuc au pèlerinage des Pères Assomptionnistes en Terre Sainte. Le paquebot *l'Étoile*, mouillé devant Marseille, leva l'ancre le 4 septembre. Il n'avait à bord que des pèlerins, au nombre de cent trente, dont trente-cinq prêtres et quelques religieuses. La chapelle du navire permettait à neuf prêtres de dire la messe en même temps. Chaque jour, l'après-midi ou le soir, le P. Gerbier, directeur du pèlerinage, faisait une conférence sur les îles et les promontoires entrevus pendant le jour et sur

les autres pays qui bordent la Méditerranée. Ces conférences instructives, faites dans un beau langage avec ça et là une pointe d'humour, ravissaient le juge. Ajoutons que le ciel rivalisait avec la mer pour rendre le voyage de tout point agréable.

Alexandrie, le Caire, le figuier de la sainte Famille, Memphis, les Pyramides, Port Saïd, Jaffa, s'offrirent tour à tour à leurs regards, et enfin Jérusalem. Jérusalem pour notre grand chrétien c'était la Ville Sainte entre toutes, témoin du mystère auguste de notre rédemption. Une émotion intense s'était emparée de lui en y posant le pied. Le lendemain, en assistant à la sainte messe à l'église du saint Sépulcre, au moment de la communion et, après la messe, en baisant la pierre même du tombeau du Sauveur, ses larmes se donnèrent libre cours. « Les prières ordinaires, avouait-il ingénument, ne me venaient pas à la pensée; je ne savais que pleurer. » Les mêmes émotions se renouvelèrent à Bethléem dans la basilique de la Nativité.

Après Jérusalem, Jéricho et la Mer Morte, ce furent Nazareth, Cana, Tibériade, Capharnaüm, Damas et, non loin de cette dernière ville, Baalbek, l'ancienne Héliopolis des Grecs, remarquable seulement par ses ruines, mais ruines qui font rêver, écrivait le juge. Six colonnes restent encore debout: elles ont

soixante et quelques pieds de haut et sept pieds de diamètre. Sur ces colonnes, formant l'entablement, étaient posés d'énormes blocs de pierre. Trois de ces blocs, aujourd'hui sur le sol, ont au delà de soixante pieds de longueur, douze pieds de largeur et neuf pieds d'épaisseur. Vrai travail de titans.

De Damas les pèlerins se dirigèrent vers Beyrouth, de là à Athènes puis à Constantinople. Pour visiter la mosquée de Sainte-Sophie il leur fallut mettre des sandales assez grandes pour envelopper leurs chaussures. Dans une autre mosquée les sandales firent défaut, de sorte que nos voyageurs durent se déchausser et, leurs souliers à la main, déambuler ainsi sur les parvis sacrés.

Un autre endroit visité, fut le mont Athos situé à l'extrémité sud-orientale de la presqu'île de Salonique, célèbre par ses antiques monastères de moines grecs et russes. Le juge nous apprend que ces moines n'admettent aucune femme sur tout leur territoire; ils poussent même l'exclusion du beau sexe jusqu'à n'y permettre aucune femelle d'animaux quelconques: ni vache, ni chatte, ni poule, rien!

L'escale suivante se fit à Messine. De là le paquebot transporta les voyageurs à Naples. Viendrait ensuite le terme du pèlerinage, Marseille. Mais nos deux pèlerins, désireux de prolonger leur séjour en Italie, dirent adieu

à leurs compagnons de route. En saluant le Père directeur, ils ne purent s'empêcher de faire réflexion que pour un pèlerinage de pénitence, comme on le leur avait dit, ils n'y avaient goûté que des jouissances, et qu'à ce prix volontiers ils consentiraient à passer le reste de leurs jours dans une pareille pénitence.

Ils se rendirent à Rome. Tous deux avaient déjà visité la Ville Éternelle deux fois. Ils voulurent néanmoins y demeurer trois mois pour satisfaire leur piété plutôt que leur curiosité. D'une audience privée avec le Saint-Père Pie X, Madame Dubuc rapporta une relique: la calotte du Pape, échangée pour une calotte neuve aimablement acceptée par le doux Pontife.

Au mois de mars 1912 ils quittent Rome et, le mois suivant, après une heureuse traversée, ils abordent à Montréal. Vers la fin de mai, ils sont de retour à Winnipeg parmi leurs enfants et leurs petits-enfants, d'autant plus heureux de se retrouver tous ensemble que l'absence a été plus longue.

Une petite fête intime avait été préparée pour ce jour béni, fête telle que la pouvait souhaiter cet homme bon qui aimait tant les enfants; et l'on sait par ailleurs qu'il n'est rien comme le dernier âge pour comprendre l'enfance et l'aimer.

Des monologues furent dits avec grâce, des chants, une piécette, et, afin que les plus jeunes y jouassent un rôle, le rideau s'écarta à un moment donné pour laisser voir un spectacle des plus charmants: sur quatre coussins de fantaisie placés sur le tapis, reposaient quatre bébés de trois à sept mois, venus accroître la famille pendant l'absence des grands-parents. Chacun avait à la main ou sur la poitrine un petit drapeau portant un mot de bienvenue aux voyageurs. Restait pour ceux-ci un problème à résoudre: ces quatre mioches appartenaient à quatre foyers différents; comment les distribuer sans erreur? Le juge eut beau examiner les lignes, le teint, les traits et les reporter sur tel papa, telle maman, rien n'y fit, il dut rendre les armes. La grand'maman, naturellement plus experte en cet art subtil et délicat, parvint, mais non sans peine, à les classer tous les quatre. A ce moment, le juge avisant un cinquième bébé couché près des autres, vêtu comme eux, de même taille, mais plus sage, le prit par le bras et, avec un grand sérieux, comme un homme pris au piège, demanda: « A qui celui-ci appartient-il? » La petite Renée, cinq ans, qui se tenait auprès, espiègle, l'œil tendu, poussa un cri de joie, en battant des mains, un vrai cri de triomphe: « C'est ma poupée! »

Trois semaines plus tard, un autre événement de plus grande envergure ajoutait à la joie de la famille. Le 14 juin, les journaux de Winnipeg ainsi que toute la presse du Canada annonçaient que le Roi venait d'élever au rang de Chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-George trois Canadiens de l'Ouest: L'hon. Rodmond Roblin, premier ministre du Manitoba, l'hon. Richard McBride, premier ministre de la Colombie Anglaise, l'hon. Joseph Dubuc, ci-devant juge en chef du Manitoba. Celui-ci était le premier Canadien français de l'Ouest à recevoir pareille distinction. De très nombreuses visites de catholiques et de protestants de Winnipeg, de Saint-Boniface et autres lieux, des lettres et des télégrammes venus de tous les points du Canada, démontrèrent abondamment au juge en quelle estime on le tenait. Et de fait non seulement cet homme ne se connaissait point d'ennemis, mais il n'avait même pas d'envieux: on ne pouvait le jalouser; l'estime, l'affection l'emportaient sur tout autre sentiment.

La faveur royale conférait au dignitaire le titre de « Sir », à sa femme celui de « Lady ». L'insigne est une croix d'or à sept branches, contenant au centre le médaillon de saint Michel terrassant le dragon avec l'exergue:

Auspicium melioris aevi (présage d'un temps meilleur).

Il s'agissait maintenant pour Sir Joseph Dubuc de se choisir une devise. Il voulut y mettre ce qui avait fait, on peut le dire, la passion de sa vie: la justice et la vérité. Il inscrivit donc les trois mots: *Juste et vrai*. Devise simple, sans panache, mais portant en elle, devant Dieu et devant les hommes, ce qui fait l'homme vraiment grand.

Quelques jours après, il descendit à Québec pour assister au premier Congrès de la Langue française. Son attachement bien connu à sa langue maternelle, ses efforts pour lui assurer à la Législature du Manitoba, dans les statuts et dans les journaux de la Chambre comme aussi dans les écoles, une égalité parfaite avec la langue anglaise, l'avaient fait choisir, dès l'année précédente, comme un des vice-présidents d'honneur du Congrès. Tout récemment on lui avait demandé de présenter l'adresse de bienvenue des congressistes au lieutenant-gouverneur, Sir François Langelier.

Il en fit une belle et solide pièce d'éloquence. Le spectacle était réconfortant de voir ce noble vieillard revendiquer avec force et avec une grande hauteur de vues les droits du français dans toutes les provinces du Dominion. « La langue française, disait-il, est, avec la religion catholique et l'amour de notre

pays, le dépôt le plus sacré que nous aient légué nos ancêtres. » Rappelant l'équité parfaite avec laquelle la province de Québec observe le pacte fédératif de 1867, il fait cette réflexion qui avait une saveur particulière dans la bouche du vieux Manitobain : « Elle donne aux populations de certaines autres provinces des exemples et des leçons de bon civisme, de libéralité, de largeur de vue qui, nous l'espérons, finiront par s'imposer. » Il proclama l'absolue détermination des Canadiens français « à conserver et à cultiver le doux parler que nous avons appris sur les genoux de nos mères ». Il termine par cette envolée de légitime orgueil et d'espérance : « Nous sommes fiers de songer que, malgré les vicissitudes et les tribulations de ces héros qui furent nos pères, il y a encore, sur ce sol d'Amérique, une nationalité française pleine de sève et de vigueur, à laquelle, nous n'en pouvons douter, l'avenir réserve de superbes destinées. »

A la séance de clôture, le 29 juin, Sir Joseph Dubuc fut le premier laïque élu membre du *Comité permanent* du Congrès de la Langue française au Canada.

Il avait été créé chevalier le 14 juin. L'investiture se fit le 1er septembre à l'Hôtel du Gouvernement, à Winnipeg, par le duc de Connaught lui-même, gouverneur général du

Canada, en présence de plusieurs personnages de marque, et selon l'antique cérémonial: Joseph Dubuc, un genou en terre, reçoit un coup du plat de l'épée sur l'épaule et dans ses mains les lettres patentes ornées du grand sceau royal. Il se relève Sir Joseph Dubuc, chevalier de Saint-Michel et de Saint-George.

A la fin de l'automne, pour échapper aux morsures du froid manitobain, il se voit encore obligé, à l'instar des oiseaux migrateurs, de prendre le chemin des États-Unis. Bien malgré lui: car il était fatigué de tous ces voyages et il préférait infiniment les joies de la famille agrandie, parmi ses enfants et ses petits-enfants.

Écrivant à sa sœur religieuse, il n'oublie pas qu'il aura bientôt soixante-douze ans. « Songes-y donc, ma fille, soixante-douze ans!... Grâce à Dieu, je ne le sens guère... Ma carcasse, qui n'est pas trop désossée, ne sonne pas encore le squelette. »

Au printemps de 1913, encore retenu à la Nouvelle-Orléans, il apprend certaines nouvelles qui le mordent au cœur. Son refuge est, comme d'habitude, dans les vues de la foi et dans la prière. « J'ai assez de foi et de confiance en Dieu, écrit-il, pour m'en remettre à sa divine Providence. Mais la pauvre nature est là. Elle supporte les coups qui la frappent,

mais non sans gémir. » Il se hâte d'ajouter, parlant pour lui-même et sa généreuse compagne: « Nous gémissons, mais nous ne murmurons pas. » Dans une circonstance analogue, Louis Veuillot avait écrit: « Je pleure, mais j'aime; je souffre, mais je crois; je ne suis pas écrasé, je suis à genoux. » Les grandes âmes se rencontrent ainsi au pied de la croix.

Les lettres de Dubuc à sa sœur, dans l'été et l'automne de 1913, sont de plus en plus nourries des pensées de la foi. La vision de l'au-delà ne le quitte guère. Ce n'est pas qu'il ait le pressentiment de sa fin prochaine. Ayant rappelé qu'il faut passer en pèlerins dans ce monde parmi les ronces et les épines avec une croix sur le dos, et que la vraie patrie est là-haut, il continue: « Quelques bonnes âmes, comme toi, ont hâte d'y arriver. D'autres moins parfaites, telles que moi, sont bien aises de languir encore longtemps dans cette vallée de larmes. »

A Los Angeles, en Californie, où il est rendu avec sa femme et sa fille Jeanne depuis la minovembre, il a subi une forte attaque de son ancienne maladie de foie. « Mais, dit-il, quatre mouches de moutarde, l'une après l'autre, tout en me brûlant le côté, ont eu raison de l'ennemi. »

La fête de Noël — pour lui la dernière — approchait. Outre les consolations spirituelles

que sa tendre et intelligente piété se promettait, il y avait la grande joie de recevoir une lettre, ou mieux la lettre de sa sœur religieuse. A ce propos, qu'on me permette de relever un détail de l'exquise intimité qui unissait le frère et la sœur. Elle, de seize ans plus jeune que son frère, était sa filleule. De là un amour fraternel réciproque qui, de la part du parrain, rappelait par son ardeur et ses effusions l'amour maternel de Madame de Sévigné pour la comtesse de Grignan. On en jugera par ce fait, où les correspondants négligents — Dieu sait s'il y en a sur notre planète! — trouveront peut-être de l'héroïsme. Un pacte avait été conclu: le frère écrirait souvent, à certaines époques toutes les semaines; la sœur, devenue religieuse, ne pouvant, pour des motifs élevés que l'on saisit aisément, se livrer à un pareil échange de causeries épistolaires, écrirait longuement, très longuement, mais une seule fois par année. Et tous deux, furent fidèles, absolument fidèles à leurs promesses: le frère ne se fatiguant pas d'écrire lettres sur lettres avec la perspective d'une seule réponse; la sœur se retenant de ne point répondre à chaque effusion du frère qu'elle aimait comme son père, et, vers la Noël, laissant enfin déborder son cœur sur les pages qui s'ajoutaient aux pages.

Le temps de Noël avait été choisi, parce que le lendemain de la grande fête, 26 décembre, était l'anniversaire de naissance du bien-aimé frère. Justement, le 18 décembre de cette année 1913, Joseph écrivait à sa « chère petite sœur » : « Si je ne peux pas te reprocher d'écrire souvent, je puis au moins te rendre le témoignage d'être bien régulière dans ta correspondance. Tu m'écris ponctuellement... une fois par année. Pour cela, tu n'y as jamais manqué; je t'en fais mon compliment. » Après lui avoir dit pour la millième fois combien il l'aime, il poursuit : « Je l'attends ta lettre; je la sens venir; je soupire après son arrivée. Qu'il me tarde de la recevoir, de la tenir dans ma main, de l'ouvrir, de la parcourir avec avidité, de savourer les choses tendres et délicieuses qu'elle me dira ! »

Le jour de Noël, il est dans la joie : il a communié le matin, et puis il reçoit la bénie lettre de sa sœur. Tout de suite, il prend la plume et débute ainsi : « Elle m'est arrivée ta lettre annuelle, attendue depuis des jours et des jours. » Ce devait être sa dernière lettre à la religieuse. Il ne pressent rien de grave encore. « Tu ne veux pas, écrit-il, que jé me dise vieux. Mais le fait est là; la preuve n'est pas discutable. Les années se sont amoncelées sur ma tête. J'en aurai soixante-treize bien comptées, demain. Leur poids, il est.

vrai, ne m'accable pas trop encore: je vois clair, j'entends assez bien, je marche lestement, et j'aime avec mon cœur de vingt, trente et quarante ans... Que d'actions de grâces ne dois-je pas au bon Dieu!... »

Le jour de l'an apporta au voyageur et à ses deux compagnes la part de bonheur intime que nos traditions ont su conserver à cette belle fête.

En la fête des Rois, le 6 janvier, il communia selon son habitude à l'une des messes qui se disaient à la cathédrale. Il ne se doutait point qu'il venait de prendre son viatique pour le grand voyage. Dans l'après-midi, l'Eden embaumé qu'est Los Angeles l'attira vers un des parcs de la ville. Il jouissait de l'air pur, des ombres discrètes du parc et des fleurs qui bordaient les sentiers, lorsqu'un malaise poignant lui étreignit soudain la poitrine. Selon sa constante habitude lorsqu'il se promenait seul, et fidèle à sa dévotion de toujours envers la sainte Vierge, il disait doucement son chapelet. Alors, serrant les grains du chapelet qu'il tenait dans la poche de son habit, il jeta vers le ciel cette supplique: « Bonne Mère, ne m'abandonnez pas en cet endroit; si je dois mourir, donnez-moi au moins la force de me rendre chez moi. » Sa prière fut exaucée. Le mal disparut aussi vite qu'il était venu.

Mais le lendemain matin, l'attaque se renouvela avec aggravation. Appelé en toute hâte, le médecin prescrivit des toniques et promit de revenir le soir. La journée fut paisible. Le malade — son chapelet toujours à portée de sa main — la passa tantôt sur son lit, tantôt dans un fauteuil. Il causait avec sa femme et sa fille; celle-ci lui ayant annoncé la visite prochaine d'une amie de Winnipeg qui lui avait joué récemment un mauvais tour, elle ne put se défendre d'ajouter:

— Je vais le lui faire sentir, et de la belle façon!

— N'en fais rien, ma fille, répliqua vivement le charitable vieillard, n'en fais rien. Montre-toi plutôt aimable; oublie le passé. Le bon Dieu le veut ainsi.

Il continua, en donnant à Jeanne les plus judicieux conseils sur la conduite de sa vie, à travers les joies et les peines que lui réservait l'avenir. L'avenir ne serait pas long pour cette jeune personne accomplie, que, cinq années à peine plus tard, une influenza compliquée de pneumonie devait emporter en trois jours. Mais qu'on était loin alors de ces pensées lugubres!

Sir Joseph est donc calme; il est heureux, même gai; il éprouve un bien-être singulier. Sans doute, il ne se fait pas totalement illusion. Racontant l'incident de la veille, il remarque:

« J'ai le cœur très faible. Je sais que je puis mourir subitement. Que la volonté du bon Dieu soit faite! Je suis toujours prêt. »

Les premières ombres du soir s'étendent sur la ville. Nous approchons du dénouement. A un moment donné où Jeanne a quitté la chambre pour descendre au salon, le malade demande où elle est. Madame Dubuc lui répond, mais, sans plus d'inquiétude, elle poursuit la conversation interrompue. Bientôt le silence que garde son mari l'intrigue, elle l'observe, se penche sur lui: pas un mouvement, pas un battement du cœur, pas un souffle, et, dans le regard fixe, plus rien de la vie...

La mort avait fait son œuvre tout doucement, en silence, sans secousse et apparemment sans douleur, comme pour épargner à ce corps sensible, à cette âme délicate les affres des derniers moments, et à ce cœur si tendre les déchirements des derniers adieux. Mais elle n'avait point pris au dépourvu ce sage chrétien, « toujours prêt ».

M. l'abbé Conaty, neveu de l'évêque de Los Angeles, mandé par téléphone, s'autorisa de l'opinion commune des médecins et des théologiens sur l'intervalle qui sépare la mort apparente de la mort réelle: il donna l'absolution sous condition et de même manière

administra le précieux sacrement de l'Extrême-Onction.

Le lendemain, avant le départ du train pour Winnipeg, Mgr Conaty célébra un service solennel dans sa cathédrale. Condisciple de Joseph Dubuc au collège de Montréal, qu'il affectionnait beaucoup et dont il avait reçu de fréquentes visites en ces derniers mois, il sut faire ressortir dans son éloge, avant l'absoute, l'esprit de foi du défunt et la parfaite intégrité de son caractère. Ce sera justement le *leit-motiv* des hommages que le Canada tout entier va décerner à cet homme de bien.

La nouvelle de la mort de Sir Joseph Dubuc s'était promptement répandue dans nos provinces. Elle suscita partout, notamment au Manitoba et dans la province de Québec, des témoignages de regret pour sa perte, d'admiration pour les exemples magnifiques qu'il laissait derrière lui.

Les funérailles eurent lieu le 15 janvier à la cathédrale de Saint-Boniface. Elles furent extrêmement solennelles et marquèrent bien l'estime que l'on avait pour le défunt: le cortège, partant de la demeure de M. Bourgouin, gendre de Sir Joseph et demeurant à Winnipeg, avait plus d'un mille de long; on y voyait, à pied ou en voiture, toutes les classes de la société, le comte de Bury représentant le

lieutenant-gouverneur, Sir Rodmond Roblin premier ministre du Manitoba, le chancelier et le président de l'Université, des juges, des avocats, des députés, et une foule compacte qui bientôt remplit l'immense cathédrale.

Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, entouré d'un grand nombre de prêtres, célébra le saint sacrifice. Avant l'absoute, l'éloquent prélat, dont la mort prématurée, l'année suivante, devait à son tour jeter le deuil dans tous les cœurs, esquissa à grands traits, dans les deux langues officielles, la carrière de celui que pleuraient sa famille et le diocèse, l'Église et la Patrie. Il en tira de fortes leçons pour tous les âges, pour tous les états, pour toutes les conditions sociales.

On ne sera pas surpris d'entendre ce vaillant champion de l'Église de l'Ouest et des droits de ses compatriotes s'écrier dans un beau mouvement: « A une époque où le servilisme est si commun et où les intérêts religieux et nationaux sont si facilement sacrifiés à l'intérêt particulier des factions, il nous sera bien permis de féliciter le cher défunt de s'être toujours tenu debout devant les adversaires de la justice, d'avoir même, malgré l'aménité de son caractère, fait face à l'orage et surtout de n'avoir pas cédé devant les voluptés tentatrices de la fausse paix qui énerve les courages et fait plier le genou devant

l'idole du jour en disant: « Tu triomphes, donc tu as raison! »

Il eut un mot délicat pour les hauts personnages de Winnipeg, et à la famille éplorée il rappela la sentence de l'apôtre, douce comme l'huile sur une plaie: « Ne pleurez pas à l'exemple de ceux qui n'ont point d'espérance », mais pensons que celui qui va disparaître de nos yeux vit encore par sa belle âme immortelle, purifiée par le sang du Christ Jésus et accueillie par notre douce Mère du ciel, qu'il a si souvent saluée avec amour et appelée d'avance à l'heure de sa mort. »

Après l'Église, les grands corps de l'État eurent leurs convocations, afin d'exprimer les sentiments qu'ils ne cessaient d'entretenir pour celui qui avait occupé parmi eux une si grande place.

A la Législature du Manitoba, ce fut le premier ministre Sir Rodmond Roblin, appuyé par le chef de l'opposition, qui proposa une « résolution » où était brièvement tracée la noble carrière de l'ancien président de la Chambre.

Sir Joseph, on se le rappelle, avait été l'un des fondateurs de l'Université du Manitoba en 1877 et depuis vingt-six ans son Vice-Chancelier. Dès sa première réunion après les funérailles, l'Université lui rendit un hommage de haut style. Pour célébrer ses vertus,

elle se souvint d'Horace et lui emprunta une strophe de l'ode que le grand poète consacre à Quintilius Varus, ami de Virgile et le sien.

*Ergo Quintilium perpetuus sopor
Urget! Cui Pudor, et Iustitiae soror
Incorrupta Fides, nudaque Veritas,
Quando ullum invenient parem?*

Voilà donc que l'éternel sommeil étreint Quintilius!
L'Honneur, et l'incorruptible Loyauté
Sœur de la Justice, et la Vérité sans voile,
Lui trouveront-ils jamais son égal ?

C'était se servir du vieux poète épicurien pour exalter le chrétien, en rappelant sa belle devise: « Juste et vrai. »

Dans une grande réunion à Winnipeg, les membres du barreau célébrèrent à l'envi l'intégrité, la science et l'affabilité de l'ancien juge en chef; ils voulurent même que ce témoignage de leur estime et de leur affection fût consigné sur vélin et présenté à Lady Dubuc.

A la mort des personnages de premier plan, il n'est point rare d'entendre un concert d'éloges sans note discordante. Cette harmonie est-elle toujours un écho exact de la vie ? Non. Bien souvent, il a fallu fermer les yeux sur tel défaut, telles actions, telle tranche de la vie, pour ne les ouvrir que sur les belles qualités

de l'homme, sur les œuvres qui ont fait sa gloire — quitte à reprendre plus tard le thème sur un autre ton.

Dans le cas de Sir Joseph Dubuc, il n'y avait pas lieu de faire ce partage. L'harmonie fut spontanée, universelle, définitive; elle ne fit que prolonger celle qui accompagna l'enfant, le jeune homme, l'homme fait et le vieillard. Nous l'avons constaté plus d'une fois au cours de ce récit.

C'est ce qui nous détermina à présenter cette belle figure à nos concitoyens, dans l'espoir que tous, jeunes et vieux, riches et pauvres, puiseraient à ce contact quelques directives lumineuses pour leur intelligence, pour leur volonté une leçon d'énergie.

FIN

Digitized by Google

Table des matières



Préface	5
---------------	---

PREMIÈRE PARTIE

Les Semailles (1840-1872)

CHAPITRE PREMIER

ENFANCE ET JEUNESSE

Sainte-Martine. — Saint-Remi. — La faucille; le fléau. — L'école. Première communion. Le rêve des études classiques. — Travaux de ferme. Un père et une mère admirables — Deux randonnées aux États-Unis. — L'ultimatum au bon Dieu. A l'académie commerciale de Beauharnois. — Enfin le beau rêve des études classiques va se réaliser	9
---	---

CHAPITRE DEUXIÈME

AU COLLÈGE

Le collège de Montréal. Succès continus: Éléments latins et Syntaxe en un an; Méthode et Versification, idem. Le premier toujours jusqu'à la fin de ses études. — Son beau caractère. — Une épreuve pour sa foi. — L'étude de sa vocation. Le choix	47
---	----

CHAPITRE TROISIÈME

A L'UNIVERSITÉ

- Diverses industries pour faire ses études de droit.
 Travail de bureau. Un peu de journalisme.
 Sa première montre. — Les partis politiques.
 Les élections de 1867. — Voltaire à Montréal.
 Un jeune voltairien proprement roulé. — Dans
 les salons de la rue Saint-Hubert. — Brillants
 succès aux derniers examens..... 67

CHAPITRE QUATRIÈME

UNE IDYLLE

- Les débuts de l'avocat. Un chauffage économique.
 — Les préludes de l'idylle. — Départ pour le
 Manitoba. Riel. Les « Lettres à la *Minerve* ».
 — L'idylle reparaît; ses péripéties; son dé-
 nouement 87

DEUXIÈME PARTIE

La Moisson (1872-1914)

CHAPITRE PREMIER

LE PÈRE DE FAMILLE

- Saint-Boniface en 1870. — Au foyer domestique.
 L'éducation des enfants: piété et charité 127

CHAPITRE DEUXIÈME

L'HOMME PUBLIC

Riel et le *Gouvernement provisoire*. Loyauté des Métis. — L'affaire Butler. — Dubuc, député, prononce le premier discours de la nouvelle Législature. Président de la Chambre. — Menaces de mort. — Membre du Conseil des Territoires du Nord-Ouest. La question des terres du Manitoba résolue dans le sens de la justice. — L'élection de Povencher pour le Parlement d'Ottawa. Une réunion mouvementée. — A Ottawa 145

CHAPITRE TROISIÈME

LE MAGISTRAT

Son esprit de travail. Sa science légale. Son amour de la justice. — Riel et la rébellion de la Saskatchewan. Procès et exécution du chef. Opinion du juge Dubuc. — La question des écoles du Manitoba. Le jugement du juge Dubuc. Victoire à Ottawa; défaite à Londres. Le règlement Laurier-Greenway. — Fatigue. Premier voyage en Europe. — Il établit sa résidence à Winnipeg. Est nommé juge en chef du Manitoba. — Il prend sa retraite après trente années de magistrature. 181

CHAPITRE QUATRIÈME

LE CHRÉTIEN

Esprit de foi. — Culte de la sainte Eucharistie.
— Dévotion à la sainte Vierge. — Charité. —
Humilité. — Haut sentiment de l'honneur chré-
tien. — Amour de ses vieux parents..... 223

CHAPITRE CINQUIÈME

DERNIÈRES GERBES

Maladies et voyages. Pèlerinage en Terre Sainte.
Les fêtes du retour. — Il est fait chevalier de
l'ordre de Saint-Michel et de Saint-George. —
Au congrès de la Langue française à Québec.
— Dernière maladie. — Mort à Los Angeles.
— Funérailles. — Témoignages universels d'es-
time et d'admiration 243